УНИВ БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 12629
Л Б3
445

STÉFANE-POL

DE ROBESPIERRE A FOUCHÉ

NOTES DE POLICE

(Documents inédits)

PAPIERS SECRETS — ERREURS JUDICIAIRES
COMPLOTS — PAMPHLETS — CHOSES D'ÉGLISE

PRÉFACE DE JULES CLARETIE

de l'Académie française





PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

DE ROBESPIERRE A FOUCHÉ

NOTES DE POLICE

OUVRAGES DE STÉFANE-POL :

HISTOIRE

Autour de Robespierre : le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits. Préface de VICTORIEN SARDOU. *Ouvrage couronné par l'Académie française,* (*prix Thérouanne*); 1 vol. grand in-8°, orné de dessins et d'autographes. (FLAMMARION, éditeur) 7 50

La Jeunesse de Napoléon III, avec la correspondance inédite de ses précepteurs; 1 vol. grand in-8° contenant 44 dessins originaux de Napoléon III enfant, de la reine Hortense et d'artistes familiers d'Arenenberg. (JUVEN, éditeur) 7 50

De Robespierre à Fouché : Notes de Police (documents inédits). Préface de JULES CLARETIE. (FLAMMARION, éditeur) 3 50

CRITIQUE

Trois grandes figures : George Sand, Flaubert, Michelet. Préface d'ARMAND SILVESTRE. (FLAMMARION, édit.). 3 50

Articles de critique littéraire. (*Grande Revue* et *Revue du Palais*, 1904 et 1905).

ROMANS

Les Châtelains de la Hêtraie, avec une couverture illustrée de Saint-Edme Langlois. (CHARLES, éditeur) . 3 50

Palodin-Philanthrope, roman caricature. (CHARLES, éditeur) 3 50

L'Esprit militaire, histoire sentimentale et documentaire. (GIARD et BRIÈRE, éditeurs). . . . . 3 »

THÉATRE

Les Bacchis, adaptation de la pièce de Plaute. (Soc. lib. d'édit.) 1 50

Vers l'Avenir, drame en 4 parties, joué pour la première fois sur la scène du Grand-Théâtre de Nîmes, le 7 avril 1904. (GIARD et BRIÈRE, éditeurs). . . . . 1 »

DIVERS

Les deux Évangiles, considération sur la guerre, la peine de mort, le duel. (GIARD et BRIÈRE, éditeurs) . . 0 50

Histoire anecdotique d'un Conventionnel : (Recueil des conférences de l'ALLIANCE FRANÇAISE, com. de Châteauroux). . . . . 2 »

Le Berry de George Sand : (Éditions de la REVUE DU BERRY) 0 50

Pèlerinage au Berry des légendes : (Articles parus dans le *Journal des Débats*). (Libr. MONTU) 0 25

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

STÉFANE-POL

DE ROBESPIERRE A FOUCHÉ

NOTES DE POLICE

— DOCUMENTS INÉDITS —

Papiers secrets. — Erreurs judiciaires.
Complots. — Pamphlets. — Choses d'Église.

PRÉFACE DE JULES CLARETIE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

Droits de traduction et de reproduction
réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

PRÉFACE

Le temps où nous vivons est celui du papier et des papiers. Les journalistes font l'opinion avec les feuillets fraîchement imprimés, les historiens refont l'histoire avec les chartes et les lettres jaunies, les documents ignorés, les mémoires enfouis dans les archives de famille. La vérité ne sort plus du puits, mais des tiroirs et des cartons.

Un écrivain d'un rare talent, à qui nous devons, avec des études de mœurs, des drames, des évocations du Berry et des articles de critique tout à fait remarquables, une étude sur le conventionnel Le Bas et un livre sur la jeunesse de Napoléon III, M. Stéfane-Pol, a retrouvé, éparpillés parmi des papiers intimes appartenant à des proches, des pièces offi-

cielles de divers dossiers de la Police Générale (de 1815 à 1819) qui s'y sont glissées sans aucun indice pouvant expliquer, nous dit-il, pourquoi elles étaient là, si disparates et si étrangement mêlées.

M. Stéfane-Pol, habitué à peindre les figures disparues (il nous a rendu avec puissance les traits de George Sand, de Flaubert et de Michelet), accoutumé aussi à contrôler les documents historiques, s'est livré sur ces pièces officielles à un travail de vérification qui l'a conduit à trouver — avec raison — qu'il était intéressant de publier certaines pages reflétant, enseignant telles et telles particularités curieuses d'une dramatique époque.

Un tel travail ne va pas sans un réel effort et sans une longue patience.

— On s'imagine assez mal d'ordinaire, nous disait M. Stéfane-Pol lui-même, le labeur auquel il faut se livrer pour rétablir, dans le temps et dans la vérité, des pièces démarquées, dépourvues de dates souvent, et presque toujours indéchiffrables, dont l'écriture est mauvaise ou l'encre pâlie par les années. C'est une tâche ardue, dont profitent ensuite les historiens IMAGINATIFS *pour leurs broderies.*

M. Stéfane-Pol ne « brode » pas. Il apporte

la toile telle qu'il l'a trouvée. Et les notes de police relatives à ces conspirations d'autrefois, aux complots contre Napoléon pendant les Cent Jours, à ce prisonnier qui ajoute son nom à l'interminable suite des faux dauphins, ces notes si attirantes et si extraordinaires vont fournir aux esprits romanesques une occasion nouvelle de fabriquer des contes.

Le livre va de Robespierre à Fouché. L'auteur du Conventionnel Le Bas *a composé exclusivement la première partie de ce recueil de documents trouvés dans les papiers de Le Bas et de son fils, papiers conservés par M. Léon Le Bas, directeur honoraire des hôpitaux de Paris, et qui voulut bien longtemps m'accueillir à la Salpêtrière. Sur les mœurs d'autrefois et sur certains points d'histoire ces documents apportent quelques éléments nouveaux d'appréciation. M. Stéfane-Pol ajoute une touche au portrait de Robespierre.*

Je ne doute pas du succès de ce livre. « Tout est inédit », disait un humoriste, voulant dire par là que tout est à peu près ignoré du plus grand nombre. Mais ici vraiment nous sommes en présence de pages historiques, de notes ignorées, et si le mot inédit *peut être*

appliqué à quelque ouvrage, c'est bien à ce recueil où l'on passe des pamphlets politiques aux choses d'église, d'un complot à une erreur judiciaire, d'une dénonciation à une création de bibliothèque, d'un autographe de Maximilien Robespierre à un émissaire de Joseph Fouché.

Ces pages ont tout l'attrait du roman et toute la rigidité d'une déposition véridique. C'est là du drame vivant et vrai, un passé tout vibrant et saignant encore, et nous devons remercier M. Stéfane-Pol de nous avoir, entre une adaptation de Plaute ou un essai sur la guerre et le duel, donné ces « miettes de l'histoire » qui feront désormais partie de la bibliothèque de tout historien. Or, si tout le monde n'est pas historien aujourd'hui, tout le monde est passionné d'histoire. C'est le pain des forts. Et c'est en étudiant le passé qu'on prépare — ou qu'on évite dans ses tristesses — l'inévitable avenir.

JULES CLARETIE.

I

A PROPOS DE TROIS HOMMES CONDAMNÉS A LA ROUE EN 1785

Une brochure de Robespierre. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Lardoise, Simare et Bradier. — Erreur judiciaire. — C'est la maréchaussée qui est coupable. — Mémoire de du Paty, et consultation de Legrand de Laleu. — L'Ordre des avocats condamne ce dernier à « l'incommunication provisoire ». — Son écrit est brûlé par ordre du Parlement. — Poésies et pamphlets.

Une découverte bibliographique intéressante, faite en dépouillant des manuscrits de Robespierre, me détermine à parler du procès des « trois hommes condamnés à la roue ».

La Bibliothèque Nationale possède, en effet, un « Éloge de messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty, président à mortier au parlement de Bordeaux, par M. R... avocat au

Parlement, 1789, in-8°, 46 pages. » Et le dictionnaire des ouvrages anonymes, de Barbier et Billard, porte la mention : « Attribué par Barbier à Maximilien Robespierre ; cette attribution est combattue par M. Delaysant, bibliothécaire de la Rochelle, qui donne avec plus de vraisemblance pour auteur de cet éloge M. Réaud, avocat au Parlement. »

Or la première version est la bonne, comme nous le verrons plus loin.

L'histoire que je vais brièvement rappeler ne fait point honneur à l'ancienne magistrature ni au vieux barreau ; elle évoque un temps où les erreurs judiciaires étaient fréquentes ; elle fait penser aussi à cette aventure d'un citoyen grec, qui, apercevant une maison en feu, jette des cris perçants, éveille le magistrat de police, fait si bien, en somme, qu'on sauve des flammes plusieurs malheureux habitants et qu'on parvient à éteindre l'incendie ; le lendemain, le tribunal s'assemble et condamne le citoyen à une peine grave « pour avoir compromis les magistrats, fait du bruit dans la rue, et alarmé la ville ». Toutes proportions gardées, c'est ce qui advint à du Paty, et plus encore à son confrère de Laleu, pour avoir empêché une iniquité et préservé

trois innocents d'une mort épouvantable. Robespierre n'eut pas tort de consacrer à l'un d'eux quelques pages laudatives.

Victimes d'une absurde et monstrueuse calomnie, quatre paysans avaient été, pendant plusieurs années, traînés de prison en prison ; l'un était mort de ce régime ; le 11 août 1785 une sentence du bailliage de Chaumont avait déclaré les trois autres, Lardoise, Simare et Bradier, convaincus de vols nocturnes avec violences et effractions, et les avait condamnés aux galères perpétuelles.

Le 20 octobre suivant, un arrêt du Parlement de Paris infirmait la sentence, et changeait cette peine en celle de la roue.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le supplice de la roue consistait à placer le condamné les jambes écartées et les bras étendus sur des poutres disposées en croix de saint André, et entaillées sous chaque membre, de façon à laisser un espace vide : cela permettait au bourreau de briser convenablement, à coups de barre de fer, les bras, les jambes et la poitrine. On exposait le patient ainsi désarticulé sur une roue de carrosse, au bout d'un poteau ; la mort tardait quelquefois à venir, et le plaisir

des curieux n'en était que plus délicat.

Les trois condamnés étaient innocents ; le crime avait été commis par les cavaliers de la maréchaussée.

Grâce à une intervention puissante, on obtint du roi la suspension de leur exécution. Mais il s'agissait, pour leur sauver la vie, d'être plus fort que le Parlement, et de paralyser certaines influences occultes : quelques personnages laissaient entendre que l'honneur des magistrats était mis en balance avec la vie de trois criminels.

Un homme eut le courage de faire une tentative qui paraissait insensée ; ce fut Mercier du Paty, l'impétueux avocat, ancien président à mortier démissionnaire, que l'amitié de d'Alembert, de Condorcet et de Lally-Tollendal consolait des vexations subies de la part de ses anciens confrères.

Il commença par rédiger un mémoire, et le fit imprimer chez Philippe Denys Pierres, dans les premiers mois de 1786 ; ce long écrit de 249 pages, intitulé *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue,* n'était point signé ; mais il était suivi d'une « consultation » d'un autre avocat courageux, Legrand de La-

leu (1); elle finissait ainsi : « Ces réflexions sont dignes d'être présentées au Tribunal suprême d'un roi qui, déjà, par la suppression de la servitude dans ses domaines, et l'abolition de la question préparatoire, a montré à la nation combien il aime épargner les pleurs et le sang des hommes. Délibéré à Paris, ce 14 février 1786. »

Cet écrit déchaîna les colères les plus vives contre le Parlement, qui s'en irrita et s'en trouva humilié. On ne se gêna plus, dans le public, pour rappeler les jugements iniques qu'il avait rendus, sa conduite odieuse dans les affaires publiques, sa haine contre tous ceux qui avaient voulu répandre la lumière, introduire des nouveautés utiles, réformer des abus.

Sur ces entrefaites, on apprend que des erreurs judiciaires viennent d'être découvertes à Rouen, à Lyon, à Laon ; à Caen et à Toulouse, les juges ont condamné des jeunes filles à être brûlées vives pour des crimes imaginaires... L'exaspération est à son comble.

Le Parlement de Paris comprend qu'il faut agir, pour imposer silence aux trop zélés défen-

(1) Né en 1755 en Picardie, mort à Laon ; il s'établit de bonne heure en province, et fut correspondant de l'Institut.

seurs des condamnés innocents. Par arrêt du 11 août 1786, il ordonne que le mémoire de du Paty et la consultation de Legrand de Laleu seront lacérés et brûlés « en cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la Haute Justice », comme étant injurieux aux magistrats, attentatoires à l'autorité et à la majesté royales, susceptibles de soulever le peuple contre les ordonnances du royaume, etc. (1).

Aberration inouïe ! Le Parlement prenait ainsi officiellement parti contre la révision d'un procès qui n'était plus de sa compétence.

Le corps des avocats de Paris participa, de son mieux, à cette infamie ; Legrand de Laleu était appelé, en effet, à comparaître devant lui, et, dans une vibrante apostrophe, s'écriait : « Suis-je avec mes confrères ? Suis-je devant mes juges ?... Cette force, cette énergie, cette indépendance, ce zèle pour le salut public, ce dévouement au malheur, qui doivent caractériser l'avocat, le défenseur des Calas, qui fut

(1) Cette décision a été imprimée *chez Simon et Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786 ;* les documents condamnés furent effectivement brûlés en présence de Dufranc, écuyer, l'un des greffiers de la Grand'Chambre, assisté de deux huissiers de la Cour.

assis parmi vous, les aurait-il emportés avec lui dans le tombeau? »

C'est une copie de ce discours, écrite de la main même de de Laleu, que j'ai trouvée dans les papiers de Robespierre. Quelques notes tracées par ce dernier y étaient jointes ; elles prouvent manifestement qu'il est l'auteur de l'éloge anonyme de du Paty, paru en 1793.

L'Ordre des avocats qui, vingt-cinq ans auparavant, avait rayé l'un de ses membres, convaincu d'avoir affirmé que les comédiens étaient des hommes, s'était empressé de condamner de Laleu sans l'entendre : le bâtonnier lui avait refusé le titre de confrère. Mais, après sa comparution, les avocats avaient jugé prudent d'attendre, pour le frapper définitivement, que le Conseil du roi eût statué sur l'affaire des « trois hommes condamnés à la roue ».

Le Conseil du roi, après avoir ordonné l'apport des charges et informations, finit par admettre la requête de Lardoise, Simare et Bradier, dont l'innocence était éclatante. Mais de Laleu n'en avait pas moins été soumis jusqu'alors à une peine humiliante : aucun de ses collègues ne devait lui parler avant d'en avoir obtenu l'autorisation de l'Ordre des avocats ;



c'était ce qu'on appelait *l'incommunication provisoire*, « mot, dit un libelle du temps, qu'ils ont fait pour ne pas déplaire aux prêtres en attaquant leur privilège exclusif de lancer l'excommunication (1). »

Robespierre eût été bien inspiré s'il avait ajouté à son éloge de du Paty un second discours sur le pauvre de Laleu !

*
* *

Les événements de ce temps-là se commentaient en vers faciles. Or de Laleu, négligé en prose, le fut en poésie : du Paty occupa seul l'attention des fabricants de rondeaux. Voici deux morceaux que je trouve, manuscrits, tant dans les papiers de Robespierre qu'à la fin d'un volume consacré au procès des « trois hommes condamnés à la roue » (2) :

VERS A DUPATY

Le premier sénat de la France,
Si fier et si vil à la fois,
Lui plus barbare encor que nos barbares lois,
Combattant aujourd'hui pour sa vieille ignorance,

(1) *Réflexion d'un citoyen non gradué sur un procès très connu.* (Anonyme). Francfort, 1787.

(2) Bibliothèque de la Cour de Cassation ; dépôt, nº 4343.

Va donc armer contre ta voix
Sa frénétique intolérance !

Il manquait à sa honte un dernier déshonneur ;
Il manquait cette gloire à ta sainte éloquence !
Ils ont pu, sans remords, égorger l'innocence,
Ils doivent, sans remords, frapper son défenseur!

DÉCADE DU PARLEMENT

Gens assis sur les fleurs de lys,
En *mil sept cent soixante-six*,
Du malheureux Laly meurtriers politiques,
De l'imprudent la Bare assassins fanatiques,
Votre fureur renouvela
Les baillons de Caligula,
Et votre pieuse démence,
Bravant la nature et les lois,
Versa le sang de l'innocence
Pour venger un morceau de bois.

En l'an *septante-six* l'ignorance, l'envie,
L'intrigue, l'intérêt, vous font trahir nos droits.
En vain une main pure, et du peuple l'amie
Voudrait briser ses fers, voudrait sécher ses pleurs ;
De l'infâme corvée infâmes protecteurs,
Pour plaire au vieux Narcès vous perdez la Patrie !
Gens assis sur les fleurs de lys
Prenez garde à *quatre-vingt-six*.

Il ne faut voir évidemment, dans ces poésies, que des manifestations un peu puériles du sen-

timent populaire en face de l'édifice branlant de nos vieilles institutions ; mais on sent que ces manifestations ne vont pas tarder à devenir violentes ; la Révolution est proche, et les colères entretenues autour du procès des « trois hommes condamnés à la roue » n'ont pas peu contribué à en hâter l'avènement.



II

UN PROCÈS EN RÉVISION MILITAIRE EN 1791-1792

Le maréchal des logis Berceau chassé de l'armée. — Lutte entre l'aristocratie et l'élément nouveau. — La Cour martiale d'Arras. — Le Bas défenseur de Berceau. — Faux témoignages. — Coalition de témoins. — Acquittement. — Réintégration du sous-officier dans l'armée. — Refus de le recevoir. — Cabale à son arrivée au corps.

Le 22 novembre 1791, à neuf heures du matin, la Cour martiale se réunissait en l'une des salles du gouvernement d'Arras « où se trouvait actuellement logé M. de Caulaincourt, maréchal des camps et armées du roy, commandant les troupes de ligne dans le département du Pas-de-Calais, et hors de sa présence ».

Les juges étaient Joseph-François-Régis-Camille de Serre de Gras, lieutenant-colonel au 8e régiment de cavalerie ; François-Firmin-Paul

Bosquillon de Frescheville, capitaine au corps royal du génie; Josse-Miche Le Renck, lieutenant quartier-maître trésorier; Nicolas-Mathieu Blondeau, sous-lieutenant; Jacques Becquanique, maréchal des logis (ces trois derniers appartenant au 8e de cavalerie); plus deux sergents, un brigadier, et un soldat-vétéran, ayant tous plus de deux ans de service, l'âge de la majorité accomplie, et sachant lire et écrire. Charles-Jérôme-Marie Mauchon, commissaire-auditeur des guerres, et Norbert-Auguste-Joseph-Charlemagne de la Vallée, greffier en chef de la gendarmerie nationale, complétaient la Cour.

Il s'agissait de décider « s'il y avait lieu à accusation » contre un sieur Berceau, ex-maréchal des logis au 8e régiment de cavalerie, dénoncé par le lieutenant Zacharie d'Artaud, comme coupable de désertion, de désobéissance et d'insubordination, enfermé pendant un mois sans avoir été entendu, chassé de l'armée sans avoir subi un seul interrogatoire, et finalement cité, *sur sa demande*, à comparaître devant la Cour martiale, aux fins de révision de la mesure illégalement prise contre lui.

Le procès-verbal des séances des 22 et 23 novembre, pendant lesquelles furent ouïs

dix-huit témoins, dont treize militaires, révèle un état d'entente parfaite entre ces derniers ; mais la leçon trop bien récitée laissait percer parfois d'étranges contradictions. Il y avait lutte évidente entre l'élément aristocratique militaire, que représentait l'accusateur, et l'élément « nouveau », qu'incarnait Berceau, fils du peuple. Ce qu'on reprochait à Berceau, plus encore que sa prétendue désobéissance, c'était la sympathie populaire dont il avait su s'entourer ; comme on voulait le perdre, et comme il avait dit, suivant un témoin, qu'il irait réclamer à l'Assemblée nationale contre l'injustice commise à son égard, des cuirassiers de bonne volonté traduisirent cette menace en cette autre : Berceau, affirmaient-ils, avait déclaré vouloir « aller en empire », c'est-à-dire déserter.

Tous les moyens furent bons pour accabler l'ancien sous-officier. On fit des démarches au directoire du département afin d'obtenir la suppression de certains témoignages ; on en paya d'autres ; on choisit, parmi les soldats de son détachement, une forte tête, un nommé Legal, qu'on menaça, qu'on enferma, qu'on fit boire, espérant trouver en lui le témoin décisif ; on n'y parvint pas ; et, plutôt que de l'entendre lui-

même, on convoqua les sieurs Massier et Boutaut, maréchaux des logis en chef (onzième et douzième témoins); ils vinrent déposer « qu'ils n'avaient aucune connaissance des faits dont s'agit », sinon qu'ils avaient entendu Legal se plaindre d'avoir eu l'accusé comme chef... Ce pouvait être une déroute pour les ennemis de Berceau; mais on trouva d'autres moyens astucieux d'éviter l'acquittement; il fut décidé « qu'il y avait lieu à accusation ».

Heureusement Berceau était une nature énergique ; il avait, d'ailleurs, à Frévent et à Arras, des amis fidèles, qui furent indignés et s'apprêtèrent à l'assister.

L'avocat Deleville se chargea de sa défense; puis Charamond reçut à son tour le dossier; les lettres qui suivent expliquent comment Le Bas fut définitivement l'avocat de Berceau :

Arras, 31 décembre 1791.

« *A Monsieur Le Bas, homme de loi*
à Saint-Pol :

« Berceau, mon cher ami, est resté sans défenseur; Charamond vient d'être nommé commissaire des guerres à Guéret, département de

la Creuse, et il est déjà parti. Je ne sais à qui confier maintenant cette affaire; nous ne manquons pas d'avocats, mais la plupart ne me paraissent pas propres à la traiter. Ne pourrais-tu pas t'en charger? Il faut me répondre de suite. Tu pourrais travailler l'affaire à Saint-Pol, où je te ferais passer les pièces, et venir la plaider. Ce ne serait guère que l'affaire de deux ou trois jours; tu rendrais service à ce brave homme et tu te ferais connaître à Arras par cette plaidoirie. Je ferais tout ce qui serait en moi pour y faire trouver beaucoup de monde.

« Saint-Amour m'a dit hier que tu avais refusé d'entrer au directoire. Je te loue sincèrement de cette résolution; tu ne pouvais que perdre un temps précieux; ceux mêmes qui t'avaient fait entrevoir l'avantage d'entrer au département disent maintenant que tu feras mieux de courir la carrière que tu as entreprise et dans laquelle tu deviendras aisément célèbre.

« J'ai appris, il y a plusieurs jours, que François n'avait pas été nommé garde du roi, parce qu'il avait eu l'imprudence de se vanter que les membres du directoire l'avaient prié d'accepter cette place, et que c'était en quelque sorte pour leur faire plaisir qu'il se mettait sur les rangs.

L'un d'eux ne m'a pas caché que c'était la raison pour laquelle on l'avait éloigné. Si Charles était venu un jour plus tôt, il eût été nommé. Au reste, il n'y a pas grand regret à avoir ; le traitement est de 20 sols par jour, et 3 sols pour le pain ; il n'est pas possible de n'être pas obligé d'avoir recours à ses parents avec une paye aussi médiocre.

« Adieu. Je te souhaite une bonne année et suis ton ami.

« DELEVILLE. »

Arras, 26 janvier 1792, quatrième année de la Liberté.

« Je ne puis te dire encore positivement, mon cher ami, le jour que tu devras te rendre à Arras pour l'affaire de Berceau. Je me fie sur Charamond à cet égard. Il m'a promis de me dire ce qui se passerait et de m'indiquer le jour où se tiendra la Cour martiale. Ainsi je t'écrirai à ce sujet quand il sera temps. Tout ce que je sais, c'est que l'affaire sera la deuxième à passer, et que l'on va s'occuper de la première. Il est probable qu'avant quinze jours, l'affaire de Berceau passera.

« Ce qu'il y a de bon, c'est que d'Arthaud

est émigré et qu'Aldeberth, nommé garde du roi, est parti.

« Adieu. Je suis ton ami.

« DELEVILLE. »

Arras, 10 février 1792.

« Je n'ai encore pu te trouver, mon cher ami, le manuel que tu me demandes ; je te le procurerai le plus tôt possible. Je te fais compliment de ta nouvelle dignité ; je te connais assez de vigueur et de courage pour la remplir dignement (1).

« Je t'enverrai au premier jour une affaire considérable où il s'agira de défendre les intérêts de M. Legrand-Leblond, de Lille, contre le député François de Bunneville. Si ce dernier te demandait à soutenir son affaire, dis-lui que tu ne le peux. Celle de Legrand, la partie adverse, vaut mieux ; je t'entretiendrai au premier jour de cette ordure de député.

« Je t'embrasse et suis ton ami.

« DELEVILLE. »

(1) Il avait fini par accepter les fonctions d'administrateur au directoire du département.

« Les commissaires des guerres viennent de prêter serment; l'affaire de Berceau va se juger. »

Arras, 11 février 1792.

« L'affaire de Berceau doit se plaider, mon cher ami, lundi, 13 février. Je te prie d'arriver ici demain à midi. Je t'attends avec empressement et amitié.

« DELEVILLE. »

L'affaire fut appelée au jour indiqué.

Après l'exposé des charges et des témoignages recueillis, le jeune avocat prit ainsi la parole (1) :

« Messieurs,

« Un militaire qui a longtemps, et avec honneur, servi sa patrie, a été chassé de son corps sous prétexte d'insubordination. Il réclame contre cet acte d'oppression. Le sachant victime d'une vengeance qui vient de haut, on ne croyait pas qu'il oserait murmurer et que sa faible voix saurait dominer celle des hommes les plus puis-

(1) Nous reconstituons son discours, tant avec les notes de plaidoiries qu'avec les copies officielles de documents restées entre les mains de la famille Le Bas.

sants. Pensant que son âme était désormais incapable de vigueur, on a mis tout en œuvre pour le déterminer au silence. Mais le silence le laissait déshonoré ; il a pensé que la mort même serait préférable à l'infamie : c'est le motif pour lequel je viens aujourd'hui défendre cet infortuné soldat et réclamer sa réhabilitation.

« Je ne me dissimule point, Messieurs, que le ministère que je remplis va m'attirer à moi-même de farouches ennemis ; on ne démasque pas impunément des hommes pervers, quand ils sont armés d'un grand crédit. Mais je saurai m'élever à la hauteur de ma tâche, dussé-je, en plaidant la cause d'un innocent, m'exposer à ressentir un jour les effets de la haine la plus cruelle. Je ne regretterai jamais d'avoir donné à ma conscience la jouissance d'une bonne action... »

Ici, le jeune orateur fait un appel à l'impartialité des juges :

« Comment, leur dit-il, l'innocence de mon client ne triompherait-elle pas ? Parmi ceux qui doivent apprécier les faits, je vois des égaux de l'accusé, c'est-à-dire des hommes utiles et respectables, qui n'ont pas oublié combien la conduite d'un brave soldat, — de celui que l'orgueil

nobiliaire appelait « bas-officier », — fut souvent difficile dans ces temps de crise, et qui se rappellent les nombreuses expulsions dont l'insubordination fut le vain prétexte. Quant à ses autres juges, Berceau voit en eux beaucoup moins ses supérieurs que des concitoyens inaccessibles au détestable esprit de corps, incapables de peser les destinées humaines dans des balances différentes. »

Nous sommes obligés, à cet endroit, de traduire et d'interpréter, car le manuscrit devient illisible et l'encre est blanche :

« Berceau a servi la patrie pendant vingt-quatre ans avec honneur ; il appartenait au 8e régiment de cavalerie (ci-devant des cuirassiers). Jamais, jusqu'à cette malheureuse affaire, il n'avait encouru de reproches, et le grade de maréchal des logis lui fut la récompense dont on paya ses longs services.

« En dernier lieu, il fut envoyé en détachement, avec huit hommes, au bourg de Frévent ; il était sous les ordres du sieur d'Arthaud, lieutenant commandant le détachement de Saint-Pol, qui comptait, parmi ses hommes casernés dans cette dernière ville, un nommé Aldeberth, également maréchal des logis.

« Celui-ci avait su gagner les bonnes grâces du lieutenant ; Berceau ne partageait pas avec lui cet avantage, soit qu'Aldeberth, issu d'une famille ci-devant noble, eût, par sa naissance, plus de facilité pour se faire valoir auprès de son supérieur, soit pour toute autre raison qu'il est inutile d'approfondir. Berceau s'en consolait : il ne dépend pas toujours de nous de plaire, mais nous pouvons faire notre devoir ; mon client faisait le sien sans ostentation, se contentant de sa propre estime et de celle des habitants de Frévent.

« Ce qui lui avait concilié la bienveillance générale, c'était l'empressement avec lequel il avait obéi aux réquisitions de la municipalité lorsqu'il fut chargé de veiller à la conservation des lois et de réprimer les coupables efforts des ennemis de la chose publique.

« Une circonstance importante avait permis d'apprécier les dispositions de Berceau.

« A l'occasion de la fuite du roi, de cet événement qui relevait les espérances des ennemis de la patrie, la plus scrupuleuse surveillance fut recommandée aux municipalités ; des mesures qui, dans d'autres moments, eussent été interdites comme inquisitoriales, parurent alors in-

dispensables. Toutes les lois devaient céder à cette loi suprême, le salut du peuple. Ces considérations avaient porté la municipalité de Frévent à prendre diverses précautions au sujet du sieur Clermont-Filière, qui était arrivé dans le bourg avec une suite nombreuse, plusieurs équipages et des meubles en grand nombre.

« Son voyage avait l'apparence d'une fuite. Après des questions, des informations multipliées, la municipalité crut devoir requérir le maréchal des logis de commander deux cuirassiers qui, avec un garde national, escorteraient ce personnage jusqu'à Saint-Pol, où il annonçait vouloir se rendre.

« Loin d'estimer que sa soumission pouvait être blâmée, Berceau avait obéi à cette réquisition; mais les deux cuirassiers et le garde national furent très mal reçus par le lieutenant d'Arthaud, qui les réprimanda vertement, sans ménager d'ailleurs ses critiques contre les officiers municipaux de Frévent; il tint même, devant le maire de Saint-Pol, des propos qui attestaient son courroux vis-à-vis de Berceau.

« Or, si ce dernier a demandé à comparaître aujourd'hui devant la Cour martiale, pour se laver d'imputations mensongères, c'est à la dé-

nonciation de d'Arthaud qu'il le doit ; et c'est ce même homme, qui accusait mon client d'insubordination et de menaces de désertion, qui, maintenant, a quitté lui-même son corps et abandonné la défense de la patrie!

« Quelques jours après le passage du sieur Clermont-Filière à Saint-Pol, d'Arthaud écrivait au commandant du régiment que « le maintien de la discipline » exigeait le remplacement du détachement de Frévent par un autre de pareil nombre. Les cavaliers qui devaient relever ceux de Berceau arrivèrent à Saint-Pol le 13 juillet, et ce fut le maréchal des logis Aldeberth que d'Arthaud chargea d'aller notifier la décision : ordre était donné à Berceau de partir dès le lendemain à sept heures du matin.

« Berceau, bien qu'on ait allégué le contraire, parvint à se posséder et à concentrer en lui-même toute la douleur que lui causait une telle injustice. Les propos qu'on lui prête sont absolument inexacts ; ils eussent été pourtant excusables. Seulement, mon client n'a pas le bonheur de savoir lire ; comme il voulait encore douter de la réalité de ce qu'Aldeberth lui annonçait, il témoigna à ce dernier le désir d'entendre la lecture de l'ordre de départ devant la municipalité,

alors assemblée à cause de la fédération du 14 juillet et d'une distribution de pain aux pauvres.

« Aussitôt, Aldeberth court chez le maire, affirme, contrairement à la vérité, que Berceau ne veut pas entendre la lecture de la lettre de service dont il est porteur, et le prie d'intervenir près du soldat récalcitrant pour obtenir qu'il parte sans délai.

« Le maire va trouver Berceau, qui met les choses au point. On se rend à l'hôtel de la commune ; on lit la lettre ; Aldeberth cherche encore à équivoquer, en agitant un second pli, secret celui-là, destiné à Berceau dans le cas où il refuserait de partir. Berceau répond qu'il n'est pas dans ses habitudes de désobéir aux ordres reçus et qu'il partira, comme on le lui enjoignait. Sur sa demande, la municipalité lui accorde, à lui et à son détachement, un certificat signalant les services rendus par eux, et témoignant de leur bonne conduite.

« Aldeberth utilisa le reste de la journée à faire des démarches pour discréditer Berceau ; il retourna chez le maire, fit une visite à Le Bas père (alors officier municipal). Partout on lui ménagea un accueil glacial. Sa lâche attitude ne

l'empêcha pas d'aller rejoindre Berceau à l'auberge où il logeait, vers six heures et demie, d'affecter de se conduire en loyal camarade, de souper et de boire avec lui jusqu'à onze heures du soir.

« Le lendemain, 14 juillet, Berceau partait de Frévent vers sept heures du matin; mais plusieurs de ses cavaliers n'ayant pas voulu le suivre, il revint sur ses pas pour les conjurer de ne pas entrer en rébellion. Après avoir été les chercher dans plusieurs quartiers du bourg, il finit par les rassembler et partit une seconde fois avec eux, entre huit heures et huit heures et demie.

« Il n'était pas à un quart de lieue de Frévent que de nouvelles difficultés entravèrent sa marche. Ses cavaliers murmuraient hautement contre une mesure dont ils ignoraient la cause. Indignés de la suspicion qu'on semblait leur manifester, ils tournèrent bride, revinrent à Frévent, s'y rencontrèrent avec le lieutenant d'Arthaud, qui s'y trouvait lui-même avec le nouveau détachement; d'Arthaud, affolé par le grand concours du peuple et pensant qu'une émeute se préparait, — quand ce n'était qu'une réunion de pauvres et de curieux venant assis-

ter à la distribution du pain, — réquisitionna la garde nationale, fit battre la caisse, lut à ceux qu'il jugeait indisciplinés les ordres du lieutenant-général commandant la 16e division des troupes de ligne, et s'empressa de remonter à cheval pour se rendre à Saint-Pol, tandis que le détachement de Berceau quittait en bon ordre le bourg de Frévent.

« Le lendemain, Berceau était incarcéré, malgré la promesse formelle, faite par d'Arthaud à la municipalité, de ne pas impliquer ce sous-officier dans une aventure dont ses cavaliers seuls eussent pu être responsables.

« Pour faire croire à sa culpabilité, qu'a-t-on pu imaginer?

« Le rapport de d'Arthaud, adressé au commissaire des guerres le 19 juillet affirme, dans un style peu choisi, que Berceau, à la première rencontre avec Aldeberth, déclare qu'il se f... de ses ordres, qu'il ne veut pas les entendre, qu'il ne partira pas de Frévent, que d'Arthaud est un j... f..., que, s'il était là, il lui f...ait son sabre dans le ventre, et qu'il déserterait. Le rapport ajoute que ces propos ont été reproduits par Berceau, dans tout le bourg, jusqu'à trois heures du matin. Il invoque le témoignage de la muni-

cipalité, dont les déclarations sont en contradiction formelle avec ses énonciations, et prétend notamment qu'une couturière du bourg, Joséphine Valtine, aurait « vu des menaces » faites à d'Arthaud.

« La couturière a déposé qu'elle n'avait rien vu, sinon des cuirassiers descendant de cheval, ce qui l'avait fort effrayée et l'avait décidée à rentrer chez elle.

« Des soldats ont parlé, mais suivant une inspiration commune si peu voilée, que tout ce qu'ils ont dit est manifestement suspect.

« Quant à la municipalité, elle affirme, dans une déclaration régulièrement dressée, qu'il n'y eut pas la moindre apparence de troubles ni d'émeute (1); les tentatives d'insubordination ou de désertion n'ont existé que dans l'imagination du lieutenant et de son fidèle Aldeberth.

« Cette déclaration est entièrement confirmée par les témoignages recueillis, le 21 juillet, par les soins de cette même municipalité (2); seul, le

(1) Déclaration de la municipalité de Frévent du 14 juillet 1791, signée Detoeuf, maire, Morel, Delsaux fils, Deslaviers, Le Bas, Malbranque, et Engramelle, procureur de la commune.

(2) Procès-verbal signé par les mêmes officiers municipaux et par le secrétaire-greffier. — Plus tard, le 26 novembre, d'autres dépositions furent reçues par Fourdrin et Engramelle,

jeune Eustache Guille prétend avoir entendu Berceau dire au lieutenant, en parlant de ses cavaliers : « Que voulez-vous ! j'ai eu assez de « mal à les rassembler ! je ne pouvais pas les « porter sur mon dos ! » — ce qui constitue si peu une charge que personne n'a songé à la relever.

« Que dire, par contre, de ces dépositions de

notaires à Frévent. Devant eux et à la réquisition de Nicolas Berceau, Louis Hauvry, aubergiste à l'enseigne de Saint-Martin, déclara que, le 13 juillet, étant rentré chez lui entre 6 et 7 heures du soir, il alla dans la chambre de sa maison où se trouvait Berceau, en compagnie d'Aldeberth et de Denis Gastrant, le boulanger du lieu, et leur servit une bouteille de vin ; qu'ensuite, le boulanger les ayant quittés, Berceau et Aldeberth descendirent dans une chambre basse où il leur fut servi à souper ; qu'ils burent, à l'issue de leur souper, deux bouteilles de vin, et que Ausselin, procureur de la commune de Frévent étant entré près d'eux, ils burent ensemble de la bière, puis de l'eau-de-vie ; qu'enfin, vers 11 heures 1/2, Berceau monta dans sa chambre ; Aldeberth en fit de même, et partit le lendemain sans payer.

Il est équitable d'ajouter qu'Aldeberth revint quelques jours plus tard pour retirer des effets laissés par des cavaliers du nouveau détachement, et qu'il consentit à payer 12 sols pour sa part du souper du 13 juillet ; quant au vin et autres liquides absorbés ce jour-là, il déclara qu'il « en causerait » avec Berceau.

Aux termes d'une autre déposition, un domestique de l'auberge, Augustin Salope, déclarait sous serment que, ce même jour, vers 11 heures du soir, Berceau s'était présenté à la porte de la cuisine, qu'il lui avait demandé une chandelle, était monté dans sa chambre, s'était mis au lit, où il n'avait pas tardé à ronfler fort, et n'était sorti de l'auberge que le lendemain matin à 5 heures.

personnes honorablement connues, venant affirmer que le sieur Aldeberth a payé à boire « tant qu'ils ont voulu » aux cuirassiers déposant contre Berceau? Que dire de l'un de ces témoins complaisants, qui reçoit du même individu 12 francs pour déposer « comme il faut » et qui en oublie, le lendemain, de rentrer dans sa compagnie? Que dire de cette promesse de ne point se plaindre, proférée solennellement et violée par d'Arthaud, dénonciateur apparent? Et quelle idée se fait-on de la justice lorsqu'on la voit recevoir, sous la foi du serment, la déposition du sieur Aldeberth, qui est le vrai dénonciateur? Enfin, pourquoi des chefs militaires ont-ils été au département pour solliciter la suppression des bons témoignages dont la municipalité de Frévent couvre l'accusé? Quelle est cette atroce et vile coalition?... Messieurs, vous ferez justice, en décidant que Berceau n'est pas coupable. »

C'est ainsi que parla le jeune avocat qui, quelques mois plus tard, devait se faire une place glorieuse dans l'histoire de la Convention (1).

(1) Le Bas, qui avait alors vingt-sept ans, fut élu représentant du peuple et siégea dès septembre 1792. Essentielle-

Son intervention ne cessa point d'être utile à Berceau; car, si ce dernier fut acquitté à l'unanimité et réintégré dans son corps, il n'en eut pas moins à compter avec les persécutions les plus odieuses. Malgré les ordres formels du ministre de la Guerre, malgré les injonctions répétées de M. de Caulaincourt, M. de Pully, le nouveau colonel du 8e régiment de cavalerie, se refusait à recevoir « un homme qui s'était fait renvoyer »; et, quand, sur une démarche comminatoire de Le Bas près du ministre Servan, le 16 avril 1792, on consentit enfin à accueillir Berceau, une cabale savamment organisée parvint à lui rendre insupportable son retour au corps.

Deux ans après la décision de la Cour martiale, le 13 pluviôse an II (2 février 1794), Le Bas, alors commissaire aux armées du Nord avec Saint-Just, avait le plaisir d'embrasser son ancien client (1). Berceau s'était vengé de toutes les injustices, en se battant bravement pour son pays.

ment probe, fidèle à ses convictions comme à ses amitiés, grand par son amour de la liberté, il fut l'un des agents les plus vigoureux de la victoire de nos armées.

(1) Lettre de Le Bas (Archives nationales, A. B. XIX,) 1794.

III

LES IDÉES ORIGINALES D'UN BIBLIOTHÉCAIRE CORSE SOUS LA CONSTITUANTE

Création d'une bibliothèque publique à Bastia. — Répugnance des Corses à l'étude. — Un prophète de la faillite de la science. — La manie des lettres. — Privilège accordé aux professeurs et aux vrais gens de lettres. — Les grands siècles : Louis XIV ou Auguste, Louis XV ou Néron. — Considérations sur le fonctionnarisme. — Un portier-frotteur dont on prend soin. — Le grand prix. — La loi Bérenger pressentie. — Mœurs et religion. — Le cabinet « pour l'enfer ». — Exclusion des célibataires de moins de soixante ans.

Les destinées si variées de la Corse nous intéressent au plus haut point; il est surtout curieux d'étudier l'évolution des idées chez les habitants de cette île de Cyrnos, soumise tour à tour aux Phéniciens et aux Phocéens, à Carthage et à Rome, aux Goths et aux Vandales, à Pise et à

Gênes, avant de devenir un département français à l'aspect turbulent mais au patriotisme éprouvé.

En 1790 — un peu plus de vingt ans après l'occupation effective par la France — la Constituante songea que le meilleur moyen pour inculquer aux citoyens corses l'amour de la métropole, était de les affranchir des traditions surannées et des superstitions millénaires. Pour cela, il fallait développer l'instruction et répandre des livres utiles : une bibliothèque fut fondée à Bastia sous les auspices du duc de Biron et du président d'Ormesson ; on en confia l'établissement à Tournay, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi.

J'ai entre les mains le manuscrit du rapport très motivé qu'adressa ce dernier au duc de Biron ; plusieurs passages de ce travail sont dignes d'être retenus, plus encore au point de vue des généralités qu'au regard des détails spéciaux à la Corse. On y spécifie d'excellentes mesures ; on y proclame des principes dignes d'être médités et appliqués ; il s'y glisse aussi des naïvetés et de peu banales énonciations. C'est le reflet d'une époque où les idées généreuses, trop longtemps contenues, éclosent tout

à coup et se répandent sans mesure et sans frein; la méthode ne les assouplit point ; le ridicule en déforme quelques-unes :

« En fondant une bibliothèque, dit l'auteur du mémoire, l'intention du Gouvernement est de faire fleurir les lettres à Bastia et d'en répandre le goût dans l'île entière; mais on se tromperait si l'on fondait le succès de cette entreprise sur la génération présente... Ici, l'indifférence des lettres et la répugnance à l'étude sont héréditaires, et presque universelles ; transmises par le sang, endurcies par une longue habitude, rendues sacrées par l'exemple, elles ont pour racines le goût particulier, le préjugé général, l'esprit des ancêtres, la force des ans, l'instinct et la raison ! »

Comment donc procéder ? — Le plus sûr est de s'allier à l'Université, qui, malheureusement, ne réside point à Bastia, mais bien à Corte ; de créer une émulation dans les collèges ; de faire naître l'amour des lettres dans les jeunes esprits, afin que, parvenus à l'âge mûr, les enfants continuent à les cultiver et qu'ils en communiquent le goût de proche en proche, parvenant ainsi « à changer doucement la face de l'île ».

Les lettres ne doivent pas faire oublier les

sciences ; mais, sur ce point, le bibliothécaire Tournay est essentiellement sceptique : on ne parvient au *vrai*, dans les sciences, qu'après avoir passé par toutes les erreurs qui y servent de degrés. « Les théories à la mode et les systèmes reçus n'ont, au fond, pas plus de valeur que les principes ci-devant en crédit, mais qui sont tombés. » Est-ce une raison pour répudier les livres scientifiques ? Non point ! car il importe de connaître les progrès des lumières « ou plutôt les vicissitudes de l'opinion », et de se garantir par là des mécomptes de l'orgueil moderne.

Il faut aussi ne pas négliger les livres étrangers ; mais il est indispensable de les choisir avec prudence et de les acheter « à la source ». A cet effet, une correspondance suivie s'impose avec les bibliothécaires de *Rome*, de *Vienne* et d'*Oxford*.

Est-ce à dire qu'il faille inciter la jeunesse à se livrer à ce que nous appellerions aujourd'hui le « snobisme » de la littérature ? C'est un mal, au contraire, dont il convient de se garer, car l'expérience apprend « que la ruine des lettres est à peu près à son comble, quand leur culture est devenue une mode qui infeste tous les rangs de

la société ; et l'on n'ignore pas quelle plaie cette épidémie fait à la politique et aux mœurs ». Aussi est-il prudent, autant qu'équitable, d'organiser un système de « préférence » pour les professeurs et les vrais gens de lettres : on leur communiquera, avant tous autres, les livres nouveaux ; « *on leur accordera même quelques journées d'ouverture* qui leur seront exclusivement réservées », personne autant qu'eux n'ayant un plus grand besoin d'étudier et de travailler dans un lieu tranquille et sans distraction (1).

L'attention du gouvernement, fait remarquer Tournay, doit aussi se porter sur le choix du bibliothécaire et du secrétaire : « Une belle main, une plume exercée, la science du latin et de l'orthographe, sont les qualités dont ne peut se passer ce dernier. Il faut que le bibliothécaire lui-même joigne aux notions bibliographiques un goût sûr, une critique saine, et un attachement inébranlable aux grands principes de la littérature. »

Le mot majestueux vient d'être prononcé :

(1) Nous livrons ces lignes aux méditations des ministres (présent et futurs) de l'Instruction publique ; ils pourront en faire leur profit, car nos bibliothèques sont, de plus en plus, envahies par une nuée de gens qui viennent s'y chauffer l'hiver et y dormir l'été.

« principes de la littérature ! » Comment le comprend l'auteur du mémoire ? Il faut aller chercher ses préférences dans les articles du règlement projeté : « Les professeurs *de géométrie* et *de rhétorique*, y est-il dit (art. 18), jouiront alternativement du privilège du prêt avec déplacement, mais à la charge par le second d'inspirer aux élèves qui suivront ses cours un amour profond *des deux grands siècles de la littérature, ceux de Louis XIV et d'Auguste.* »

Dans une note, au bas d'une page, on lit ce vœu : « Il faudrait que quelque bienfaiteur de la bibliothèque fît présent à ce dépôt des portraits de Louis XIV et d'Auguste, avec les médaillons des grands hommes qui ont illustré les grands siècles de ces princes, et ceux de *Louis XV et de Néron.* » (Sur le manuscrit, le mot Néron avait été d'abord rayé et remplacé par celui de *Trajan*, puis définitivement rétabli.)

Enfin, à propos de la cérémonie annuelle dont nous parlerons plus loin, il était spécifié que le « grand prix » serait toujours un livre classique des grands siècles de Louis XIV et Louis XV, d'Auguste et de Néron. (Là encore, *Néron* a triomphé ; on avait écrit d'abord *Périclès*.)

Tournay, dans son projet de règlement, devait

aborder la question financière ; il ne s'y dérobe point, et s'emploie à utiliser toutes les ressources imaginables : on pourra, d'ailleurs, alléger les dépenses, en obtenant un contre-seing, un abonnement, un privilège quelconque, qui diminuera les frais de port et de voiture ; on fera l'économie du feu et de la chandelle « qui, par crainte d'incendie, n'entreront jamais dans la salle de la bibliothèque ni dans ses cabinets » ; on imaginera mille combinaisons subtiles pour éviter les dépenses, sauf cependant sur un objet qui nécessite quelques explications.

De nos jours, à chaque discussion du budget, il est de règle de gémir sur la plaie du *fonctionnarisme ;* on a raison en principe, mais on oublie que la réduction souhaitée ne dégrèverait point le budget, car il faudrait, en bonne justice, appointer davantage la plupart des fonctionnaires, après en avoir diminué le nombre ! Beaucoup, en effet, ne touchent que des traitements ridicules, et ceux-là en souffrent plus encore qui n'appartiennent point à une hiérarchie et ne peuvent compter sur un avancement régulier. Le bibliothécaire-philosophe y avait songé : « Il n'y a pas d'espoir d'avancer de grade en grade à la bibliothèque de Bastia ; chaque sujet y sera réduit à vieillir dans

son poste, sans que son sort s'améliore en raison de son ancienneté et de ses services ; un traitement honorable n'est donc qu'une compensation de ce désavantage ; ce n'est pas une grâce, c'est un droit. » Il réclame pour le bibliothécaire mille écus annuels, le logement avec jardin, plus un pot d'encre, cent plumes, cent pains à cacheter, douze mains de griffon, douze cahiers de tellière, trente-deux cahiers à lettres, autant de petite romaine, et huit bâtons de cire d'Espagne.

Sa sollicitude s'étend au *portier-frotteur*, et les considérations par lesquelles il justifie l'allocation d'appointements convenables à ce modeste agent, sont aussi longues que remarquables ; je n'en détache que quelques lignes.

« Il existe un traité secret entre la société qui « prend un homme à son service et l'employé « qui s'y dévoue : l'un ne quitte le soin de sa « fortune pour les affaires publiques que parce « que l'État se charge de son sort, et l'État « n'exige ce renoncement du premier qu'en l'en « dédommageant par des gages qui y soient « proportionnés. Or tout citoyen a une femme et « des enfants qu'il chérit, et qu'il est tenu ou « d'entretenir, ou d'élever et de pourvoir ; cette

« obligation, reconnue par les lois positives, a « sa source dans la piété de père et d'époux ; « elle se confond avec l'amour de soi-même, et « n'en diffère que parce qu'elle est plus invio- « lable. »

Ce *portier-frotteur*, dont on prend tant de soin, était chargé de frotter la salle et les cabinets de la bibliothèque, de veiller sur les fournitures publiques, encre, plumes, plumoirs, canifs, poudre, papier réglé, ciseaux, poinçons, règles, aiguilles à cordon, couteaux d'ivoire, sang d'arak (*sic*) et fontaine de mains « pour laver les mains quand on a manié les livres ordinairement chargés de poudre ». Il devait en outre, blanchir ou faire blanchir les serviettes, entretenir la lanterne ou le réverbère de porte, et tout préparer pour la cérémonie du *grand prix*.

Que devait être cette cérémonie ? Une note assez concise nous apprend que l'administration de la bibliothèque devait organiser une sorte de concours, dont le lauréat serait couronné, chaque année (le lendemain de la distribution des prix de l'Université), par le commandant de la province, assisté de l'évêque et de son clergé, des officiers municipaux et des juges... C'était, on le voit, tout à fait solennel !

Tournay devançait son époque en émettant des idées de haute philanthropie : il esquissait tout un système ingénieux de retraites pour les employés, et préconisait, en matière de contravention au règlement, des mesures qui ressemblent fort aux dispositions de notre « loi de sursis » : « On doit de l'indulgence à la faiblesse humaine, s'écrie-t-il ; on sévira contre une première contravention moins dans la vue de s'en venger que d'en prévenir de nouvelles ; on n'exceptera pas même de cette règle de modération les fautes de fidélité, quoiqu'elles en rendent les auteurs indignes de toute confiance ; mais aussi une seule récidive suffira pour justifier contre eux la dernière rigueur... »

A côté de ces énonciations si sages, on est un peu stupéfait d'en trouver d'autres comme celle-ci :

A propos des livres contre les *mœurs* et la *religion :* « Il est défendu aux employés de donner les premiers *aux célibataires avant l'âge de soixante ans*, et les seconds à *quelque personne que ce soit avant celui de trente.* »

Ces livres défendus devaient être renfermés dans un cabinet dit « *pour l'enfer* » ; mais d'autres encore étaient l'objet de soins particu-

liers, ainsi qu'en témoigne le préambule du mémoire adressé au duc de Biron : « Il ne suffit pas, y est-il écrit, de se borner au choix de bonnes productions dans tous les genres, mais il est à propos d'y joindre encore l'*élite des écrivains ridicules ou bizarres, les sots ou les fols par excellence, et tous ceux qui se sont signalés par leurs travers.* »

Il serait fastidieux d'analyser plus complètement le très long mémoire du bibliothécaire. Je tenais à donner, en terminant, une preuve de son éclectisme.

IV

NOTES SUR ROBESPIERRE

Névrose politique et littéraire. — Difficulté pour écrire. — Manuscrits et ratures. — Robespierre inédit. — Sa mentalité. — Empreintes classiques. — Robespierre poète et amoureux. — Une légende à détruire. — Les dames de Sainte-Amaranthe.

J'ai toujours pensé qu'il était imprudent d'exprimer, sur le compte d'un personnage historique, une opinion arrêtée. L'Histoire a trop d'aspects, elle est trop imprécise, trop essentiellement variable, pour qu'on puisse se faire un sentiment net sur un homme, quand ses contemporains eux-mêmes l'ont jugé de maintes façons diverses.

De quoi, spécialement, est faite l'histoire de Maximilien Robespierre ?

Légendes, haine des partis, glorification im-

prudente des uns, mépris injustifié des autres, tout a contribué à faire du célèbre conventionnel un objet d'horreur pour le peuple (qui l'avait fait dieu), un sujet de dissertations lyriques ou de fulminantes diatribes pour les écrivains. Les partisans de l'ancien régime se signent en parlant du « tigre », de « l'homme de sang »; les historiens libres-penseurs ne lui pardonnent point d'avoir intronisé l'Être Suprême; les indifférents en matières politique et religieuse s'étonnent de ne pas trouver en lui des passions plus saines ou plus profitables que celles dont il fit preuve — ils lui reprocheraient volontiers de n'avoir aimé ni les femmes, ni le vin, ni l'argent. — Chacun lui jette la pierre; et quand un citoyen affirme l'intention de faire mieux connaître l'homme public et de justifier l'homme privé de toutes les calomnies, il se produit un phénomène étrange : on ne nous montre plus qu'un Robespierre sans taches, superbe à la tribune, génial dans ses conceptions politiques, et, avec cela, brave homme dans son intérieur, extraordinairement doux et falot, tout à fait édulcoré...

J'estime, pour ma part (1), qu'Ernest Hamel

(1) Je me suis longuement expliqué à ce sujet dans mon livre : *Autour de Robespierre — Le conventionnel Le Bas.* Faut-il

n'avait pas plus de raisons pour tracer un panégyrique de Robespierre, que les détracteurs de ce dernier n'en ont eu pour le classer sommairement parmi les êtres féroces et néfastes.

Ce fut un homme comme tant d'autres, avec des vices très apparents et des vertus mieux cachées; rien ne prouve qu'il n'ait point été toujours de bonne foi, dans sa façon brutale et souvent odieuse de servir ses convictions; mais il voyait les choses sous un aspect très particulier parce qu'il était — qu'on me permette ce néologisme — un névrosé de la politique. J'ajouterais volontiers « un névrosé de la littérature », parce que j'estime, comme Michelet, qu'il fut « avant tout homme de lettres » et « qu'il le fut jusqu'à sa mort ».

Son ami Pétion disait de lui (et c'est ce qui motiva leur brouille) : « Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il aperçoit partout

ajouter que, si la mémoire du fameux terroriste doit être éternellement ternie par la loi du 22 prairial et par de révoltantes mesures de répression, elle doit, tout au moins, être libérée de certaines accusations — comme celle d'une participation aux massacres de septembre; il ne faut pas oublier, d'autre part, que Robespierre a lutté, tant à la tribune que dans ses écrits, pour la liberté de la presse, pour l'égalité des citoyens (qu'ils soient nègres, juifs ou comédiens), pour l'organisation plus libérale des conseils de guerre, pour le suffrage universel et contre la théorie du *marc d'argent*, etc.

des complots, des trahisons, des précipices. Son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire, lui présentent tous les objets sous de sombres couleurs... Ne supportant pas la contrariété... s'irritant du plus léger soupçon, croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter... »

On sait, d'autre part, combien sa santé était précaire, et de quels soins incessants l'entouraient les Duplay, ses hôtes ; ce qu'on connaît moins, c'est sa difficulté de travail, le labeur formidable que nécessita la préparation de ses discours et de ses écrits, et les hésitations maladives qu'il éprouvait pour formuler sa pensée.

Élisabeth Duplay (qui épousa le conventionnel Le Bas) nous a laissé une description de l'unique pièce où couchait et travaillait Robespierre ; son mobilier était sommaire : un « modeste bureau », un lit en noyer, orné de rideaux de damas bleu à fleurs blanches, quelques chaises de paille, et un casier en sapin, dans lequel s'empilaient quelques œuvres préférées, Corneille, Racine, Voltaire, Rousseau... La fenêtre donnait sur un hangar où des apprentis menuisiers s'exerçaient toute la journée ; le bruit des rabots et des scies n'était point fait pour calmer la

surexcitation nerveuse de Maximilien ; aussi préférait-il travailler le soir, vers neuf heures.

Courbé sur son papier — car sa myopie était accentuée et sa lampe peu perfectionnée, — il passait là des heures d'énervement, luttant avec les mots, n'arrivant point à achever les phrases, abandonnant une idée lorsqu'elle lui semblait trop difficile à exprimer, protestant par des ratures sans nombre contre la pauvreté du verbe, exaspéré souvent, découragé parfois, et détruisant, dans un geste de colère, ce qui lui avait demandé toute une nuit de recherches et d'efforts.

J'ai dans les mains les brouillons de plusieurs de ses travaux : les feuillets en sont bâtonnés, quelquefois dans leur entier, de grands traits en croix ou de zébrures qui marquent la rage ou l'impuissance de l'écrivain ; des passages sont, en outre, surchargés de barbouillages affectant la forme de circonférences imparfaites ou de spirales ; et, sous toutes ces fantaisies du bâtonnage, les lignes d'écriture ont presque toujours été rayées déjà, et surchargées de mots, biffés eux-mêmes après coup.

Je prends, au hasard, une page manuscrite de sa « réponse à Pétion », et j'en reproduis une

phrase, en mettant entre parenthèses les mots rayés :

« Mais puisque vous [êtes doué] vous sentiez pourvu de cette sagesse infinie qui soumet à des lois certaines [les agitations d'un grand peuple] les phénomènes les plus irréguliers [et les plus violents] de la nature morale, puisque vous [sentiez] connaissiez le secret [l'h] [de renouveler en [un jour] [de rénover en un jour] [de] [d'assurer] [de cimenter] de [détruire en un jour] démolir en [un jour] un jour l'immense édifice du despotisme, que ne [veniez-vous à la commune le révéler au peuple]... »

A partir des mots « de la nature morale », Robespierre a finalement *tout bâtonné* pour ajouter simplement : « que ne disiez-vous au peuple... », faisant ainsi disparaître les hésitations que révèlent les dernières lignes.

*
* *

Il ne lui suffit pas de corriger largement ses manuscrits, d'en biffer souvent des pages entières ; ce travail de révision à outrance va

s'exercer encore sur les épreuves d'imprimerie (1).

Dans son *Discours sur l'organisation des Gardes Nationales*, par exemple, Robespierre ne se contente pas de substituer des expressions à d'autres, qu'il estime plus appropriées : « despote » au lieu de « tyran » ; « donner de nouveaux auxiliaires à l'ambition du prince », au lieu de « donner de nouveaux satellites au prince et au despotisme » ; « fonctionnaires publics » au lieu de « magistrats populaires » ; « vous ne regretterez pas ces hochets dont les monarques paient le dévouement aveugle de leurs courtisans », au lieu de « laissez aux esclaves ces méprisables hochets, dont les despotes paient l'enthousiasme imbécile de leurs courtisans. » — Il substitue, de plus, à des pages imprimées des pages entières de manuscrit, ou bien (le plus souvent) il biffe impitoyablement, d'un trait rectiligne, une succession de pages.

J'en compte huit ainsi annulées dans les

(1) Le retard qu'il apporte dans l'envoi à l'imprimerie de ses manuscrits ou de ses premières épreuves nécessite souvent l'intervention de l'imprimeur ; on lit, au bas des feuillets qui lui reviennent, les injonctions suivantes : « Nous attendons de la copie. — Nous n'avons plus de copie ; veuillez bien nous en envoyer le plus tôt possible. »

épreuves du *Discours sur l'organisation des Gardes Nationales :* il n'est pas indifférent d'en reproduire quelques lignes; on trouve, dans ce Robespierre inédit, toute l'énergie, tout « l'emballement » du démagogue, et, aussi, le style boursouflé, la période hésitante, l'idée confuse que révèlent tous ses manuscrits.

C'est, d'abord, une apostrophe vibrante aux « ennemis de la patrie ».

« ... Nous ne sommes plus étonnés des transports de cette joie cruelle (*ce dernier mot est raturé*) que vous faites éclater; tout vous rit, tout vous favorise. Le temps n'est plus où, effrayés vous-mêmes de vingt siècles de crimes, autant que du réveil de la nation, on vous vit trembler et fuir à l'aspect de la liberté naissante, comme les oiseaux funèbres aux approches de la lumière. Vous en avez été quittes pour poursuivre l'exécution de vos coupables projets par des moyens plus adroits.

« Cette nation, avez-vous dit, est trop légère pour s'occuper longtemps de ses intérêts, trop façonnée au joug pour connaître ses droits, trop accoutumée à l'idolâtrie pour cesser d'adorer le pouvoir devant lequel elle fut si longtemps prosternée, trop corrompue pour que la majorité des

hommes en place puissent être inaccessibles à tous les genres de séduction ; intriguons, déclamons, parlons sans cesse d'anarchie, de monarchie, de la nullité du pouvoir exécutif, afin qu'on lui rende assez de forces pour qu'il puisse tout asservir, assez de richesses pour qu'il puisse tout corrompre, assez de serviles hommages pour que la souveraineté et la majesté de la nation ne soient que de vains mots, et vous avez paru vous applaudir du succès de vos soins. »

Puis la pensée devient presque incompréhensible :

« Abattons surtout, avez-vous dit, cette énergie du peuple qui a une fois éclaté, et qui pourrait nous conduire à ce but fatal du bien public et de l'égalité des droits, si indiscrètement reconnue, puisqu'il s'est rendormi... »

Enfin, par mépris pour le nom propre, Robespierre tombe dans un véritable pathos :

« ... Des armées étrangères innombrables se rassemblent sur nos frontières ; elles ont subjugué, comme en passant, deux peuples qui, comme nous, avaient défendu la cause de la souveraineté des peuples contre le despotisme d'un

seul ; elles se meuvent au gré d'un despote, frère de la femme de notre roi ; agissant lui-même de concert avec un despote naguère son ennemi, qui, pour la querelle de sa sœur et du despotisme, remit aussi, peu d'années auparavant, un peuple libre sous le joug de son beau-frère... »

On comprend sans peine que Robespierre n'ait pas voulu livrer à la publicité ces pages imprimées.

*
* *

Les orateurs de la Révolution, a-t-on dit souvent, avaient encore toute fraîche l'empreinte de l'éducation classique, qui était alors exclusivement littéraire. Rien n'est plus exact en ce qui concerne Robespierre : sa mémoire est continuellement hantée par des réminiscences de l'histoire grecque ou romaine ; ses discours en sont émaillés, et, plus encore que ses œuvres publiées, ses brouillons, ses essais inédits contiennent maintes citations, maintes invocations du genre de celle-ci :

« La nouvelle ayant été portée à Athènes que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples et

on conjura les dieux de détourner des Athéniens des pensées si cruelles et si funestes. Je viens prier non les dieux, mais les législateurs, qui doivent être les organes et les interprètes des lois éternelles que la divinité a dictées aux hommes, d'effacer du code des Français les lois de sang qui commandent des meurtres juridiques, et que repoussent leurs mœurs et leur constitution nouvelle. Je veux leur prouver : 1° que la peine de mort est essentiellement injuste ; 2° qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines, et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient. » (*Sur l'abolition de la peine de mort.*)

Dans une autre circonstance, il écrit :

« De quel droit, citoyens, parlez-vous des destructeurs de la tyrannie comme les tyrans eux-mêmes? Vous êtes, parmi nous, ce qu'auraient été à Rome ceux qui auraient poursuivi les ennemis de Tarquin, ou à Thèbes les destructeurs des 300 citoyens qui l'affranchirent de la domination des tyrans ; — à moins que vous ne pensiez que la liberté de la France est d'un moindre prix que celle de Thèbes ou de Rome. »

Tout ceci a été biffé sur le manuscrit (*Réponse à Pétion*), à l'exception des seize premiers

mots. Robespierre semblait ainsi se rendre compte qu'il abusait des souvenirs historiques ; mais son cœur n'en restait pas moins séduit par les gloires et les grands dévouements de jadis ; il rêvait, en toute bonne foi, de sacrifier sa vie sur l'autel de la patrie (1), et pouvait être sincère quand il répondait à Guadet :

« Le ciel qui me donna une âme passionnée pour la liberté, et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée. »

Son indignation n'est pas jouée, non plus, quand il crie à Jérôme Pétion :

« Connaissez-vous ce membre de l'Assemblée Législative qui, le 9 août, disait à un de ses amis : Si le peuple craint ou balance, brûlez-moi la cervelle avec ce pistolet; et qu'on traîne mon cadavre sanglant dans Paris, afin que la vengeance le mène à la liberté ! » Et il conclut, tout

(1) Il partageait l'opinion de son ami Saint-Just qui, dans une circonstance mémorable, affirmait que « les grands hommes ne meurent point dans leur lit ».

vibrant : « Voilà l'un des hommes que vos amis ne cessent de diffamer !... »

Le manuscrit ajoute — mais ces mots sont rayés — «... dans les mêmes pamphlets où votre apothéose est mêlé à celui (*sic*) des plus équivoques amis du peuple. »

*
* *

J'ai trouvé, entre deux pages d'un projet de discours, un feuillet jauni, usé, brûlé même par endroits et presque illisible, où Robespierre a tracé des vers. Le fidèle adepte des *Rosati* avait-il écrit (ou copié) cette poésie au temps heureux de sa première jeunesse ? Je serais tenté de le croire, car elle ne cadre guère avec sa « seconde manière ». Mais pourquoi se trouve-t-elle là, au milieu de ces papiers sévères ?...

On y lit ceci :

Je l'aimais tant quand elle était fidèle !
Rien ne m'était plus cher que ses appas ;
Je ne vivais chaque jour que pour elle,
J'aurais, pour elle, affronté le trépas.
Mais dites-lui qu'enfin je me dégage,
Que de l'aimer j'ai reconnu l'abus...

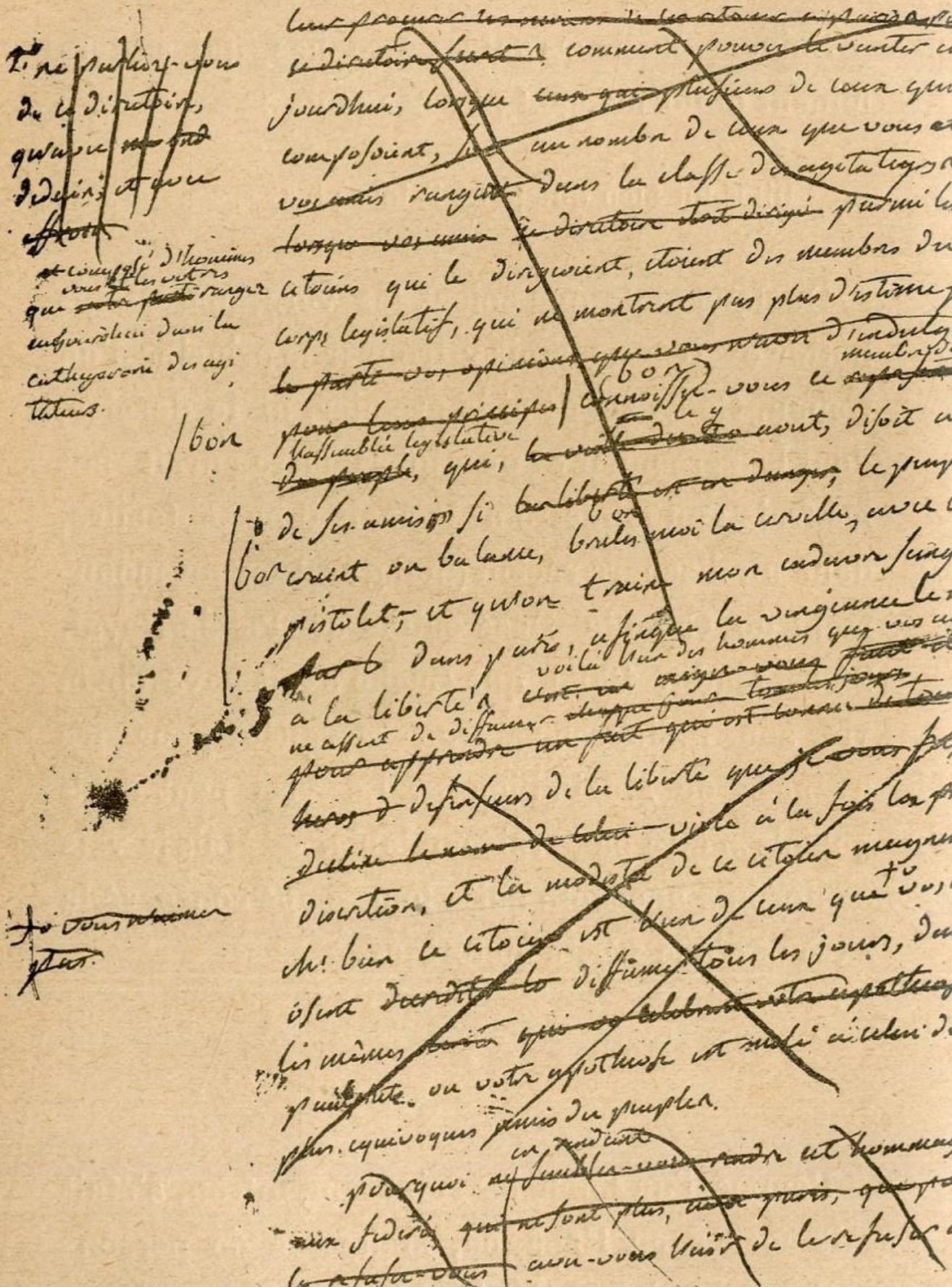
Suivent plusieurs autres strophes, qui se terminent uniformément par ces mots :

Dites-lui bien que je ne l'aime plus !

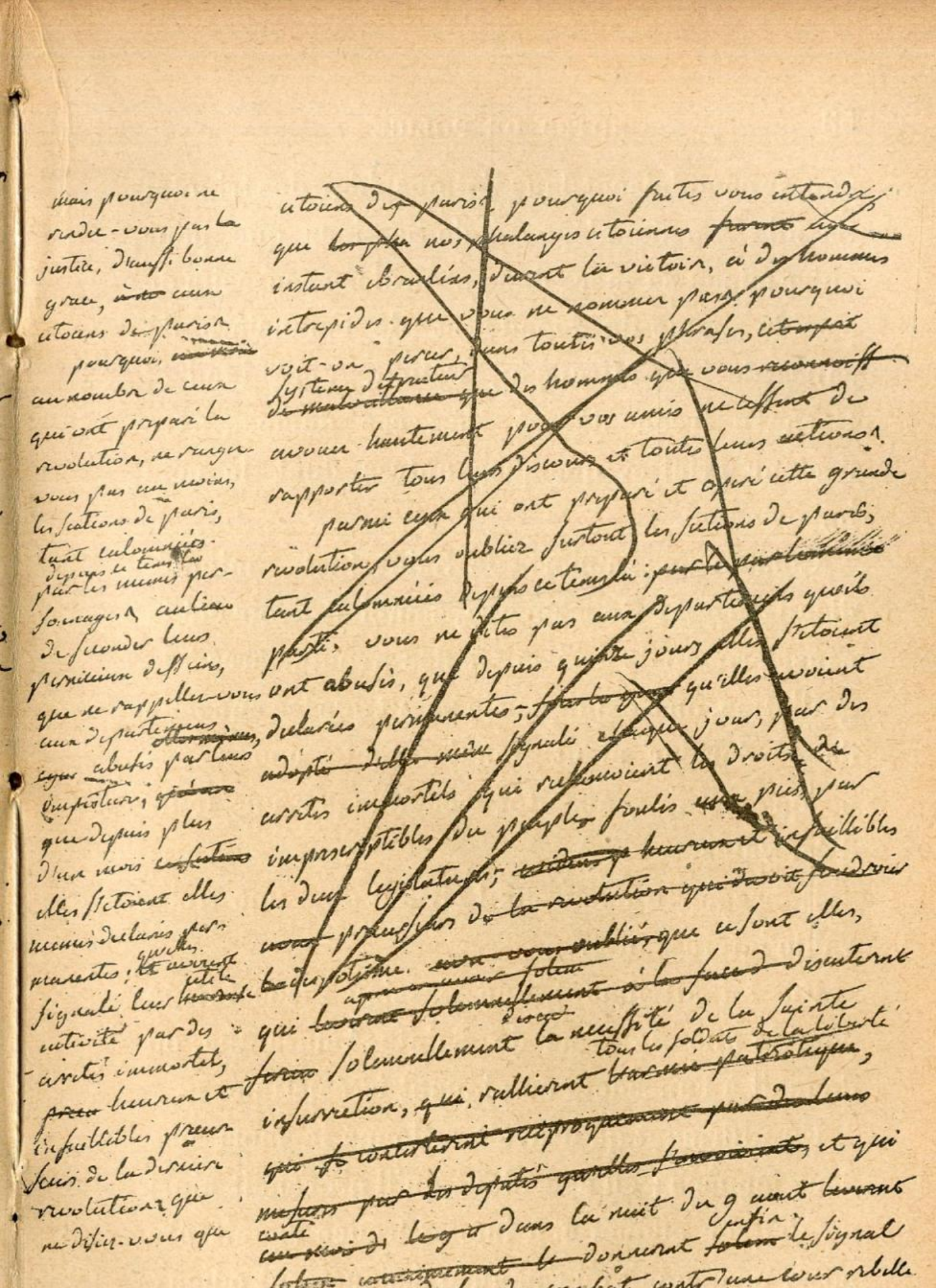
Quelque plats que soient les vers, une imagination exercée pourrait y trouver le principe d'un roman. Ce ne serait ni le premier, ni le dernier, dont la personnalité de Robespierre aurait fait les frais : un ministre ne laissait-il pas entendre, dans un discours récent (inauguration du monument de Camille Desmoulins au Palais-Royal, 22 septembre 1905), que Lucile avait payé de la vie son indifférence trop marquée pour les avances de Maximilien !... Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. — Mais je vais conter une anecdote qui a longtemps conservé la saveur d'une vérité historique.

*
* *

Femme d'un financier ruiné qui, dit-on, s'était fait cocher en Espagne, maîtresse de personnages haut et bas placés, Mme de Sainte-Amaranthe était une de ces fleurs du soir qui s'épanouissent aux lumières des salons, et qui, peu à



FAC-SIMILE D'UN MANUS



USCRIT DE ROBESPIERRE

peu, se complaisent dans l'atmosphère des tripots. Sa fille Amélie n'épousa de Sartines que pour aider mieux sa mère dans ses rôles successifs de pseudo-femme du monde et de tenancière de salles de jeu. Mirabeau, Pétion, Vergniaud et Barnave fréquentèrent chez ces dames, avec l'acteur Trial et quelques autres dont le nom importe peu.

Comme un rapport de Saint-Just, minuté, disait-on, par Robespierre, semblait avoir été la cause principale de l'envoi des aventurières à la guillotine, on s'explique aisément que les ennemis de ce dernier aient imaginé toute une romanesque histoire, aussitôt recueillie par une foule d'écrivains.

Robespierre amoureux ! C'était déjà une trouvaille intéressante.

En lui attribuant une passion inconsidérée pour la fille de Mme de Sainte-Amaranthe, on donnait à l'anecdote un piquant irrésistible.

En affirmant qu'il avait ordonné la mort des deux femmes ; en spécifiant qu'il prévenait ainsi un danger auquel son intempérance l'avait exposé, on donnait au roman le dénouement odieux qui seyait à la rancune des Thermidoriens.

Or tout cela n'est qu'un conte rouge, ainsi

qu'il résulte des notes que j'ai trouvées dans les papiers du conventionnel Le Bas, et du brouillon d'une lettre que son fils destinait à l'un des historiens fantaisistes des dames Sainte-Amaranthe.

Pour bâtir l'hypothèse d'un Robespierre amoureux, il suffisait d'une histoire bouffonne. Tout récemment, dans une étude extrêmement attachante, M. Lefebvre Saint-Ogan la rééditait ; il racontait, d'après les mémoires apocryphes de Fleury, que Trial avait conduit Robespierre chez Mme de Sainte-Amaranthe, et que celui-ci, séduit par la beauté de sa fille Amélie, gagné par la chaleur communicative du dîner, aurait révélé ses ambitions et ses projets, marqué de nouvelles victimes dans la Convention, dit qu'il fallait égorger cent mille hommes pour sauver la France...

Je cite mon auteur, pour faire apprécier la vraisemblance des allégations de Fleury :

..... Les convives écoutaient, muets de stupeur. Trial avait gardé son sang-froid. Il fit venir une voiture et ramena chez lui Robespierre. Le lendemain matin, il alla le voir. Le tyran était fort sombre.

— Qu'as-tu fait, Robespierre ? Qu'as-tu fait ? lui dit Trial.

— Quoi ! quoi ! de quoi s'agit-il ? La patrie est-elle en danger ?

— Elle est perdue, et son homme le plus éminent perdu avec elle...

Robespierre se sentit nommé dans l'épithète : il se leva.

— Explique-toi, dit il, tu me fais de la fantasmagorie !

— Plût au ciel que c'en fût !

— Enfin ?...

— Hier... hier soir...

— Eh bien, hier soir, tu as été des nôtres..... Tu nous as fait raison...

— Raison..... raison...

— Allons, j'ai perdu la mienne, veux-tu dire ?

Robespierre se couvrait la figure de ses mains ; son corps se courba, et ce mouvement de contraction nerveuse qui se faisait sentir dans ses épaules l'agita comme une fièvre violente. Trial, craignant une attaque de nerfs, se taisait ; mais Robespierre le prit aux deux revers de son habit, et là, cramponné comme un malade qui interroge son médecin, espérant un démenti à ses pensées :

— Eh bien ? dit-il.

— Eh bien, répondit brusquement l'autre, ainsi collé à Robespierre, et mesurant pour la première fois la taille de son idole. Eh bien ! tu as révélé ton secret !

— J'ai dit...

— Plusieurs noms...

— Plusieurs noms ! répéta le tribun, toujours accroché et ne donnant à ses paroles que l'intonation d'un écho.

— Le nom de ceux dont tu voulais faire justice...

— J'ai nommé...

— Ceux qui balancent ta puissance...

Trial ajouta d'un air de pitié :

— Et devant des femmes !

— Ces femmes m'aiment.....

— Elles parleront.

— Elles m'aiment !

— Va donc jeter ce mot aux jacobins pour te justifier...

Il n'y avait qu'un parti à prendre : faire arrêter les convives du dîner et les conduire à l'échafaud. C'est le parti auquel la raison d'Etat contraignit Robespierre.

L'histoire est ingénieuse, mais elle est controuvée.

Voici, d'abord, une affirmation écrite de la main de Le Bas le fils : « M. Duplay, mon oncle, dont le témoignage ne saurait être récusé, m'a donné l'assurance formelle que Robespierre n'avait jamais eu aucune relation avec cette femme, qu'il regardait comme une intrigante, de mœurs plus que suspectes. Il ajoutait que Trial, qui l'aurait conduit chez elle, n'était point, comme on l'a dit, un des familiers de Robespierre ; ma mère (femme de Le Bas, fille de Duplay le menuisier) atteste, de son côté, qu'elle ne l'a jamais vu dans la maison paternelle. »

Il est à noter, ensuite, que Trial fut nommé, le 11 thermidor, par le Comité de salut public, pour recevoir les actes civils de la Commune de Paris, et que les actes de décès des 105 victimes

de la journée du 9, actes qui n'ont été rédigés que dix-sept jours après l'exécution, sont tous revêtus de la signature de ce personnage, prenant le titre d'officier municipal. On doit en conclure que, loin d'avoir été l'ami de Robespierre, il était bien plutôt lié avec ses antagonistes, puisque ceux-ci l'admirent au nombre des membres de la « Commune régénérée ».

Je reprends la note de Le Bas le fils : « Si Robespierre, écrit-il, n'a jamais vu Mme de Sainte-Amaranthe, s'il n'a jamais mis les pieds chez elle, on n'en peut dire autant de son frère. Longtemps avant le procès de Danton, Robespierre le jeune, mon oncle et Simon Duplay, neveu de mon grand-père, y furent conduits un soir, au sortir de l'Opéra, par Michot, l'un des sociétaires du Théâtre-Français ; et cette escapade fut si sévèrement jugée par Maximilien, que, malgré tout l'attrait d'une pareille maison pour des hommes dont le plus âgé avait à peine vingt-neuf ans, ils se gardèrent bien d'y retourner. — A-t-on, de cette visite qui n'avait rien de prémédité, conclu que des rapports existaient entre Mme de Sainte-Amaranthe et Robespierre ? A-t-on pris le jeune pour l'aîné, et bâti postérieurement sur cette erreur la fable dont il

s'agit, je l'ignore ; mais il n'en reste pas moins démontré que le récit en question est mensonger. »

Au surplus, il n'est pas indifférent de signaler qu'à part Nougaret, Beuchot et Georges Duval, aucun écrivain n'a paru croire à la scène d'ivresse où Robespierre aurait trahi ses projets.

Par contre, il existe, dans les *Mémoires* de Sénar, une autre version, suivant laquelle Mme de Sainte-Amaranthe n'aurait dû son supplice et celui de sa famille qu'à une vengeance de Saint-Just, furieux de ce qu'elle lui avait refusé ses faveurs pour les accorder à un autre. A l'appui de cette supposition, également invraisemblable d'ailleurs, on pourrait citer une note de police, trouvée dans les papiers de Saint-Just, et aux termes de laquelle « la dame Sainte-Ama-
« ranthe était surveillée comme suspecte de
« complicité dans une conspiration royaliste
« dont elle tenait tous les fils, et dont sa maison
« était le centre. »

Mais cette pièce doit-elle être interprétée en ce sens que la surveillance était exercée par ordre de Saint-Just ? N'était-ce pas plutôt par ordre du Comité de Salut public ? Saint-Just a-t-il fait usage de la note dont il s'agit ? Ce qui porterait

à admettre le contraire, c'est qu'elle se trouvait encore, au 9 thermidor, dans les papiers qui furent saisis à son domicile, et que le rapport sur la conspiration du baron de Batz ou de l'étranger, dans laquelle furent enveloppées Mme de Sainte-Amaranthe et sa fille, fut rédigé et présenté à la Convention, non par Saint-Just, mais par Elie Lacoste, un des vainqueurs du 9 thermidor.

Prétendra-t-on que Saint-Just se cachait derrière le rapporteur ? Une pareille attitude n'était pas dans le caractère de celui qui, six semaines auparavant, dans son rapport du 11 germinal contre les Dantonistes, n'avait pas craint de reprocher au chef de ce parti ses dîners avec « l'infâme Sainte-Amaranthe ».

N'y a-t-il pas une façon plus normale d'expliquer l'incarcération et le supplice des dames Sainte-Amaranthe, dans ces temps si troublés où suspicion valait condamnation ? Les faits sur lesquels reposait l'accusation d'Elie Lacoste étaient-ils, d'ailleurs, dénués de tout fondement ? Ne faut-il pas songer au rôle que de Batz, le principal accusé, a joué pendant toute la période révolutionnaire ? Ne faut-il pas se rappeler que sous la Restauration, sans avoir jamais été mili-

taire, il obtint le grade de maréchal de camp, et fut chargé, en cette qualité, de commander le département du Cantal ? Entièrement dévoué à la cause royaliste, Batz déploya une activité infatigable pour la faire triompher. Tous les moyens, tous les agents lui étaient bons ; un lieu de plaisir comme la maison de Mme de Sainte-Amaranthe était pour lui et pour ses partisans le quartier général le plus commode, puisqu'ils pouvaient s'y voir et s'y concerter sans trop craindre d'exciter les soupçons du gouvernement. Il paraît établi que, depuis assez longtemps, la maîtresse de céans était dans le secret de la conspiration, et que l'attention du Comité de Salut public était éveillée à cet égard (l'écrit plus haut cité de Saint-Just en fait foi) ; si donc elle fut comprise dans l'acte d'accusation du 26 prairial, c'est que probablement les soupçons s'étaient aggravés.

En tous les cas, il y eut des « coupables » parmi ceux qui comparurent avec Mme de Sainte-Amaranthe devant le tribunal révolutionnaire ; le fait est hors de doute pour Desvaux, secrétaire de Batz, pour Cortey et pour Michonis ; d'après les aveux mêmes de Desvaux, et le témoignage des pièces qu'Eckard a pu vérifier aux

archives du tribunal révolutionnaire, tous les trois avaient secondé de Batz dans ses tentatives pour délivrer Louis XVI, le 21 janvier, et pour faire évader Marie-Antoinette du Temple, puis de la Conciergerie. On peut en conjecturer qu'il en était de même de beaucoup d'autres.

Il faut donc répudier la légende de Robespierre amoureux. La physionomie du fameux conventionnel n'y gagnera rien sans doute, car ses crimes continueront à éclipser, dans l'imagination populaire, ses farouches vertus ; mais la vérité est toujours bonne à rechercher, le roman dût-il en souffrir.

V

SAINT-JUST ET SES PRINCIPES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Déchéance de la mère qui ne nourrit pas ses enfants. — Plan d'éducation : lire, écrire, nager. — Nourriture et vêtements. — Défense de frapper ou de caresser l'enfant. — Organisation militaire. — « Distribution » aux laboureurs au temps des moissons. — Triomphe de la natation.

Si la participation de Saint-Just à la Terreur est plus connue que son intervention aux armées du Rhin et de la Moselle et que la part qu'il prit à l'élaboration des lois, sous la Convention, ses principes en matière d'éducation n'ont jamais été mis qu'imparfaitement en lumière.

Ç'avait été pourtant une des préoccupations constantes du jeune conventionnel que de « pré-

parer des citoyens pour la Patrie », et j'en trouve une nouvelle preuve dans quelques-unes de ses notes qui furent mêlées aux papiers de Robespierre ; elles corroborent les indications de ses écrits parus avant le 9 thermidor et les opinions exprimées dans ses discours. Elles synthétisent plusieurs des entretiens qu'il eut avec Maximilien, et dont les échos ont pu parvenir jusqu'à nous.

Saint-Just avait une passion pour les formules ; dans une des notes auxquelles nous faisons allusion, il écrit :

« Il est essentiel, dans une Révolution où la perversité et la vertu jouent de si grands rôles, de prononcer nettement tous les principes, toutes les définitions... »

Et il décide ainsi sur l'éducation :

« L'enfant, le citoyen, appartiennent à la Patrie.

« L'instruction commune est nécessaire.

« Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la République ensuite jusqu'à la mort.

« La mère qui n'a point nourri son enfant a cessé d'être mère aux yeux de la Patrie. Elle et son époux doivent se présenter devant le ma-

gistrat pour y répéter leur engagement ; autrement leur union n'a plus d'effets civils.

« Les enfants sont rigoureusement formés au laconisme de langage ; on doit leur interdire les jeux où ils déclament, et les accoutumer à la vérité simple... Ils ne jouent que des jeux d'orgueil et d'intérêt ; il ne leur faut que des exercices.

« Il y a des écoles pour les enfants depuis cinq jusqu'à dix ans. Elles sont fixées à la campagne. Il y en a une dans chaque section et dans chaque canton.

« Il y a des écoles pour les enfants depuis dix ans jusqu'à seize.

« Les enfants, depuis cinq ans jusqu'à dix, apprennent à lire, à écrire, à nager.

« On ne peut caresser ou frapper les enfants.

« On leur apprend le bien ; on les laisse à la nature.

« Ils sont nourris en commun et ne vivent que de racines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et d'eau.

« Ils couchent sur des nattes et dorment huit heures.

« L'éducation des enfants, depuis dix ans jusqu'à seize ans, est militaire et agricole.

« Ils sont répartis en compagnies de soixante. Six compagnies forment un bataillon. Les instituteurs nomment, tous les mois, le chef parmi ceux qui se sont le mieux conduits.

« Les enfants d'un canton forment une légion. Ils s'assemblent tous les ans au chef-lieu, le jour de la fête de la Jeunesse. Ils y campent et y font tous les exercices de l'infanterie. Ils apprennent aussi les manœuvres de la cavalerie.

« Ils apprennent les langues.

« Ils sont distribués aux laboureurs dans le temps des moissons.

« Depuis seize jusqu'à vingt et un ans, ils entrent dans les arts et choisissent une profession.

« Jusqu'à seize ans, ils sont vêtus de toile dans toutes les saisons, et ils ont le même costume ; depuis seize ans jusqu'à vingt et un, le costume d'ouvrier ; depuis vingt et un jusqu'à vingt-cinq, celui de soldat, s'ils ne sont point magistrats.

« Ils ne peuvent prendre le costume des arts qu'après avoir traversé, aux yeux du peuple, un fleuve à la nage, le jour de la fête de la Jeunesse.

« Ils ne retourneront jamais chez leurs pa-

rents avant l'âge de vingt et un ans. La discipline de l'enfance est rigoureuse. »

D'autres voulaient faire de l'enfant un menuisier ; Saint-Just tient à en faire un nageur émérite...

VI

UN SERGENT DE L' « ARMÉE-MORTE » SOUS LA CONVENTION, LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT.

Charles Le Bas blessé en mer. — Orthographe fantaisiste de son chirurgien-major. — Prisonnier des Anglais. — Libération. — Retour au pays. — Tribulations. — Un certificat de lieutenant de carabiniers. — Lenteurs administratives : huit ans pour obtenir un brevet de pension.

Charles Le Bas, frère cadet du conventionnel, avait embrassé, très jeune, la carrière militaire ; il était sergent au troisième bataillon de la Guadeloupe lorsqu'un projectile anglais l'atteignit gravement, à bord de la frégate française *La Pique*.

Le 20 germinal de l'an III, le chirurgien-major Menu lui délivrait un certificat dont je respecte l'orthographe fantaisiste :

« Je soussigné chirurgien major de la fregatte de la République française La Pique, comandé par le cytoyen Conseille, lieutenant de vaisseaux, certifie que le citoyen Charles Le Bas, sergent du détachement dudit bord, a été blessé, à la partie supérieure et moyenne de lumérus, d'une balle et mitraille, et que l'arterre brachial a été ouverte, et n'a été qu'après plusieurs point de compressions, pour arretter l'émoragie, qui a reprit par plusieurs fois, avec une play et perte de substance, ce qui lui haute la faculté de remüer son bras facilement, et n'est pas encore guéri étant à bord des prisons flotante, en rade du fort royal à la Martinique, ce 20 germinal, l'an 3e de la République une et indivisible.

« MENU. »

« Les dites blessures ont été faite dans le combats, que la dite fregatte a eû avec la fregatte anglaise La Blanche.

« MENU. »

Fait prisonnier par les Anglais, qui le ramènent en Europe et le retiennent à Portsmouth, il ne rejoint la France que sept mois après ; le parlementaire *La Betzy*, commandé par le capitaine Till, le débarque à Fécamp, le 17 brumaire an IV.

Il y reçoit l'ordre de se retirer chez lui (au bourg de Frévent, dans le Pas-de-Calais), à la charge de se présenter au bureau des classes du quartier, aussitôt arrivé, et sous peine « d'être

puni comme déserteur » ; l'étape et le logement doivent lui être fournis en route.

Il arrive au Hâvre le lendemain, passe à Dieppe le 25 brumaire et y reçoit une paire de souliers, car les siens sont dans un piteux état ; il continue péniblement par Abbeville et par Hesdin, où il tombe épuisé de fatigue sur la voie publique. L'hiver commence ; les routes sont détrempées par une pluie glaciale ; le jeune soldat a la chance d'être recueilli par une famille de braves gens qui lui prodiguent leurs soins ; la fille de la maison est une blonde au teint mat, aux yeux bleus rêveurs, dont le sourire lui restera gravé dans la mémoire. Mais il faut s'arracher à ce milieu sympathique, car la terrible formule lui danse devant les yeux : déserteur !.. il pourrait être porté déserteur !... Et puis il a hâte de revoir sa famille, qui a tant souffert depuis le 9 thermidor. Il quitte Hesdin le 8 frimaire, poursuit sa route, et se présente bientôt devant l'adjoint municipal de Frévent.

Mais il n'est point au bout de ses tribulations ! A peine arrivé à Frévent, il lui faut repartir ; c'est à Paris seulement qu'on doit régulariser sa situation.

Il quitte donc ses parents et recommence la

série de ses interminables étapes jusqu'à Paris. Le 2 nivôse, l'adjoint subdivisionnaire Lecousturier lui délivre, au nom du ministre de la Guerre, le titre prévu par la loi du 12 janvier et le décret de la Convention du 14 septembre 1793 : le trésorier du canton de Frévent est désormais autorisé à lui payer 30 sols par jour de subsistance jusqu'à l'obtention de son brevet de pension.

Cette pièce, quelque peu macabre, porte en tête :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
OU LA MORT.

Et, dans la manchette :

BUREAU DES SUBSISTANCES.

Armée-morte.

Nos livrets militaires modernes, plus décents, relèguent à leurs derniers feuillets ces idées de mort, que la terminologie militaire accueille toujours avec prédilection.

Visité par le Conseil de santé de Paris le 7 nivôse, Le Bas est déclaré hors d'état de servir, « ayant perdu en partie l'usage du bras gauche

par un coup de feu ». — Ce « prononcé » est signé Roussille et Parfait.

Après de nouvelles étapes et des fatigues excessives, il arrive à Frévent, un mois après, le 7 pluviôse, et se présente au commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton.

Son martyre était enfin terminé, mais les ennuis administratifs devaient durer longtemps encore!

En effet, on ne tarda pas à lui supprimer les 30 sols par jour de subsistance ; et l'espoir de son brevet de pension sembla s'évanouir.

C'est alors qu'il se décida à aller s'installer à Paris et à y chercher un emploi ; après une attente de vingt mois, il eut la satisfaction d'apprendre que la loi nouvelle (11 brumaire an VI) réglait les soldes *provisoires* (toujours !...) à payer aux militaires qui se trouvaient dans une situation analogue à la sienne.

Sans perdre de temps, il réclame à son ancien lieutenant, qui se trouve alors à Paris, un certificat destiné à appuyer une nouvelle requête au ministre de la Guerre ; ce certificat est conçu dans un style et rédigé avec une orthographe qu'il faut reproduire, pour ne point en enlever la saveur.

« Liberté. Egalité.

« Nous soussigné, lieutenant des carabiniers du troisième bataillon de la première demi brigade stationné à l'ille Guadeloupe, certifie que le citoyen Le Bas est venû nous joindre l'orr de notre débarquement à la Guadeloupe, dans la deuzième année de la République française, dont il fut incorporé dans la cinquième compagnie du même bataillon que ci-dessus, parvenû a la suitte au grade de sergent, par le zele, et probité, et bravoure, qu'il a montré pendant le siège de laditte ille, et ensuitte fut embarqué sur la frégatte de la République La Pique, en sa qualité de sergent, avec un détachement de sa compagnie qui formait la garnison dudit bord.

« En foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir en ce que de raison.

« Paris, le 12 brumaire, sizième année de la République française une et indivisible.

« MATH. CRISTAU,

« *lieutenant des carabiniers.* »

La requête n'obtient pas une réponse très rapide, car ce n'est que plus de dix mois après (21 fructidor an VI) que Ch. Le Bas apprend qu'il touchera la solde provisoire de trois décimes par jour jusqu'à l'obtention de son brevet de pension.

La décision, il est vrai, avait un effet rétroactif, puisqu'elle faisait remonter au commence-

ment de l'année courante le droit à cette fameuse solde provisoire. — Le livret délivré, sur huit pages, par le commissaire des guerres, en fait foi : il y est spécifié, mois par mois, le paiement de la somme de neuf francs à partir du 1er brumaire an VI, jusqu'aux derniers jours de fructidor an VII.

Le 27 pluviôse an VIII, Le Bas était examiné à nouveau par les officiers de santé du département de la guerre Roussille et Parfait, et renvoyé sans délai à l'armée.

Il n'y resta pas cinq mois. Le 6 messidor, en effet, par application de l'article 3 du règlement des consuls du 17 ventôse précédent, il recevait son congé définitif, signé du général Mortier, commandant la dix-septième division.

Obtint-il son brevet de pension ? C'est certain, car une pièce du 15 décembre 1814 mentionne son numéro d'ordre au contrôle général des soldes de retraites (109.896) et l'autorise à toucher cette solde dans le département de la Seine ; mais de très sérieuses présomptions me font supposer qu'il lui fallut plus de huit années et beaucoup d'efforts pour faire consacrer ses droits.

Les lenteurs administratives étaient déjà inventées.

VII

ESSAI DE CRÉATION D'UN JOURNAL EN L'AN XI

Association en participation. — Trois chevaliers de la plume. — L' « Indiscret ». — Un journal modeste. — Bonnes intentions. — Les dépenses excèdent les recettes. — Le jeune Duplay subit un déficit de 14 fr. 75.

Jacques-Maurice Duplay, fils de l'hôte de Robespierre, avait accompagné son beau-frère Philippe Le Bas aux armées du Rhin et de la Moselle ; enfermé au 9 thermidor avec toute sa famille, il fut inquiété, plus tard, parce que Babeuf avait eu l'idée saugrenue de l'indiquer sur ses listes en qualité de ministre des finances ; le jeune homme, qui avait alors dix-sept ans et demi, était tout occupé à faire son droit ; il fut distrait de ses études par treize mois de détention illégale.

On comprendra que J.-M. Duplay, après une enfance aussi mouvementée, se soit tout à coup senti une âme de journaliste. Il avait environ vingt-quatre ans lorsqu'il eut l'idée de fonder une feuille avec deux de ses amis : la convention suivante, que j'ai trouvée dans ses papiers de famille, en fait foi :

« Association pour l'Indiscret.

« Nous soussignés, J.-M. Duplay, Ch.-J. La-
« folie, et B. Rousseau, ayant formé le dessein
« de publier en commun un ouvrage périodique
« intitulé « *l'Indiscret* », dont le prospectus
« est ci-joint, nous sommes engagés réciproque-
« ment, pour l'espace de six mois qui commen-
« cera le 5 vendémiaire an XI, savoir :

« A concourir par un travail et des soins assi-
« dus à la réussite de cet ouvrage, en composant
« chacun un article par semaine ; à supporter
« par égales portions les frais d'achat de papier,
« impression, distribution et autres relatifs à
« l'entreprise.

« Comme aussi nous convenons de partager
« par tiers les produits de la vente dudit journal,
« soit par souscription ou débits d'exemplaires.

« Et pour garanties des présentes conventions,
« nous n'avons voulu prendre que l'honnêteté

« de chacun de nous, et l'amitié qui nous unit.

« Fait triple à Paris, le premier vendémiaire « an XI. »

Le prospectus visé dans cette convention est imprimé sur une feuille double, timbrée à trois centimes, et portant en tête :

« L'INDISCRET »

JOURNAL DES MŒURS

PREMIÈRE CONFIDENCE AU PUBLIC

EN FORME DE PROSPECTUS

Les premières lignes sont une protestation de modestie : le nouveau journal ne veut pas s'annoncer avec fracas, crier à tous les coins de rues qu'il saura et dira tout, et promettre une encyclopédie.

« Mon journal, qui ne paraîtra pas tous les « matins, ne sera point rédigé *par une société « de littérateurs distingués et de publicistes « célèbres*. Je n'y donnerai point l'analyse des « pièces de théâtre *le lendemain de leur repré- « sentation ;* je n'y rendrai point compte des « ouvrages nouveaux, *pas même avec cette « impartialité et cette politesse qui caracté-*

« *risent la critique honnête ;* on n'y trouvera « point, de temps en temps, des bouquets, des « madrigaux, des vaudevilles, des épigrammes, « ni de ces petits jeux d'esprit qui exercent si « agréablement l'imagination des amateurs, « comme charades, énigmes, logogriphes à « *tête* et à *queue*. J'invite les jeunes auteurs « qui se sentiraient quelques dispositions pour « ce genre de poésie à vouloir bien me fermer « leur portefeuille. »

La nouvelle feuille s'occupera-t-elle, au moins, de politique ? Non point ! Elle laissera aller le train des choses et ne s'avisera pas de donner des conseils aux puissances de l'Europe.

Potinera-t-elle — comme nous dirions aujourd'hui ? — Non encore ! Si le duc de V... veut prendre les eaux, l' « Indiscret » ne peut que l'engager à se bien précautionner contre les rhumes.

Parlera-t-elle des bons préceptes sur l'art d'écrire ? Ces questions n'intéressent que le petit nombre, et le journal des trois amis veut s'adresser à tous.

« On trouve dans toutes les classes de la so- « ciété des caractères originaux ; il y a, dans « les mœurs de chaque famille, un côté plaisant :

« les systèmes, les opinions bizarres, les faux « raisonnements se logent dans la tête de tous « les hommes ; les plus grands esprits ont des « petitesses ridicules ; les plus petits génies ont « des idées justes et grandes. Ce sont toutes ces « nuances que je m'efforcerai de saisir ; je tâ- « cherai de les fondre en des portraits agréables « et ressemblants : mon indiscrétion n'épargnera, « mais ne compromettra personne.

« Ceux qui ont lu *le Spectateur*, *le Babillard*, « *le Mentor*, ont dû trouver, comme moi, « beaucoup de charme dans cette lecture. J'a- « vouerai que les journaux de Steele et d'Adisson « m'ont inspiré le projet que je publie. Je m'ap- « pliquerai, instruit par ces modèles, à égayer « la morale et à rendre la gaîté utile...

« ... Je me propose de faire paraître tous les « lundis, à commencer du premier vendémiaire « prochain, un cahier de huit pages, caractère « petit romain. On peut souscrire, dès à pré- « sent, chez le C. CHARLES, rue Sainte-Croix- « de-la-Bretonnerie, n° 41, en payant 4 fr. 50 c. « pour trois mois, 8 fr. pour six mois, ou « 13 fr. 50 c. pour l'année. Les souscripteurs « des départements ajouteront pour le port « 75 cent. par trimestre. »

Une note manuscrite, jointe à l'annonce imprimée de l'« Indiscret », spécifie les dépenses faites et les bénéfices réalisés :

Compte pour le citoyen Duplay.

Le 17 thermidor, timbre de 400 prospectus à 3 c.	13 fr. 20
Le 30 thermidor, 400 autres.	13 fr. 20
Le 3 fructidor, 200 autres.	6 fr. 60
Départ des 400 premiers.	4 fr. »
Départ des 400 seconds	4 fr. »
Départ des 200 derniers	2 fr. »
Port rue Sainte-Croix.	0 fr. 55
Payé au C. Boussard pour fourniture et posage d'une planche	18 fr. »
Quatre mains de papier pour adresses	1 fr. 60
Mémoire du papetier	34 fr. »
Au peintre.	12 fr. »
1.500 prospectus à 1 fr. 10 le cent : 22 fr. 10 200 quittances d'abonnement. . 3 fr. »	25 fr. 10
	134 fr. 25

Le tiers est de 44 fr. 75.

Signés de Duplay, ces mots terminent la note : « J'ai entièrement acquitté mon tiers ».

Et, en regard, cette mention pleine de mélancolie : « Recettes. — J'ai reçu une fois 24 fr. ; une seconde fois 6 fr. »

L'addition n'y est pas ; nous y suppléerons.

L'opération se soldait par un déficit personnel de 14 fr. 75. C'était peu, il est vrai, mais l'essai n'était guère encourageant !

Duplay entra dans l'administration et finit par occuper une haute situation dans le service des Hospices. Il céda à d'autres sa plume de journaliste.

VIII

UN MAIRE DE PETITE VILLE SOUS LE CONSULAT

Les fêtes de la République en province. — Discours de maire. — Evocation des grands faits de la Révolution. — Appel à la conciliation et au « ralliement ». — Visite de préfet. — La salle de la mairie. — Un mobilier boiteux.

Prevost-Le Bas, quelque peu parent de l'abbé Prévost (né dans le bourg voisin de Hesdin), et allié de la famille du conventionnel Le Bas, était maire d'Etaples lorsque Napoléon fut sacré empereur. Il protesta contre cet événement en donnant sa démission.

Peut-être serait-il oiseux de faire l'histoire d'un officier municipal obscur ; mais quelques menus détails de son édilité ne paraîtront pas indifférents à ceux qui recherchent dans les documents les plus modestes la mentalité d'une époque.

Il faut remarquer, d'abord, que les manifestations municipales de ce temps-là avaient une plus large allure que celles d'aujourd'hui. Nos « quatorze-juillet » sont moroses et dénués d'enthousiasme; les fêtes de la République étaient éclatantes, et les discours des élus du peuple se trouvaient empreints d'une grandeur que ne peuvent atteindre nos illuminations ni nos bals de quartier.

Le 1er vendémiaire an IX, un cortège se forme à la maison commune, et s'avance à travers les rues en scandant des airs patriotiques. Des acclamations frénétiques accompagnent la marche de la municipalité et ne cessent que lorsqu'un roulement de tambour appelle l'attention des assistants. Alors « dans un silence de recueillement » les habitants entourent le maire qui monte sur une estrade préparée à cet effet, et prononce un vibrant discours.

C'est d'abord l'historique de la Révolution qu'il retrace à grands traits : « La monarchie, s'écrie-t-il, comptait quatorze siècles en France, et elle ne put survivre à la destruction des abus, à l'établissement de la Liberté... »

Il rappelle la convocation des États généraux, la journée du 20 juin 1789 et le serment du Jeu

de Paume, le renversement de la Bastille, « ce monument horrible de la servitude et du pouvoir arbitraire, avec lequel s'écroula tout à coup le colosse affreux du régime féodal », la fuite et le retour du roi, les législateurs de 1792 abdiquant généreusement leur mandat et convoquant la Convention nationale, et enfin l'établissement de la République : « C'était le vœu général, ajoute-t-il ; aussi fut-il accueilli avec une joie universelle, et ce jour de gloire et d'espérance fut-il célébré par la France entière... »

Après cet exorde, le magistrat municipal fait une revue des grandes idées qui ont présidé aux premières années de la République ; il jette un voile sur les crimes commis pour ne retenir que les prodiges d'industrie et de valeur réalisés par le régime nouveau :

« Rappelons-nous, citoyens, que l'agriculture, naguère encore avilie, fut, dans nos fêtes publiques, proclamée le plus honorable comme le plus ancien des arts ; que des écoles républicaines, dignes de former des hommes libres, se sont élevées sur les débris de ces institutions gothiques où les préjugés, d'une part, et l'autorité, de l'autre, étouffaient ou comprimaient le génie ! » — Et, après un appel à la conciliation, au « ral-

liement » de tous les citoyens de bonne foi, il souhaite que la paix générale vienne rendre aux nations « cette tranquillité, ce calme, cette aimable concorde qui font l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances. » — En attendant, les Français ne doivent être qu'un peuple de frères.

Ce discours est accueilli aux cris répétés de « Vive la République ! » Puis des chants lui succèdent et le cortège se remet en marche au bruit « d'une décharge de petits obus et de mousqueterie ».

Notons que ces marques officielles de dévouement à la chose publique n'ont pas un caractère exclusif ; la municipalité ne se désintéresse pas des affaires locales, bien au contraire. On s'en aperçoit en lisant sa protestation aux consuls, à propos de l'attribution des justices de paix . elle réclame avec véhémence contre l'idée d'imposer aux justiciables d'Etaples la longue route de Montreuil, près de trois lieues, dont une lieue entière est transformée, l'hiver, « en marais fangeux ». — D'ailleurs Etaples n'est-elle pas une ville digne d'une justice de paix ! Sa population est de quinze cents âmes ; elle était, avant la Révolution, le siège d'un bailliage royal ; il s'y

fait, en temps de paix, un commerce considérable de vin et d'eau-de-vie ; il y existe un bureau principal de douanes, deux notaires, un bureau d'enregistrement, un grand nombre de raffineries de sel ; il s'y tient deux foires par an et deux marchés par décade. Que veut-on de plus !... N'est-elle pas, enfin, un séjour très agréable, et sa situation de ville maritime, située à l'embouchure de la Canche, ne doit-elle pas attirer spécialement l'attention des consuls ?

Plus tard, lorsqu'après un long abandon administratif, les pouvoirs publics s'occuperont d'Étaples, lorsqu'elle aura l'honneur, le quatrième jour complémentaire de l'an X, de recevoir la visite du préfet, le maire se fera lyrique pour célébrer sa bonne cité :

« Citoyen préfet, dira-t-il, cette petite ville n'offre assurément rien qui puisse fixer les regards d'un voyageur curieux ; mais un ami du gouvernement ne la trouvera pas sans intérêt ; l'air pur de la liberté qu'on y respire, l'union qui règne parmi ses habitants et qui en fait une famille de frères, la gaîté franche qui les caractérise, apportent, dans l'âme du républicain qui la parcourt, ces impressions douces et conso-

lantes, qu'il se plaît à nourrir et qu'il ne se rappelle jamais sans s'attendrir encore... »

Le maire signale, en terminant, que les citoyens d'Etaples sont « toujours attachés au char de la Révolution » et ennemis des factions « qui n'ont jamais osé souiller son territoire de leur souffle liberticide (1). »

Pour un peu emphatiques qu'elles fussent, ces paroles étaient sincères. Prevost-Le Bas se faisait une très haute idée de ses fonctions ; il s'appliquait à mériter la confiance des habitants d'Étaples, et ses envolées patriotiques étaient d'autant plus respectables qu'elles naissaient du seul enthousiasme de ses convictions ; le milieu ambiant ne pouvait guère l'inspirer : il composait généralement ses discours à l'issue des séances de l'assemblée municipale, dans la salle obscure et délabrée de la maison commune.

L'inventaire des effets et papiers contenus dans cette salle fut dressé lors de la démission de Prevost-Le Bas, en l'an XII ; il comportait notamment : des registres des actes civils depuis

(1) Le préfet prit part à un festin, organisé dans un hangar somptueusement décoré. Les mauvaises langues prétendirent que l'abondance des boissons porta préjudice à la raison du fonctionnaire.

l'an 1610, « plus un double de ces registres depuis l'an 1682, époque à laquelle on a commencé de les coter, parapher et timbrer » ; — des bulletins des lois : ceux publiés sous le régime de la constitution de 1793, ceux des lois rendues sous l'empire de la constitution de l'an III, ceux des lois du gouvernement consulaire, et la table alphabétique des lois depuis frimaire an IV jusqu'au 1er semestre de l'an XI ; — des registres aux actes administratifs, dont trois aux *actes mémoriaux* de l'an IV à l'an VIII ; — des liasses de correspondance et autres papiers, qui sont ainsi énumérées :

Une liasse de procès-verbaux d'assemblées primaires, dans laquelle se trouve le *cahier de doléances* de 1789 ;

Une liasse d'anciens rôles de matrices, au milieu de laquelle on a mis le cahier des *dons patriotiques* et les déclarations des citoyens y relatives ;

Les tableaux de dépouillement de scrutin pour l'*élection du juge de paix*, et des mandements de contributions ;

Un *tableau de la population* rédigé en l'an IX ;

Une liasse des comptes des anciens receveurs

de la ville, et une autre de procédures contre Tocquigny, Dufayel, etc. ;

Enfin une liasse de douze dossiers contenant un extrait du *livre noir* et autres titres relatifs aux autres propriétés de la ville, les états de sections et matrices de rôles rédigés en l'an V et les anciennes matrices renouvelées en l'an XI.

L'inventaire contient un « nota bene », reliquaire de souvenirs, où il est constaté que deux cachets en argent, aux armes de la ville, avec chaînes de même métal, et un autre petit cachet, aussi en argent, aux emblèmes de la Liberté, ont disparu vers l'an V. « Il appartenait encore « à la ville trois grands pots d'étain, et les éta- « lons en cuivre de mesures aux bleds, et il pa- « raît qu'on n'a retrouvé aucun de ces objets de- « puis le commencement de la Révolution. »

Comme on le voit, les richesses mobilières de la mairie étaient maigres ; à part quelques paperasses qui n'offraient alors aucun intérêt, la municipalité ne disposait que d'objets de valeur nulle : les cachets d'argent avaient été remplacés par un unique cachet de cuivre ; les murs n'étaient ornés que d'un seul tableau, sur lequel était inscrite la constitution de 1791, et de six piques formant panoplie ; dans un coin, deux

grands crochets de fer *servant aux incendies* avaient été appendus au-dessus d'un poêle. Deux coffres à bois en sapin, une grande table « à pieds fixes », six chaises et deux fauteuils, *presque tous défoncés*, achevaient de donner au mobilier municipal l'aspect désolé de certaines salles modernes après une réunion électorale.

Et pourtant Etaples avait été une ville heureuse, et son maire un administrateur modèle.

DEUXIÈME PARTIE

Complots, trahisons, émeutes, libelles et pamphlets, sous l'Empire et la Restauration.

(Documents inédits de la Police Générale et du Ministère de la Guerre : Ministères Fouché, Davout et Decazes.)

I

TENTATIVE D'ENLÈVEMENT D'UN FUTUR ROI D'ESPAGNE PAR UN AVENTURIER EN 1810

Le prince des Asturies à Valençay. — Un émissaire du gouvernement anglais. — Inquiétudes de la police. — Le faux baron de Kolly. — Fils d'un ancien gendarme de la Meuse. — L'odyssée de Collignon.

C'était au temps de l'apogée de l'Empire, à l'époque où Napoléon répudiait Joséphine, confisquait le pape, forgeait des trônes pour les membres de sa famille.

Tandis que Joseph Bonaparte régnait en Espagne, le futur Ferdinand VII, prince des Asturies, était relégué à Valençay, et le gouvernement anglais s'employait à l'en faire sortir.

Déjà plusieurs tentatives avaient échoué ; des

inconnus à la mine suspecte avaient longtemps rôdé non loin du château ; la police s'inquiétait. Les gens qui éveillaient ainsi l'attention du gouvernement français ne semblaient être, d'ailleurs, que des comparses, des hommes grossiers à la poigne solide, susceptibles de s'associer à un coup de force, mais tout à fait incapables d'en prendre l'initiative.

Un jour, en mars 1810, on s'aperçut qu'ils recevaient un mot d'ordre d'un gentleman pommadé et correct, arrivé d'Angleterre quelques semaines auparavant avec un secrétaire. Le baron de Kolly — c'est ainsi qu'il se nommait — était Irlandais ; on ne tarda pas à apprendre que le gouvernement anglais l'avait envoyé, flanqué d'un acolyte « son secrétaire », Albert de Saint-Bonel, avec mission de pénétrer auprès du prince des Asturies, de l'enlever, et de le conduire à la flotte anglaise, stationnée près de Quiberon.

Convaincus d'être des émissaires de l'étranger, ils furent arrêtés, mais, aussi, comblés d'attentions : on les traita en prisonniers de choix, et ils prenaient gaîment leur parti de se trouver sur la terre hospitalière de France, lorsqu'une note confidentielle, reçue par la Police générale, vint faire cesser leur quiétude.

Cette note laissait entendre que le baron de Kolly « pourrait bien n'être qu'un aventurier du nom de Collignon, qui avait dû résider autrefois à Bar-sur-Ornain, puis à Versailles, et qui se trouvait sous le coup d'une condamnation infamante ».

La Police générale fit prendre des renseignements auprès des préfets de la Meuse et de Seine-et-Oise, et voici le résultat des informations transmises sur le compte du faux Kolly :

Son véritable nom est Collignon (Louis); son père, ancien gendarme, est originaire de Lahécourt (Meuse). Lui-même a été demeurer à Bar-sur-Ornain en 1801 : il portait alors l'uniforme, et s'annonça comme chef de bataillon-adjoint aux états-majors de l'armée. Comme il avait l'extérieur agréable, qu'il montrait quelque talent en musique, et qu'il affectait beaucoup d'honnêteté, il fut admis dans plusieurs sociétés — notamment chez M. Buffaut, receveur général du département, auquel il inspira confiance et qui lui prêta même plusieurs fois de l'argent.

Il avait, en apparence, vécu assez paisiblement, lorsque, le 17 mai 1802, il prit la fuite, à la suite d'un vol commis dans les circonstances suivantes : après avoir fait de la musique chez

M. Buffaut, il disparut au moment du souper; on le chercha vainement; il avait eu la précaution de se cacher dans la chambre à coucher du receveur, avec le dessein de s'emparer de la clef de sa caisse, d'en tirer ce qu'il pourrait, et de jeter son butin à une personne, qu'il disait être sa femme, et qui attendait dans la rue, sous la fenêtre; mais la tentative échoua, un domestique étant survenu tout à coup; Collignon, surpris en flagrant délit, sortit précipitamment de la chambre, en y enfermant le domestique, mais en y laissant son chapeau... Il n'avait pu emporter que cinq à six louis, qu'il avait trouvés dans le secrétaire de M. Buffaut.

Le magistrat de sûreté, instruit de cet événement, se transporta au domicile de Collignon qui avait déjà pris la fuite, et trouva dans la paillasse de son lit des papiers démontrant jusqu'à l'évidence qu'on avait affaire à un escroc.

Comme, d'autre part, Collignon avait déserté du cinquième régiment de cavalerie, où il servait comme simple soldat avant d'aller s'établir à Bar-sur-Ornain, le conseil de guerre, siégeant à Mézières, se fit représenter les papiers dont nous venons de parler, et le condamna, le 30 ventôse

an XI (21 février 1803), à cinq ans de fers par contumace, comme coupable de désertion à l'intérieur, de faux et de vol.

Cet individu quitta alors la France et voyagea en Italie. Il vint s'établir, en 1806, à Florence, sous le nom de baron de Kolly-Tourneau, s'annonça comme appartenant à une famille distinguée de la Suisse, s'introduisit dans les meilleures sociétés, et parvint à capter la confiance d'une jeune veuve, nommée Sala, née Trénet, originaire de Paris. Le mari de cette dame, ancien banquier à Gênes, avait été directeur général du Timbre à Florence, et lui avait laissé des enfants et une honnête fortune.

Il revint en France et vint s'installer à Versailles, vers la fin de 1806, avec cette personne ; il la présenta partout comme étant sa femme légitime, ce qui ne l'empêcha point de lier des intrigues avec une dame de Bonneval, espèce de dévote galante, d'un caractère très exalté, et avec beaucoup d'autres femmes moins recommandables encore.

Après de nouvelles intrigues masquées sous une affectation de dévotion, il quitta brusquement Versailles, abandonna Mme Sala après lui



avoir volé 28.000 francs et se retira aux Camaldules, dans la forêt de Sénart. Il en sortit en novembre 1809, sous le motif supposé de gagner la chartreuse de Westmal, près Anvers, mais avec l'intention secrète de passer en Angleterre.

Ce fut la dame de Bonneval qui lui procura les fonds et un passeport au nom de son domestique François Coché, lorsqu'il se dirigea vers la Belgique, et c'est à son arrivée à Anvers qu'il rencontra le sieur Bonel, alors employé dans les vivres de l'armée. Il détermina ce dernier à le suivre à Londres, en lui faisant luire l'espoir d'y être chargé d'une mission importante, et, dans tous les cas, de se procurer facilement des ressources en donnant des concerts.

Pendant son séjour à Anvers, il correspondit avec la dame de Bonneval. Pour lui faciliter les moyens de réussir à Londres, cette dernière lui fit parvenir une lettre de recommandation de M. Desjardins, curé des Missions étrangères à Paris (et son confesseur), pour une altesse royale, le duc de Kent.

Le 15 décembre 1809, Collignon et Bonel s'embarquèrent, par Rotterdam, pour Londres, avec l'expédition de lord Chatam ; ils n'y restèrent

que quelques semaines et retournèrent en France, où ils furent arrêtés, comme nous l'avons vu, en mars 1810.

Telle fut l'odyssée de Collignon, dit Kolly.

II

OFFRES DE SERVICES A NAPOLÉON ET A FOUCHÉ PENDANT LES CENT-JOURS

A la curée des places et des honneurs. — L'amour-propre et la rouerie de Fouché. — Lettres détournées par la police de sûreté. — Protestations de fidélité à l'empereur. — Les pétitionnaires Bérenger et Montgaillard. — Le chevalier Desquiron de Saint-Agnan propose de sauver la France.

Napoléon venait de rentrer aux Tuileries et de constituer son nouveau gouvernement. Rovigo ayant refusé la police générale, il avait fait appel à Fouché, et la nomination de ce dernier, arrêtée dans la nuit du 20 mars, parut au *Moniteur* du lendemain. — Le duc d'Otrante n'avait pas encore eu l'occasion de trahir l'empereur ; il était naturel qu'on l'y conviât en lui donnant un poste de confiance...

Fouché usa aussitôt de son pouvoir envers les anciens serviteurs de Napoléon, qui accouràient tous à la curée des places et des honneurs. Pour établir une sélection et écarter définitivement les gêneurs, il retint une certaine quantité de lettres adressées à l'empereur. Les plus avisés des candidats lui envoyèrent une copie de leur requête et se soumirent ainsi d'eux-mêmes à son contrôle : c'était fort habile et le rusé ministre s'y laissa prendre quelquefois. Son amour-propre était immense.

Voici une de ces lettres, cotée « police de sûreté n° 22.397 » :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la copie d'une lettre que je viens d'adresser à S. M. l'Empereur. Elle contient l'exposé sommaire de ma conduite depuis le 30 mars 1814. Je suis prêt à donner toutes les explications ultérieures qui seraient nécessaires, et je m'estimerai heureux d'avoir à me justifier auprès de Votre Excellence, si on a porté quelque plainte contre moi.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mes sentiments respectueux.

Paris, le 26 mars 1815.

BÉRENGER.

La copie jointe de la requête à l'empereur portait :

Sire,

La situation où je suis placé me fait sentir le besoin d'exposer à Votre Majesté quelle a été ma conduite depuis le 30 mars 1814.

Je reçus à cette époque l'ordre de cesser mes fonctions : j'obéis, et je n'ai voulu en reprendre aucune sous le gouvernement provisoire.

Je profitai du premier moment où je pus sortir de Paris pour me rendre à Rouen, auprès de ma famille que j'y avais envoyée quelque temps auparavant, pour la soustraire aux dangers qui nous menaçaient. Revenu quelques jours après, et vivant toujours en simple particulier, je n'ai point vu les princes ; je ne leur ai demandé aucune audience, et je n'ai fait aucun acte d'adhésion.

Lorsqu'un autre gouvernement a été établi,

j'ai accepté des fonctions que je n'ai pas sollicitées, et j'ai prouvé par ma conduite que je les avais acceptées dans l'intérêt de mon pays. Je puis ajouter, sans craindre le reproche d'exagération ou de vanité, que j'ai sauvé d'une destruction, peut-être inévitable, une branche importante de revenus, dont l'interruption ne pourrait être que nuisible aux finances. J'ai travaillé sans relâche à la rendre supportable et utile. Les économies que j'ai obtenues et l'impossibilité de placer tous les employés dans un cadre plus rétréci ont occasionné des plaintes que je ne pouvais empêcher; mais, malgré les plus pressantes sollicitations et les demandes réitérées des personnages les plus puissants, j'ai constamment repoussé les hommes qui prétendaient que les services rendus à la maison de Bourbon devaient être préférés à ceux rendus à l'administration.

Toujours au service de mon pays, et le disant hautement, j'étais bien sûr que si le parti des émigrés devenait tout à fait dominant, ils m'auraient traité sans miséricorde, et je ne les ai pas ménagés.

J'applaudis à l'heureuse révolution qui nous a délivrés pour toujours de leurs prétentions anti-

nationales, et quel que soit le sort qui m'est réservé, je suis et serai toujours,

Sire,

de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet,

BÉRENGER.

Nous avons dit que Fouché détournait les lettres, lorsqu'il trouvait un intérêt à ce qu'il en fût ainsi. En voici une dont Napoléon n'eut jamais connaissance :

Sire,

Votre Majesté vient de reprendre son empire à la pointe de sa renommée, et armée de sa seule gloire; aucun de vos sujets n'en est plus charmé que moi ; c'est dire combien je le désirais, combien je l'*espérais*.

Tous les rois de l'Europe doivent être convaincus maintenant que la royauté n'est qu'un grade, et que, pour se maintenir dans ce grade, il faut que l'opinion nationale soit assise à la droite du trône.

La trahison avait livré Paris aux puissances coalisées; mais, telle avait été la fatalité des circonstances, telle avait été aussi la perfidie des

émissaires des Bourbons, que, pour sauver l'Empire, on avait fait de grandes violations de droits, et qu'il ne restait plus un pas à faire.

Votre Majesté veut rendre à la nation tous ses droits, toutes ses libertés; les décrets de Lyon les lui assurent ; pour rendre la France heureuse, Votre Majesté veut gouverner par les institutions les plus libérales, avec les hommes de la Révolution ; Votre Majesté immortalisera à la fois sa gloire, son règne, sa dynastie et la prospérité de la nation française.

Pardonnez, Sire, la liberté avec laquelle j'ose parler ; mon respect, mon amour, mon admiration pour votre personne ont été, depuis seize années, profondément inviolables ; ces sentiments seuls m'inspirent.

Je n'ai point trahi un instant votre cause sacrée, la cause de la patrie, de la gloire nationale. La publication des mémoires relatifs à la conjuration de Pichegru et Moreau m'avait gravement compromis; j'étais resté sans état, sans fortune et presque sans réputation ; j'étais demeuré, pour ainsi dire, seul avec ma conscience, avec mon profond dévouement à Votre Majesté : j'ai tout tenté pour la joindre, pour la suivre dans son exil.

J'ai été à Blois en faisant douze lieues par jour, à pied. MM. les comtes Régnault de Saint-Jean-d'Angély et Réal peuvent dire de quels sentiments j'étais animé dans cette ville ; je m'empressai d'y offrir mes services à M. le duc de Rovigo, à M. Desmaverts, bien que j'en eusse été profondément humilié depuis 1811, depuis que Votre Majesté avait ordonné de m'employer. A Orléans, j'ai pris, le 11 avril, un passeport *pour Fontainebleau, afin de me rendre auprès de l'empereur Napoléon ;* j'ai été le faire viser chez M. le comte Schouwaloff : je possède ce passeport.

M. le trésorier général baron de la Bouillerie m'a vu à Orléans, les larmes aux yeux, cherchant les moyens de joindre Votre Majesté. La petite ville de Pithiviers avait été incendiée la veille par les cosaques; les voies de communication d'Orléans à Fontainebleau ne pouvaient être ouvertes et tentées qu'à prix d'or ; je fus forcé de venir à Paris.

Les Bourbons y *régnaient* déjà ! Je les connaissais mieux que personne au monde. Je cherchai à sauver ma tête, à me couvrir de la seule égide qui pût la préserver au moins pour quelque temps — qui pût me permettre, par conséquent,

de combattre, avec ma plume, les plus mortels ennemis de ma patrie et de Votre Majesté.

J'étais l'homme le plus exposé de France, et j'étais dépourvu de tous moyens pour fuir, pour me rendre sur les côtes d'Italie. Mes petits effets, tout ce que je possédais au monde, avaient été pillés à Juvisy-sous-Fromenteau, par les cosaques, pendant que je me rendais à Blois.

Sire! Sept cents personnes avaient jugé ou condamné Louis XVI; c'était un corps! Moi, j'étais seul au monde, j'avais voté la mort civile, le mépris de la postérité contre les Bourbons! Et ces princes étaient dans Paris, et je ne pouvais quitter Paris! Votre Majesté ne m'avait accordé aucune fortune, aucun moyen d'indépendance.

Je fis l'ouvrage intitulé : *Restauration de la monarchie des Bourbons*, et je le fondais sur un mensonge — la plus inflexible nécessité m'y forçait — mais sur un mensonge si fort et si absurde que personne ne pouvait croire et n'a cru ce que j'avançais : *mais du moins* je pouvais me *prévaloir* du repentir que j'annonçais hautement d'avoir diffamé, c'est-à-dire peint au naturel, *le roi* et les princes; *mais du moins* je saisissais autant qu'il se pouvait cette occasion de parler

de Votre Majesté avec un respect et des bienséances qui, alors, étaient presque un crime, et que seul j'ai observés : *mais du moins* je ne flattais pas les puissances coalisées, et je rendais un éclatant témoignage à la gloire de vos armées.

Ma position était affreuse ; M. le comte Beugnot a pu la juger ; il peut dire *comment* l'ouvrage de *La Restauration* a été fait. Le portrait de Louis XVIII et des princes de sa famille était devenu mon arrêt de mort. Je ne craignais pas cependant de dire à M. le comte Beugnot, au mois de mai, qu'avant un an, les Bourbons ne seraient plus en France.

A l'ombre de ce premier ouvrage, je cherchai bientôt à éclairer l'opinion publique sur les *véritables intentions* des Bourbons ; je publiai les *Lettres sur la liberté de la presse, la calomnie publique et périodique ;* je fondai en principe la souveraineté de la nation ; je m'attachai à combattre corps à corps *l'ancien régime*, la noblesse, la féodalité, les parlements, je pris hautement la défense du prince d'Eckmühl, des généraux et des soldats de Votre Majesté ; je me dévouai aux idées libérales ; j'attaquai nominativement (et à la tribune, et dans mes écrits) les

ministres de Louis XVIII, et je parlai avec enthousiasme de la gloire des armées impériales.

Déchiré par les journaux du *roi* (car il voyait la *Quotidienne* avant son impression), de M. d'Aumont, de M. Blacas ; obligé de traîner devant les tribunaux *la Gazette de France* et *la Quotidienne*, qui m'avaient atrocement calomnié, *par ordre d'un ministre de Louis XVIII* qui avait été auparavant ministre de Votre Majesté, ainsi que les rédacteurs de ces gazettes le déclarèrent en présence des avocats, je les forçai à une rétraction formelle et juridique. Je combattais cependant contre *le roi*, contre *le chancelier* d'Ambray qui avait ordonné que ma cause ne serait pas jugée ; j'écrivis à M. le comte Beugnot « que si *le roi* lui-même m'avait accusé d'a-
« voir été en Angleterre, par ordre de Napo-
« léon, avec la mission d'y assassiner les princes
« français, j'aurais cité sans balancer *le roi* lui-
« même devant les deux Chambres et devant la
« Nation, jusqu'à ce qu'il se fût rétracté. »

J'ai été onze mois sur la brèche. Lors du procès des malheureux libraires condamnés pour « *le Moniteur* du 20 germinal an VI, et le por-
« trait du roi », le procureur et les avocats des accusés dirent en pleine audience « que j'étais le

« premier criminel de lèse-majesté, l'homme le « plus coupable, qu'il était bien étonnant que je « ne fusse pas livré à la justice, etc. »

C'est dans cette position que j'ai écrit contre les ministres, contre les émigrés, et contre leurs prétentions. J'ai fourni à quelques membres fidèles du corps législatif toutes les armes que j'ai pu ; j'ai fait les discours les plus forts qui aient été prononcés à la tribune ; j'ai fourni gratuitement plusieurs discours à M. le député Durbach, beau-frère du duc de Trévise, l'un pour empêcher la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, l'autre pour prévenir la dissolution de la Cour de cassation, un troisième contre les dilapidations et les vols du ministre de la guerre, Dupont, un quatrième pour empêcher qu'on payât les trente millions de prétendues dettes du roi, qu'on vendît les forêts nationales, etc.

Je connaissais parfaitement les Bourbons ; je craignais tout pour le 21 janvier. Une personne, connue de M. le duc d'Otrante, m'engagea à faire un ouvrage qui pût porter dans le cœur *du roi* des sentiments de douceur ou de crainte ; elle me fournit les données principales ; je rédigeai, de concert avec M. Barrère, l'ouvrage inti-

tulé : *Nécessité d'un rapprochement sincère entre les républicains et les royalistes;* il n'a pas paru dans le public *50 exemplaires* de cet ouvrage; mon but, et celui de M. Barrère, était de prévenir le plan d'égorgements, qui devaient ou pouvaient avoir lieu le 21 janvier. Enfin, au moment même de l'arrivée de Votre Majesté, je mettais la dernière main à un ouvrage dirigé contre M. de Chateaubriand, c'est-à-dire *contre le roi.*

Voilà ma conduite, Sire, voilà la vérité; mon premier sentiment, comme mon devoir, a été de mettre la vérité aux pieds de Votre Majesté.

Je ne parlerai plus de moi au public : je ne l'estime pas assez pour cela. Je ne suivrai que les ordres que vous daigneriez me faire donner.

J'ai échauffé, autant que je l'ai pu, les esprits contre l'ancien régime et les nobles; j'ai combattu de tous mes faibles moyens. Je puis présenter, à cet égard, le témoignage de braves de Votre Maison, qui ont suivi Votre Majesté en Egypte, d'amis particuliers de M. Peyrusse, ce fidèle sujet de l'île d'Elbe, qui ont vu jusqu'au dernier instant mon dévouement à votre personne et à votre gloire.

Au mépris du traité de Fontainebleau, au mé-

pris des engagements publics pris par *le roi* en entrant à Paris, M. de Blacas a défendu que je fusse payé, depuis le mois de mars 1814, de la pension que Votre Majesté avait daigné m'accorder pour cette année. *Le roi*, en se faisant accorder 30 millions pour payer les dettes de Louis XVI, *comme étant les plus sacrées*, et ses prétendues dettes, le roi a défendu de me liquider et de me payer 108 mille livres dont il était mon débiteur, quoiqu'il eût reconnu ma dette en 1796, et que lui-même en eût eu directement la preuve d'une personne attachée à Louis XVI; le journal de M. Blacas avait *avoué* cette dette *sacrée*.

J'ai osé déposer ma conduite, ma situation, aux pieds de Votre Majesté; elle décidera de mon sort. Si elle daigne me faire employer, je la servirai avec un zèle et un amour profonds.

Depuis un an, j'ai vécu je ne sais comment... ou plutôt je ne suis pas mort! J'ai beaucoup examiné, vu, su, depuis un an. Toutes les intrigues de Pichegru, de Moreau, en Angleterre, en Russie, en Suède, etc.; toutes les intrigues des Bourbons et de leurs agents sont maintenant connues; ma justification la plus complète, et j'ose dire la plus honorable, est là : *dans la conduite des Bourbons*.

Je vous ai servi, Sire, tant que j'ai pu, et malgré tous les dangers qui n'ont cessé de m'environner. Si j'ai parlé fortement contre de grands fonctionnaires publics, il le fallait pour donner plus de vraisemblance à mon ouvrage; d'ailleurs plusieurs le méritaient, et avaient beaucoup nui à votre règne. Daignez, je vous en conjure, pardonner, en faveur des circonstances sous lesquelles j'ai été forcé de gémir, ce que ma conduite peut présenter de répréhensible, les fautes que j'ai pu commettre — qui n'en a pas commis? — mais mon cœur a été irréprochable.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Sire,

de Votre Majesté Impériale, le très humble, le très obéissant, le très fidèle serviteur et sujet,

MAURICE DE MONTGAILLARD.

A Paris, le 23 mars 1815.

Mais si Fouché surveillait d'aussi près la correspondance adressée à son maître, il n'en recevait pas moins lui-même des courriers secrets et ultra-secrets, dont nous donnons ci-après un

échantillon (lettre cotée « Division de Sûreté, n° 24.878 ») :

LETTRE CONFIDENTIELLE ET DE CABINET
PARTICULIER POUR SON EXCELLENCE SEULE

A Son Excellence le ministre de la Police générale.

Monseigneur,

Je crois être appelé à l'honneur d'étouffer dans son germe la guerre étrangère dont la France est menacée.

Un mémoire, que j'ai communiqué (avec les pièces justificatives à l'appui) à Messieurs les ducs de Rovigo, de Bassano et de Vicence, mémoire qui a été mis sous les yeux de Sa Majesté, atteste : 1° que Sa Majesté l'Empereur d'Autriche me doit la vie, et la conservation (sous sa domination) de ses états de Lombardie ; 2° qu'en faisant échouer les projets de la maison de Bourbon sur Milan, j'ai précipité cette famille du trône de France ; 3° que j'ai détourné le glaive qui s'est balancé pendant six mois sur la tête de Votre Excellence, et sur les plus illustres têtes de l'État.

Fort de mon amour pour ma patrie, fort de

mes droits à la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et aux bontés particulières du prince de Metternich, j'ai résolu de me dévouer à la défense de la plus belle cause, et je brûle du désir de me rendre auprès du cabinet de Vienne *en ma simple qualité de Français*, pour essayer de détacher l'Autriche de la coalition du Nord.

Un secret pressentiment m'assure que mes espérances ne seront point trompées.

Si je réussis, il sera libre à l'Empereur de m'avouer comme auteur de cette négociation importante. Si j'échoue, au contraire, il me restera toujours le sentiment de ma conscience, et l'Empereur ne pourra douter de la pureté de mes intentions.

Il ne m'appartient pas de blâmer la circonspection glacée des hommes qui approchent de plus près la personne des souverains ; mais il me reste la conviction, par les deux révolutions récentes qui viennent de se passer sous nos yeux, que ce n'est pas avec d'obscurs articles de journaux que la France pourra commander à l'opinion des peuples, et repousser la guerre étrangère.

Certain, Monseigneur, que Votre Excellence

veut à la fois la gloire et le bonheur de son pays, certain qu'Elle sert avec fidélité le prince qui lui a donné une entière confiance, je lui fais part de mes projets, et pour en faciliter l'exécution, je lui demande 1° un passeport pour Sarrebruck, 2° le montant des frais de poste que nécessitera mon voyage.

Si Votre Excellence m'objectait que, lorsque je serai arrivé à Sarrebruck, les troupes des alliés ne me permettront pas de me porter plus avant, je lui répondrai que j'ai avec moi des moyens certains pour voyager avec sécurité dans toute l'Allemagne.

Si Votre Excellence croyait devoir me refuser les frais de poste que je sollicite, je répondrais que je suis assez l'ami de mon pays, pour m'efforcer de lui faire encore ce sacrifice. — Combien ne fait-on pas cependant, chaque jour, pour des motifs moins utiles et moins honorables !!!

Il serait possible que Votre Excellence voulût avoir des détails circonstanciés sur ce que je suis, sur ce que je peux, et sur ce que j'ai fait ? Je la supplie, dans ce cas, de recourir au témoignage de M. Letourneur de la Manche, rue de Tournon, n° 20 ; il est porteur de pièces justificatives.

J'attendrai, Monseigneur, la décision de Votre Excellence, et je fais des vœux d'avance pour qu'elle soit favorable à un projet qui a pour but principal de rendre à la France le repos et le bonheur.

Je tiendrais surtout à partir à l'insu de Sa Majesté, pour avoir le plaisir de la surprendre à mon retour.

De Votre Excellence,

Monseigneur,

je suis le très humble serviteur,

le chevalier DESQUIRON DE SAINT-AGNAN.

Dans son hermitage, allée des Veuves, n° 7.

Paris, ce 20 avril 1815.

*
* *

Cette dernière lettre est caractéristique : depuis le 30 mars, tous les courriers diplomatiques étaient interceptés ; des émissaires secrets de Napoléon essayaient en vain de forcer ce blocus des puissances ; le baron de Stassart venait d'être arrêté à Linz, et de Montrond n'avait pu accomplir sa mission. On comprend qu'une foule

d'ambassadeurs de bonne volonté se soit révélée tout à coup ; tous rêvaient de faire la démarche suprême près du cabinet de Vienne ; tous, fous ou sages, promettaient de sauver la France ; et la situation était si tragiquement critique que leur désir pouvait paraître sincère et leur dévouement désintéressé.

III

FOUCHÉ ET LA PACIFICATION DE LA VENDÉE

Duplicité du duc d'Otrante. — Entretien secret avec le comte de Malartic. — Lettre de Lamarque à Davout. — Prétentions des chefs de l'insurrection. — Comment Fouché, pour une fois, rend service à Napoléon.

Fouché qui, par hasard, conciliait ses propres intérêts et ceux de la France, avait résolu, en mai 1815, d'arrêter l'insurrection de la Vendée en composant avec ses chefs. Mais il n'était point dans ses habitudes d'agir loyalement ; la duplicité lui paraissait préférable.

Il fit venir en grand mystère le comte de Malartic, ancien chef d'état-major de l'armée du Maine, et, simulant une sensibilité qui n'était pas dans sa nature, il lui dépeignit en termes émus les horreurs des conflits sanglants :

— Etouffez le soulèvement ! dit-il. Vous servirez ainsi dignement la France et l'humanité ! Songez à l'obligation où nous nous trouverons de sévir cruellement. Pensez aux vies inutilement sacrifiées, aux veuves et aux orphelins que la répression ne manquera pas de faire ! Ce sera la fin de votre malheureux pays... Je vous donne vingt-quatre heures pour réfléchir.

De Malartic semblait peu convaincu :

— Que puis-je faire ! s'écria-t-il, impatienté. Vous voudriez que je trahisse ma cause !

— Jamais !...

— Pourtant...

Fouché, qui était resté assis devant sa table de travail, se leva d'un bond, et, après un regard circulaire, comme pour s'assurer que personne ne les écoutait :

— Votre cause ?... Vous la sauvez !

Et il expliqua, à voix chuchotante, que l'anéantissement des populations de l'Ouest porterait un coup fatal à la monarchie, tandis qu'une entente pour l'apaisement laisserait s'endormir la vigilance de Napoléon, et qu'alors...

Il n'achevait pas la phrase commencée.

Malartic, interloqué, lui dit à brûle-pourpoint :

— Vous êtes donc avec nous, monsieur le duc ?

Fouché eut une grimace équivoque, et changea le cours de la conversation.

Son interlocuteur était d'ailleurs trop préoccupé pour chercher à lire dans la pensée de l'énigmatique ministre. Il formula une réserve :

— En supposant que j'accepte d'aller là-bas en négociateur, ne serait-il pas bon que je fusse accompagné par quelques-uns de mes amis ?

— Pourquoi ? demanda Fouché.

Une rougeur monta au front de Malartic.

— Je n'aimerais pas me charger tout seul d'une mission comme celle-là, fit-il. On pourrait croire...

— Qu'à cela ne tienne ! interrompit Fouché ; emmenez avec vous deux de vos amis ; mais choisissez-les sûrs ; c'est nécessaire par le temps qui court.

Venant de lui, la recommandation était admirable !

De Malartic cita les noms de deux anciens officiers des armées royales, de Flavigny et de La Benodière ; ils furent agréés et, quelques jours après, le 26 mai, tous les trois se mettaient en route pour la Vendée.

Ils virent tour à tour d'Autichamp, Suzannet et Sapineau, qui, excédés d'ailleurs et découra-

gés, se montraient tout prêts à un arrangement ; la mort de La Rochejaquelein, survenue à la suite de leur défection, acheva de les démoraliser.

Ils n'en avaient pas moins émis des prétentions qui sont ainsi appréciées dans une lettre du lieutenant-général Lamarque, commandant l'armée de la Loire, à Davout, ministre de la guerre (1).

Angers, le 5 juin.

Monseigneur,

M. le général Laborde a rendu compte à Votre Altesse que MM. de Malartic, de Flavigny et de La Benodière étaient passés ici avec des passeports de S. E. le duc d'Otrante pour tâcher de pacifier la Vendée.

Ces messieurs sont revenus la nuit dernière : ils prétendent que MM. Sapineau, d'Autichamp et Suzannet sont disposés à traiter, mais qu'ils veulent s'entendre avec M. Daudigné, auprès de qui je leur permets de se rendre aujourd'hui.

Ces messieurs me paraissent avoir des prétentions exagérées. Quoi qu'il en soit, m'auto-

(1) Cette pièce porte en marge : « Renvoyé au ministre de la police générale, pour me faire un rapport. — 7 juin 1815 ».

risez-vous à leur proposer une pacification dont les bases seraient celles-ci :

1° Amnistie pour le passé. Permission à M. de La Rochejaquelein de repasser à l'étranger en conservant ses biens ou en en recevant la valeur en argent.

2° M. d'Autichamp se rendrait à Poitiers, M. Suzannet à Orléans où il a sa belle, les autres hors la Vendée.

3° M. Daudigné, qui a toujours été proscrit, serait-il dans l'amnistie et pourrait-il jouir de ses biens également hors de la Bretagne ? C'est le plus influant (*sic*) et le plus aigri ; les autres ne traiteront pas, dit-on, sans cela.

4° Consentirait-on à mettre en liberté les personnes qu'on a arrêtées dans l'intérieur, à cause de l'insurrection de la Vendée, notamment M. de Boilly ?

5° On exigerait la remise des fusils anglais débarqués.

6° On promettrait de ne pas retirer, cette année, de ce pays, les conscrits ou autres militaires qui devaient rejoindre ; on en formerait des corps pour garder le pays.

7° Peut-on promettre un dégrèvement quelconque dans les impositions ?

8° Puis-je donner de l'argent, promettre des places dans l'intérieur à quelques intrigants dangereux dans le pays, tels qu'un chirurgien nommé Cady, qui pourrait bien remplacer le garde-chasse Stofflet ?

Ces propositions, loin de ralentir la marche des renforts que V. A. S. m'envoye sans doute, doivent au contraire l'accélérer. C'est un moyen de faire réussir les négociations dont je n'espère pas au reste beaucoup.

LAMARQUE.

Les prévisions de Lamarque étaient exactes. Bien qu'on se fût décidé à accepter les conditions de d'Autichamp, Suzannet et Sapineau, ces trois chefs de l'insurrection, tardivement honteux de leur apathie, rudoyèrent l'émissaire que le commandant de l'armée de la Loire avait dépêché près d'eux, et renoncèrent à tout arrangement.

Les pourparlers n'en avaient pas moins suspendu leur zèle pendant quelques jours, et desservi gravement les intérêts des royalistes. Pour une fois, Fouché avait rendu service à Napoléon.

IV

COMPLOTS CONTRE NAPOLÉON PENDANT LES CENT-JOURS

Conspirateur converti. — Le baron de La Sahla. — Roman d'un aventurier saxon. — Auteur dramatique et assassin de chefs d'État. — L' « argent fulminant ». — Assemblée du Champ de Mai ; le costume de Napoléon. — Après l'abdication. — Rapport à Fouché sur un complot royaliste. — Charet, capitaine de corsaires. — M. de Coligny ; docilité de ses convictions.

Les attentats contre la personne de Napoléon furent fréquents ; le premier en date pendant les Cent-Jours devait être perpétré par un Saxon, du nom de La Sahla, qui s'était jadis introduit près de l'empereur avec l'intention de le tuer. Après une courte détention dans les prisons françaises et un long séjour à l'étranger, ce récidiviste, plus fantaisiste que dangereux, avait

reparu à Paris, le 30 mai 1815, l'avant-veille de l'assemblée du Champ de Mai.

Le ministre de la Guerre Davout adressait, à son sujet, le rapport suivant à l'empereur :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Paris, le 30 mai 1815.

Sire,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'un certain baron de La Sahla, gentilhomme saxon, vient de m'être envoyé par le général Vandamme. Cet individu, le même qui a déjà voulu attenter aux jours de Votre Majesté, se donne comme entièrement converti à la cause de Votre Majesté, qui est celle de son roi, de sa patrie, et de toute la noblesse saxonne. Votre Majesté pourra voir dans sa déposition, dont je joins ici copie, comment il prétend avoir été amené à cette nouvelle façon de penser, comment, sur un mot d'un certain M. de Kiesewetter, gentilhomme saxon, qu'il dit fort influent, il s'est déterminé à venir en France, et comment il a obtenu des passeports des ministres prussiens Bulow et Hardenberg, et du général Gneisenau, en leur annonçant le projet de cher-

cher de nouveau les moyens d'assassiner Votre Majesté. Comme l'arrivée en France de cet individu, dans les circonstances actuelles, ne me paraît pas suffisamment motivée, je crois devoir informer Votre Majesté de toutes ces circonstances afin qu'elle puisse donner des ordres sur cet individu au ministre de la Police, qui le connaît déjà parfaitement. Quelque extraordinaire que sa déposition paraisse, je ne puis me dissimuler qu'elle pourrait être vraie.

Il est porteur d'une boëte (*sic*) contenant de l'argent fulminant ; il prétend que le général Gneisenau l'avait engagé à en prendre deux livres pour s'en servir à produire une très forte explosion, s'il en trouvait l'occasion, mais qu'il n'en a acheté qu'un quarteron, estimant qu'il y en avait assez pour faire connaître à Votre Majesté les moyens que l'on voulait employer contre elle, et pour lui montrer la facilité avec laquelle cette poudre, que l'on regardait comme d'un transport dangereux à cause de sa facilité à s'enflammer, peut être aisément transportée partout au moyen d'une préparation fort simple.

Ce qui me paraît le plus vraisemblable dans sa déposition, c'est qu'il assure que l'article du *Moniteur*, qui rendait compte que des officiers

saxons avaient bu à la santé de Votre Majesté, en a fait arrêter plusieurs.

Le ministre de la Guerre,

Maréchal DAVOUT.

P.-S. — Logement de M. le baron de la Sahla, rue de la Planche, n° 1.

*
* *

La déposition visée dans la lettre du ministre est assez curieuse pour que nous la reproduisions *in extenso*. La Sahla, dans une série d'explications plus ingénieuses que vraisemblables, cherche surtout à donner le change et à se faire passer pour le plus sincère partisan de Napoléon.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Rapport de M. le baron de La Sahla de la Maison de Schœnfeld.

Depuis son retour des prisons de France, il a séjourné dans ses terres en Lusace et a été employé par le gouvernement provisoire russe en Saxe, mais ayant refusé de fournir les con-

tributions de guerre et de fournir des recrues tirées de ses paysans, il a été destitué et il a été exclu du nombre des députés nommés pour la prochaine Diète ; sa mère a profité de ce désagrément pour le réconcilier avec son oncle le ministre de Burgsdorf, alors prisonnier en Prusse, et pour le rapprocher du baron de Gust, l'intime ami de la maison et auquel il avait déjà rendu quelques services à Paris en le mettant au fait des sentiments du comte de Stein à son égard.

Ses parents l'ont engagé à faire un voyage à Vienne, où il est arrivé le 29 septembre ; il se présenta chez le prince Antoine de Saxe, qui lui donna une forte réprimande de ce qu'il avait voulu attenter aux jours de l'Empereur, dont la tête avait été ointe par le Pape. Le prince Antoine le pria ensuite de se mettre en relations avec la Société des « Amis de la vertu » ; à force d'argent donné aux employés prussiens, il procura au prince leur symbole, et le prince en fut si satisfait qu'il lui obtint la faveur du nonce du Pape, alors à Vienne. Il a traduit en français l'ouvrage de M. de Montgelas sur le partage de la Saxe ; cette traduction fut montrée par le nonce à l'ambassadeur La Tour du Pin, qui eut

l'indignité de dire au prince de Hardenberg que M. La Sahla traduisait tous les pamphlets contre le roi de Prusse, de sorte que les ministres prussiens demandèrent son renvoi de Vienne. Mais la police autrichienne s'y refusa, en disant que les actions de M. de La Sahla ne la regardaient pas ; les Prussiens lui envoyèrent un ex-conseiller saxon, alors surintendant des finances du gouvernement provisoire russe en Saxe, pour l'insulter dans un lieu public, pour le contraindre à se battre, et le forcer ainsi à quitter la ville. M. de La Sahla lui répondit en le renversant par terre, le foulant aux pieds et lui crachant à la figure, en présence de cinquante personnes, en disant qu'on ne se battait pas avec un traître. Les ministres bavarois firent mettre cette anecdote dans les *gazettes de Munich*, de sorte que les Saxons partisans du roi commencèrent à prendre en lui la confiance que sa conduite antérieure lui avait ôtée.

Le comte de Stein fit alors une dernière tentative pour le gagner à son parti, que l'on sait être différent de celui du roi de Prusse, et viser au Jacobinisme. Il lui fit proposer par le baron de Harthausen, alors aide de camp du duc de Cambridge, et maintenant major prussien, d'assas-

siner le comte de Montgelas, alors dans ses terres en Bavière, parce qu'il était la cause de tous les malheurs de l'Europe et que lui, baron de La Sahla, n'avait rien à risquer, mais avait une gloire éternelle à acquérir. Ce dernier fit part de cette proposition à la police autrichienne et cette dénonciation a beaucoup contribué à perdre Stein.

Sur ces entrefaites, il reçut de sa mère l'avis que, s'il ne revenait pas en Saxe, les Prussiens se saisiraient de sa fortune, qu'il était fortement suspect d'avoir contribué à un projet d'enlever le roi de Saxe, et que les Prussiens avaient probablement étranglé son parent, le chambellan de Meden, chef de ce projet et lié avec le prince de Gallizin, qui fut alors envoyé en Sibérie. M. de La Sahla quitta donc Vienne subitement et se rendit dans ses terres.

Il avait fait connaissance à Vienne avec le général Filangieri, premier aide de camp du roi de Naples ; il lui avait prédit que le roi de Naples ferait une invasion en Italie, que Talleyrand préparait l'insurrection du Bas-Rhin contre les Prussiens, et que peut-être le moment était venu où les Saxons pourraient reconquérir leur liberté. Filangieri l'avait même invité à se mettre en re-

lation directe avec Talleyrand ; mais, ne se fiant pas à lui, il communiqua seulement le projet du roi de Naples et de Talleyrand, et les desseins des « Amis de la vertu » de faire le roi de Prusse empereur du Nord, à tous les gentilshommes de sa connaissance. Il découvrit alors que l'empereur Napoléon avait un grand parti en Saxe (ce parti s'était alors caché de M. de La Sahla) ; il apprit aussi que toute la Saxe avait été désarmée, mais que, nonobstant cette mesure, il restait encore assez d'armes pour une insurrection, puisqu'un individu qui s'ouvrit à lui avoua avoir suffisamment de fusils pour armer deux bataillons, et que d'autres en avaient également.

M. de La Sahla parcourut alors les couvents de bénédictins de Lusace, qui sont au nombre de six, et il vit avec la dernière surprise que ces moines étaient tous portés pour l'Empereur, qui avait dans le temps ménagé leurs privilèges, tandis que les Prussiens les leur ont ôtés.

Il se rendit alors à Leipsig. La veille de son départ, le grand capitaine des États, M. de Kiesewetter, le fit appeler et lui fit connaître qu'en France il venait de s'établir un nouveau système ; il n'entra dans aucun détail, mais il lui demanda si, dans le cas du retour de l'Em-

pereur, il garderait contre lui son ancienne animosité ; et lorsque M. de La Sahla lui eut répondu qu'au contraire il se conformerait au système du reste de la noblesse, M. de Kiesewetter l'embrassa et lui dit :

— Vous savez nos sentiments ; quittez notre malheureuse patrie ; allez dans le Midi ; Dieu vous bénisse.

M. de La Sahla le comprit, et, le même soir, M. de Kiesewetter dit :

— Je me suis trompé sur le compte de La Sahla ; c'est une tête vive ; s'il attrape les Prussiens j'en rirai de tout mon cœur.

Pendant son voyage de Bautzen à Leipsig, un homme inconnu l'aborde et lui dit :

— L'Empereur est à Naples ; la Saxe est sauvée ; après la violette reviendront les lys (1).

Le 9 avril, les cris de « Vive l'Empereur ! vive la Saxe ! » se firent entendre dans presque toutes les villes, mais ils furent réprimés par les Prussiens, et on arrêta beaucoup de nobles qui répandaient des proclamations pour exciter le peuple à l'insurrection et à la vengeance ; le peuple, cependant, resta tranquille jusqu'au

(1) Allusion à la couleur blanche de la cocarde saxonne.

moment où le *Moniteur* fit connaître une lettre de Lord Castelreagh au prince de Hardenberg, relative au partage de la Saxe, que l'on fit parvenir au peuple malgré les défenses faites et l'interception des journaux français. Depuis ce moment, dans les hautes montagnes de l'Erzgeberg, dans le Vogtland et le cercle de Thuringe, un nombre innombrable de portraits de l'Empereur ont été achetés par les paysans, et la noblesse leur a procuré des prophéties que Napoléon rendra la Saxe le plus grand royaume de l'Allemagne et que le roi de Prusse perdra sa couronne, que Napoléon régnera ensuite quatre ans, qu'il disparaîtra et que son fils, allié à une princesse saxonne, ramènera le siècle d'or.

Le marchand Dufour a déclaré avoir vu l'Empereur à Lyon, qui lui avait dit qu'il réunirait à la Saxe la Pologne et la Silésie. On est parvenu à faire mépriser et à tourner en ridicule les proclamations du roi de Prusse, en contrefaisant 3.000 à 4.000 exemplaires, en tête desquels on a mis, au lieu de « *Braves Saxons* », « *Camarades et amis Galériens Saxons.* »

Le comte de Hohenthal avait formé le projet de faire lever neuf régiments de volontaires, qui, en apparence, auraient marché contre les Fran-

çais, mais se seraient tournés tout à coup contre les Prussiens, pour bouleverser le gouvernement prussien en Saxe et déclarer le roi de Saxe protecteur de l'indépendance de l'Allemagne. Beaucoup de chanoines de Mersebourg et de Zeist, et M. de La Sahla lui-même, formèrent une espèce de club pour opérer ce changement. On commença à se déchaîner contre Napoléon, on dit que la noblesse était prête à montrer ses vrais sentiments; on offrit au roi de Prusse ses bras; mais ce dernier, n'augurant rien de bon de ce zèle apparent, en remercia la noblesse saxonne, et fit mettre dans la *Gazette* de Berlin qu'il savait très bien les menées des nobles saxons, mais qu'il les méprisait trop pour les punir.

On conçut alors un autre projet; c'était de se mettre en liaison avec les Polonais, qui venaient de s'insurger et de couper les ponts de communication avec la Russie. D'autant que le Grand-Duc Constantin avait fait fusiller le général Krasinski, et envoyé en Sibérie environ quarante officiers. Mais les Polonais furent écrasés par les forces russes, et ils sont maintenant maltraités au point que des villages entiers se sont retirés dans les bois.

M. de La Sahla fut alors cité à Dresde pour avoir fait un vaudeville contre l'empereur de Russie ; mais il se disculpa entièrement en affichant les meilleurs principes dans le sens de la Prusse. Il demanda alors des passeports, pour concerter avec le général Gneisenau les moyens de faire périr l'Empereur. Le ministre Bulow demanda au Prince d'Hardenberg *si le temps était venu de tuer un Empereur*. Il reçut la réponse le 10 mai *que oui*.

M. de La Sahla reçut deux passeports, l'un comme baron de La Sahla et l'autre comme marchand ; il partit le 16 de Dresde ; il arriva à Namur le 24.

Le 20, par une raison qu'il n'a pu jusqu'ici concevoir, il fut arrêté à Coblentz par le gouverneur Lack ; on lui ôta sa montre et 72 ducats, et on l'envoya sous bonne garde jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il se sauva chemin faisant, et arriva heureusement jusqu'à Namur, ayant reçu quelque argent d'un officier saxon, auquel il dit franchement qu'il allait à Paris pour reprocher au gouvernement français le peu de communication qu'il avait avec les Saxons, et les fausses mesures qu'il prenait pour en avoir.

D'Aix-la-Chapelle, M. de La Sahla s'est

rendu á Namur, où il s'est présenté chez le général Gneisenau, qui lui donna une adresse d'une femme de Namur nommée Mme Lavigne, qui lui préparerait deux livres d'argent fulminant, lequel il pourrait facilement transporter, et qui suffirait pour faire sauter le plus grand château sans aucun risque personnel; il lui dit qu'il employait cette matière dans l'artillerie, attendu qu'on avait trouvé le moyen de la transporter.

N'ayant eu que l'intention de démontrer à l'Empereur combien sa vie est exposée, et quels sont les projets que l'on forme contre lui, et l'engager à faire faire des expériences avec cette matière, il ne s'en est fait faire qu'environ 1/4 de livre, et il a engagé cette femme à lui apprendre la manière de la préparer.

Le général Gneisenau lui dit que les Bourbons avaient bien mérité leur chute, qu'ils n'avaient pas même remercié le Roi de Prusse de leur rétablissement, que le Roi de Prusse, ou au moins son Conseil, ne songeait plus à rétablir les Bourbons. Qu'au contraire il préférait que les Français se donnassent une constitution libérale, se choisissent par exemple le fils de l'Empereur pour chef, pourvu qu'on punisse de mort

Bonaparte, la cause éternelle des troubles de l'Europe, Davout, Fouché, et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, que pour Carnot, s'il savait des moyens sûrs de lui faire connaître ses sentiments, il tâcherait de le faire, et qu'il estimerait M. Carnot le plus grand des hommes s'il terminait son ouvrage comme il avait commencé, et pour le plus méprisable s'il n'avait chassé ces cagots de Bourbons que pour remettre sur le trône le despote sanguinaire Bonaparte.

De Namur, M. de La Sahla passa à Charleroi avec un émigré français nommé Pommier, qui devait, sous le vicomte de Labourdonnaye, organiser trois régiments de déserteurs français près de Liège, que le roi de Prusse devait prendre à sa solde et envoyer dans la Vendée. Ni Pommier ni le vicomte de Labourdonnaye n'ont un sol pour cette organisation.

A Charleroi, le général Ziethen le fit arrêter, d'après la demande des émigrés qui prétendaient l'avoir vu agent de la cour de Saxe à Vienne. Le général Ziethen le relâcha cependant, à ce qu'il croit, sur une lettre du général Gneisenau; il le quitta assez brusquement en lui disant : « Le général Gneisenau répondra pour vous. » Il a

laissé son portemanteau à Charleroi; il donna deux de ses habits à l'émigré Pommier et le fit boire pour avoir des renseignements; il alla en cabriolet à Gerpinnen, il s'y annonça à l'officier des avant-postes prussiens en lui disant qu'il s'était égaré, qu'il voulait se rendre à Saint-Aubin, et qu'il le priait de lui indiquer une route par laquelle il ne courût pas risque de tomber entre les mains des Français; il lui dit qu'il ne devait pas passer par la forêt, parce que les Français y venaient d'Hansine; comme c'était précisément ce qu'il voulait, il entra dans la forêt et y marcha trois heures.

Il faut observer que le général Gneisenau lui avait donné un billet pour pouvoir passer partout, mais que le général Ziethen n'y eut aucun égard. Au bout de trois heures il arriva à Hansine. Le factionnaire prussien n'était éloigné que de deux cents pas du village. Il observa qu'un berger d'Hansine lui parlait; quand ce factionnaire se fut retiré, il s'approcha du berger pour lui demander :

— Est-ce ici France ou Belgique?

— C'est France, dit-il, mais voici le factionnaire prussien à cinquante pas.

—Nous sommes donc sur le pays de l'Empereur?

— Oui ; enfin Bonaparte nous tient, répondit le berger.

M. de La Sahla voulut tirer quelque argent de sa poche pour le lui donner. Mais le berger profita de ce temps pour faire un signe au factionnaire prussien qui le mit en joue. Sur quoi M. de La Sahla se sauva à toutes jambes jusqu'à Hansine, observant avec surprise qu'il n'y avait aucun poste français. Il n'en a pas même rencontré jusqu'à Philippeville, de sorte qu'un espion peut entrer bien avant en France, sans être vu.

Il se présenta chez le maire d'Hansine, et lui dit qu'il demandait à être conduit, à ses frais, jusqu'à Paris, auprès du duc d'Otrante auquel il voulait parler. Le maire ne tint presque aucun compte de cette demande ; mais sur ses instances, il fut chercher le lieutenant des douaniers, qui le conduisit chez le général Dupuis, à Philippeville. Le général le reçut fort bien, et il lui dit, ainsi qu'au général Ameil et au général Vandamme, qu'il était un comte de Kilmansegg ; qu'il avait été arrêté par les Prussiens, à Coblentz ; qu'il s'était évadé, et qu'il avait passé la frontière en courrier prussien. Le général Dupuis l'envoya au général Ameil, à Rocroi, qui

l'a adressé par un aide de camp au Ministre de la Guerre.

*
* *

Napoléon fit-il donner une suite quelconque au rapport de Davout ? C'est peu probable : il avait d'autres préoccupations ; l'assemblée du Champ de Mai se tenait quelques heures après ; il avait à préparer son fameux discours : « Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple ! » il avait à s'occuper de la convocation prochaine de la Chambre des Pairs et de la Chambre des représentants, et à arrêter le protocole de la séance d'ouverture et la composition de son cortège. Les questions de cérémonial semblaient primer les autres, et des discussions interminables s'étaient engagées au sujet du costume que devait revêtir Napoléon ; lui-même avait tergiversé, et son choix s'était définitivement porté sur un déguisement de mascarade, tunique et manteau nacarat, culotte de satin blanc, toque de velours noir à plumes blanches. Le *Moniteur* du vendredi 2 juin n'en était pas moins lyrique en parlant de cette fête, « la plus magnifique dont

les époques les plus mémorables nous aient gardé le souvenir. »

*
* *

Ce mois de juin, si superbement commencé, devait bientôt devenir tragique : Waterloo était proche ; et l'irréparable défaite ne fit qu'encourager les amateurs de complots.

Deux jours après l'abdication (24 juin), le rapport suivant était adressé à Fouché :

Monseigneur,

Monsieur le Général Comte Hullin est venu ce matin de la part de Votre Excellence m'annoncer que votre intention était qu'on fît arrêter les principaux auteurs d'une conspiration qui se trame en ce moment contre la sûreté de la personne de Napoléon, contre celle de tous les Ministres et des deux Chambres.

Pour affermir Votre Excellence dans ses intentions en lui démontrant la nécessité et l'extrême urgence des mesures qu'elle a prescrites, je vais entrer dans les détails du complot. Je suis loin d'en connaître toutes les ramifications ;

tout porte à croire qu'elles s'étendent très loin, qu'elles embrassent plusieurs villes, parmi lesquelles on cite Saint-Germain, Versailles et Orléans, et qu'elles comprennent plusieurs milliers d'individus destinés aux moyens d'exécution.

Depuis deux mois, les propos des royalistes prenaient un caractère plus fixe et semblaient indiquer des projets et un but plus assurés. J'y donnai une sévère et constante attention. Plusieurs individus m'ayant été indiqués comme des meneurs de factieux, j'abouchai avec eux un homme de toute confiance, capable de bien saisir et de bien suivre les fils d'un complot s'il en existait. Je ne tardai pas à en avoir la certitude.

J'appris successivement les noms de plusieurs chefs de ce parti. Je sus qu'ils avaient des conférences et je connus les lieux de rendez-vous.

Les conciliabules se sont tenus jusqu'au 20 de ce mois, à midi, passage de l'Orme; de une heure à deux sur la terrasse de l'Impératrice, et à trois heures au passage du Panorama. Dans la crainte d'être surveillé, on s'est assemblé au bout de la terrasse des Feuillants sur la plateforme.

Les individus qui s'y trouvent ont soin de n'être jamais plus de trois à la fois. Chacun

vient à son tour prendre le mot ; ce sont des allées et venues continuelles.

Ils paraissent avoir des dépôts d'armes, dont deux d'entre eux connaissent le secret. Ils ont aussi une imprimerie clandestine à leurs ordres dans la maison de la rue de Bondy, n° 31. C'est de là que partent les proclamations et les écrits incendiaires, qui se répandent dans la capitale et dans les provinces. J'en joins un exemplaire à ce rapport.

De nombreux correspondants de Bordeaux, d'Orléans, de la Vendée et de Gand informent les chefs du complot des mouvements et des dispositions qui leur sont favorables.

Ceux de Bordeaux sont les sieurs Gombeau de Rozac frères, dont l'un était lieutenant des gardes d'Artois et l'autre gouverneur des pages du Roi. Ils semblent compter beaucoup sur les royalistes de cette ville.

A les en croire, ils sont instruits de tout ce qui se passe et sont sûrs du succès de leur complot.

Tous les jours, il arrive un exprès de Versailles et de Saint-Germain pour prendre les ordres de Bouillé qui est l'un des chefs.

Il me paraît certain qu'un grand nombre d'of-

ficiers de la garde nationale leur sont dévoués, surtout dans la 10e légion.

Beaucoup de jeunes gens des bureaux de plusieurs administrations, et notamment des ministères des Finances et de la Guerre, doivent les seconder dans l'exécution. Enfin ils espèrent être soutenus par 1.500 hommes à cheval, qui arriveront de la Normandie lorsque le projet sera exécuté.

Afin de se reconnaître et pour avoir un signe de ralliement, ils devaient donner des numéros aux conjurés, mais le Comité central, qui dirige la conjuration, a hésité jusqu'à ce moment dans la crainte que cette mesure ne fût plus dangereuse qu'utile.

Les chefs ont de l'argent et assurent qu'on leur fournira des bons royaux.

Le but de la conspiration est de s'emparer de Paris, d'y arborer le drapeau blanc et de proclamer Louis XVIII. Les chefs ont déjà désigné les membres du Gouvernement et les fonctionnaires qu'ils doivent enlever. Ils indiquent Napoléon, la famille Impériale, le Prince d'Eckmuhl, le Duc de Rovigo, le Préfet de la Seine, le Préfet de Police, etc. Ils veulent dissoudre les Chambres par la force, afin d'être maîtres du Gouvernement.

Pour parvenir à ce résultat, ils doivent se rassembler sur diverses places, au milieu de la nuit, et au bruit de quelques coups de fusil. Ils n'auront pour armes que des poignards et des pistolets. Divisés en pelotons, ils se porteront dans tous les corps de garde, les désarmeront, donneront une partie de ces armes à leurs partisans et n'en laisseront qu'à ceux des gardes nationaux qu'ils connaîtront.

Dans ce moment, d'autres conjurés, sous la conduite de quelques chefs, iront s'armer dans les dépôts qu'ils ont préparés. Sans perdre un instant, ils se porteront chez les différents membres du Gouvernement pour les enlever. Les plus considérables seront jugés par une commission militaire et remplacés dans leurs fonctions par les partisans des factieux, qui gouverneront au nom de Louis XVIII.

Au jour indiqué pour l'exécution du complot, les conjurés de Saint-Germain et de Versailles seront avertis, ils arboreront le drapeau blanc dans les deux villes et se porteront ensuite sur Paris pour appuyer leurs complices.

Déjà ceux qui doivent remplir les premières places dans ce nouveau gouvernement sont indiqués, et, si j'en crois les rapports qui me sont

donnés, leur nomination est consignée dans des placards tout prêts à leur imprimerie.

Telle est, Monseigneur, la conjuration qui se prépare en ce moment ; l'exécution devait avoir lieu dans la nuit précédente, mais un sieur Roze de Lille, commissaire envoyé par Louis XVIII, l'a retardée sans qu'on sache si elle sera prochaine ou éloignée.

Telle est toutefois l'assurance des conspirateurs qu'ils ne doutent point du succès de leur coupable entreprise et qu'ils brûlent de la tenter.

Maintenant, il me reste à faire connaître à Votre Excellence les noms de quelques-uns des principaux chefs de la conjuration :

L'ex-marquis de Caligny, second aide de camp du maréchal Serrurier, l'un des chefs du complot et membre du Comité central. Il est chargé de recruter aux Invalides. Il va souvent dans le faubourg et y répand de l'argent.

Bouillé, fils du marquis de ce nom. Il dit n'avoir pas de demeure fixe. Il fait de fréquentes excursions à cheval à Vincennes, à Montmartre et à Versailles, où vont quelquefois dîner les conjurés chez Mme Ducroc, qui est du nombre. Cet homme est très actif. C'est à lui que les autres

s'adressent. Il leur transmet les ordres du Comité central.

Charette de Frémière, parent de l'ancien chef vendéen. Il est comme l'aide de camp de Bouillé; c'est un homme actif et violent.

Rodrigues de Cursol, capitaine aux Invalides, sert activement le parti, mais n'a aucuns moyens.

Beaufort, général en retraite, devait être présenté au Comité central, mais on s'en est défié. Du reste nul; il a fait des révélations à la Police.

La Vallière, officier de grenadiers dans la garde nationale, agent actif, ancien Vendéen.

Labillé, colon retiré à Saint-Germain. Il a annoncé à Bouillé qu'il avait à sa disposition la garde nationale de Saint-Germain et des environs.

Lassus; il connaît bien la Vendée et devait s'y rendre pour coordonner les mouvements de Paris avec ceux des Vendéens.

Leclerc, ancien colon, employé supérieur à la Guerre, très dévoué au parti, auquel il est très utile par les renseignements qu'il puise au Ministère. Du reste, homme lâche et sans énergie.

Dubry (Le Chevalier), agent actif du parti.

Sa maîtresse, Mme Roberg, est instruite de tout. Il a fait plusieurs voyages à Gand.

Custine. Il passe pour un homme hardi et entreprenant. Il commandait, sous Louis XVIII, deux escadrons de hussards à Orléans. Il est chargé du faubourg Poissonnière.

Delac, agent actif du parti.

Darcourt, *idem*.

De Saint-Joseph. Il est chargé des voyages. Il va et vient continuellement. C'est un homme très fin.

Ducroc, officier de cavalerie. Il était au quartier général et correspondait avec les Royalistes. C'est le fils de la dame chez qui se font les dîners à Versailles.

Giroux de Menerville, ancien capitaine d'infanterie. On se défie de lui.

Mme Ducroc, à Versailles. Elle reçoit les conjurés et assiste aux conciliabules. C'est par ses soins que le drapeau blanc doit être arboré à Versailles.

Roze de Lille, commissaire de Louis XVIII. Il est continuellement en voyage.

A ces individus marquants, parmi les conjurés, on pourrait avec le temps ajouter ceux qui composent le Comité central, d'où partent les

proclamations et les écrits incendiaires. On saurait aussi les noms de beaucoup d'autres meneurs; mais, outre qu'il est possible que l'arrestation des premiers fasse connaître les autres, il ne serait pas prudent de risquer, par des lenteurs, la sûreté de plusieurs villes et de la capitale, dans une affaire aussi importante.

L'exécution de la conspiration est reculée; mais le plus léger événement peut la faire éclater, et, malgré leur sécurité, les conjurés n'ont-ils pas à craindre des indiscrétions ou des trahisons. Il vaut mieux prévenir leur dessein et le faire avorter, que d'avoir à courir la chance de ne pouvoir plus l'arrêter.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien donner votre sanction aux mesures que je vais prendre, d'après les ordres que m'en a donnés Votre Excellence.

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit, ce rapport était adressé « à son Excellence Monseigneur le duc d'Otrante ». Lui communiquait-on ces renseignements en sa nouvelle qualité de président de la Commission de gouvernement? C'est pos-

sible, puisque sa nomination remontait à la veille et que le général Hullin était venu, de sa part, le matin même. Quoi qu'il en soit, le document qui suit, daté du 26 juin, est adressé à son successeur, le comte Pelet, par le préfet de police Réal :

PREMIÈRE DIVISION PRÉFECTURE DE POLICE

PREMIER BUREAU

A son Excellence le Ministre de la Police générale.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence extrait d'un interrogatoire, subi hier à ma préfecture, par le sieur Charet, capitaine de corsaire ; plus extrait d'une déclaration faite dans la même affaire par le sieur de Caligny.

L'instruction se continue, et j'aurai l'honneur d'en mettre successivement les résultats sous les yeux de Votre Excellence.

J'ai l'honneur, etc.

Le conseiller d'État,
Préfet de Police,

RÉAL.

... DIVISION PRÉFECTURE DE POLICE

... BUREAU

N° Paris, le...

Rappeler la Division
et le Numéro

Extrait d'un interrogatoire subi le 25 juin 1815 par le sieur Henry-Nicolas Charet, capitaine de Corsaire.

Le sieur Charet déclare que, cherchant un emploi, il a été adressé à un sieur Rodrigues, capitaine aux Invalides, que celui-ci le présenta à M. de Bouillé, qu'il lui avait dit être chargé par le roi de disposer un mouvement, en ralliant les personnes qui lui étaient dévouées.

Le passage Delorme était le lieu de rendez-vous. Bouillé accueillit bien Charet, le félicita d'avoir de pareils sentiments, l'engagea à être discret, et lui dit, dans la première entrevue, qu'il n'était question que d'une coalition de la garde nationale pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans Paris. Cette première entrevue eut lieu quelques jours avant le départ de l'empereur. Bouillé engagea Charet à lui faire connaître des personnes qui seraient dans les mêmes intentions que les siennes, et il parut à Charet que le

projet était d'avoir assez de monde pour empêcher l'empereur de rentrer.

On convint dans cette entrevue des différents lieux et des heures où l'on se verrait tous les jours.

Charet fut d'abord chargé d'une direction de quatre personnes, mais comme il n'avait aucun moyen de recruter, connaissant peu de monde à Paris, Bouillé lui confia la division dont Rodrigues était chargé. Cette division, d'après une disposition adoptée depuis le retour de l'empereur, devait se réunir, en cas d'avertissement, sur un point qui devait être changé tous les jours, suivant les circonstances.

Charet dit que, vendredi dernier, il avait reçu de Bouillé l'ordre de se réunir dans la nuit suivante vis-à-vis l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, au premier bruit qu'on entendrait dans la ville.

Cette division avait pour chefs de subdivisions MM. Rodrigues, de Caligny, aide de camp du maréchal Serrurier, Leclerc, et de Cettau.

La division de Charet était de 156 hommes, dont 130 dans les subdivisions réunies de Rodrigues et de Caligny.

Tous étaient bourgeois ou de la garde nationale, à l'exception d'un garde du corps à pied, et d'un garde du corps monté.

Charet a distribué des proclamations à chacun de ses chefs de subdivision. Il les avait reçues jeudi dernier, entre dix et onze heures du soir, vers le milieu de la rue de Seine. Il avait été, ce jour-là, avec Bouillé depuis huit heures du soir. Ils s'étaient rendus ensemble au-delà du pont de la Concorde, où il était resté à trente pas du corps de garde, tandis que Bouillé s'était avancé vers les quinconces des Invalides, d'où il n'était revenu qu'au bout d'un quart d'heure, annonçant que ça n'était pas fini, et que les proclamations ne pouvaient être prêtes qu'à dix heures. Ils restèrent autour du Corps législatif. Vers dix heures, Bouillé reconduisit Charet près du même corps de garde du bord de l'eau. Bouillé en revint avec un garde national, qui le conduisit rue de Seine. Le garde national les quitta un instant, et revint avec une servante qui avait, dans son tablier, trois paquets de ces affiches, de vingt-cinq chacun. Bouillé en prit un, et dit qu'il allait les répandre dans les faubourgs. Charet emporta les deux autres paquets, dont un était pour un autre chef de division qui vint le prendre chez lui. Il ne connaît que de vue ce chef de division, qu'il dit être un homme âgé.

Il ne connaît aussi que de vue quelques-uns

des autres chefs de division. Depuis le retour de l'empereur, les chefs de division communiquaient seuls avec Bouillé.

Charet déclare que Bouillé lui a dit que leur coalition n'était pas au-dessous de 40 à 45 mille hommes.

Bouillé était subordonné lui-même à une direction supérieure correspondant avec Gand, la Vendée, etc.

Charet croit que des maréchaux et généraux en font partie. Il dit qu'il a dû arriver, samedi ou vendredi, un commissaire du roi qui devait se trouver hier, dimanche, à midi au Palais-Royal.

Le Secrétaire Général,
ROLAND.

PREMIÈRE DIVISION — PRÉFECTURE DE POLICE
PREMIER BUREAU

N°
Rappeler la Division et le numéro

Paris, le

Extrait d'une déclaration faite le 25 juin 1815 par M. de Caligny, aide de camp de M. le Maréchal Serrurier.

M. de Caligny déclare qu'il ne connaît le

sieur Rodrigues de Cursay que depuis quatre ou cinq mois, et que c'est par lui qu'il a connu M. de Bouillé, il y a huit à dix jours. Leur première entrevue fut aux Tuileries, où M. de Bouillé lui dit qu'en cas de trouble dans Paris, il faudrait que ceux qui ne sont pas de la Garde Nationale pussent se réunir pour maintenir de leur côté la tranquillité publique.

M. de Caligny a vu M. de Bouillé cinq ou six fois pendant quelques minutes. Il ne connaît pas même son adresse. Des personnes qu'il a vues avec M. Bouillé, il ne connaît de nom que le sieur Charet, qui lui a remis, samedi, la proclamation ou déclaration de M. de Kergorlay. Il déclare que M. de Bouillé lui avait dit qu'on donnerait des numéros quand cela serait nécessaire.

Il dit qu'il était allé vendredi chez M. le général Préval pour lui parler de tout cela, mais qu'il ne l'avait pas trouvé chez lui.

M. de Caligny déclare en outre que ses principes sont d'être soumis aux puissances qui gouvernent ; c'est d'après ces principes que, depuis le commencement de la Révolution, il a toujours été soumis à toutes les lois des différents Gouvernements qui ont régi l'Empire français. Il dé-

clare enfin que lui et sa famille ont servi honorablement leur pays.

Le Secrétaire Général,

ROLAND.

*
* *

Fouché était foncièrement méfiant; il usa le moins souvent possible de l'intermédiaire de son successeur à la Police générale, et se fit toujours adresser personnellement les rapports quand il s'agissait d'affaires sérieuses.

Au regard de Napoléon, son zèle policier se révéla une dernière fois le 15 juillet. Estimant que son ancien maître restait trop longtemps sur le sol de France, il voulut le faire arrêter, et rêva même de le faire assassiner, comme nous allons le voir bientôt. L'empereur avait pressenti ces noirs desseins et s'était livré à la discrétion des Anglais.

V

AVANT SAINTE-HÉLÈNE : LES ÉMISSAIRES DE FOUCHÉ

Hésitations de Napoléon. — Propositions d'évasion. — Alternatives : fuite, arrestation ou mort violente. — Le général Beker; le mystérieux Ri... ; le fanatique Davis. — Prestige de l'empereur déchu — Aucun des émissaires de Fouché n'exécute ses ordres.

Napoléon avait quitté la Malmaison le 29 juin 1815 et n'était arrivé à Rochefort que le 3 juillet au soir : une angoisse cruelle l'étreignait à mesure qu'il s'éloignait de Paris; aussi s'emparait-il de tous les prétextes pour retarder sa fuite.

A Rochefort, ce n'était plus Paris qu'il s'agissait de quitter, c'était la France ; son angoisse devint de l'anéantissement. Aux combinaisons que de fidèles amis lui proposaient pour joindre

l'Amérique ou quelque autre rive plus prochaine, il opposait une résistance passive. Il voulait gagner du temps ; ce qui lui restait de volonté tendait à ce but unique.

Les deux frégates *Saale* et *Méduse* se tenaient prêtes pour le transporter où et quand il le voudrait : il les laissait inactives en rade. Le capitaine d'un vaisseau danois l'invitait à venir à son bord : il hésitait, puis déclinait l'offre généreuse. Son frère Joseph et la population de Rochefort tout entière l'engageaient à rejoindre l'armée de la Loire, et une garnison (dont un régiment de marine) se tenait à ses ordres pour le protéger. Incitations vaines ! Napoléon temporisait.

De leur côté, le préfet maritime et les représentants du gouvernement provisoire, constamment relancés par le ministre de la marine Decrès, le pressaient de partir de France sans retard. Hypnotisé par le blocus des Anglais et par les menées des Bourbons, l'empereur s'immobilisait, accueillant, puis repoussant les propositions d'évasion les plus sages et les plus folles de ses partisans.

Enfin, la nouvelle que le gouvernement provisoire était renversé, et que Fouché avait pris

possession de Paris au nom de Louis XVIII, le détermina à cette résolution désespérée de se livrer à l'Angleterre.

Il s'en fallut de peu qu'il ne fût pas trop tard : le machiavélique duc d'Otrante venait de réduire l'empereur à l'une de ces alternatives : partir, au risque d'être fait prisonnier de guerre par les Anglais ; se voir arrêté par la police et livré aux haines monarchiques ; être tué par un fanatique dont on avait su attiser la haine.

Trois hommes avaient été particulièrement chargés d'assurer l'exécution de ces desseins ; l'action de chacun d'eux était subordonnée à l'inhabileté ou à l'insuccès de l'autre : le général Beker avait mission de faire embarquer Napoléon coûte que coûte ; s'il n'y réussissait pas, un envoyé spécial, du nom de Ri... devait l'arrêter (1) ; si ce dernier échouait lui-même, un nommé Davis était chargé de l'assassiner. Les instructions données au général Becker n'étaient

(1) De Vaulabelle (*Histoire des Deux Restaurations*, III, page 231) et quelques autres écrivains ont prétendu que ce personnage mystérieux était le capitaine de frégate H. de Rigny. C'est là une erreur : j'ai entre les mains la lettre originale (plus loin reproduite) adressée par Ri... au duc d'Otrante ; sous la signature, difficile à déchiffrer, on pourrait lire « Richeu », ou « Riehen », ou encore « Richeur », mais certainement pas « de Rigny ».

que la confirmation plus rigoureuse des ordres reçus du gouvernement provisoire; les autres délégués de Fouché tenaient leurs pouvoirs occultes de papiers signés du ministre de la police générale.

Or il se produisit un triple phénomène, qui jette un jour singulier sur la mentalité des hommes de ce temps et sur la prestigieuse influence qu'exerçait encore sur eux le vainqueur d'Austerlitz.

Ri..., qui était arrivé le soir du 13 juillet à Rochefort, ne se décidait point à joindre le préfet maritime, baron Bonnefoux, pour lui confier l'objet de sa mission. Il se trouvait tout à coup transporté dans une atmosphère si favorable à Napoléon, que l'acte qu'il était chargé d'accomplir lui paraissait devoir être une véritable profanation... Il attendit pendant toute la matinée du 14, et, pour dissimuler ses véritables sentiments à Fouché, il allégua un retard involontaire, dans la lettre suivante, enregistrée à la division de la Sûreté sous le numéro 32791 :

« Monseigneur,

« Quelque diligence que j'aie faite, et quoique j'aie couru jour et nuit, je ne suis arrivé à Rochefort

qu'hier à deux heures après-midi. Divers accidents m'ont fait perdre plusieurs heures, à mon grand regret.

« J'ai sur-le-champ remis à M. le préfet maritime la dépêche dont j'étais chargé pour lui. Dans ce moment, M. le préfet maritime croyait que Napoléon était à bord de la *Saale*, mais il n'avait pas encore reçu le rapport journalier du capitaine de frégate et ce retard paraissait lui causer quelque inquiétude. Malgré son impatience et la mienne, la marée ne nous a permis qu'à neuf heures du soir de partir pour aller en rade. Il était plus d'une heure du matin quand nous sommes arrivés à bord de la *Saale*. M. le capitaine Philibert nous a appris que, dans la journée du 14, Napoléon avait pris la détermination de se rendre à bord de l'escadre anglaise et de demander un asile au prince régent d'Angleterre.

« D'après cette résolution, il avait fait demander au commandant de cette escadre s'il y serait reçu; celui-ci a répondu affirmativement. En exécution de ce plan, Napoléon a invité M. le capitaine Philibert à mettre à sa disposition un brick pour lui et sa suite, et une corvette pour les bagages. M. le capitaine a satisfait de suite à

cette demande. Quand nous sommes arrivés sur la *Saale*, Napoléon venait de quitter la frégate pour passer sur le brick, et la corvette était chargée; ces deux bâtiments étaient prêts à partir pour joindre le vaisseau anglais *Bellérophon*, à bord duquel se trouvait le commandant de l'escadre de Sa Majesté Britannique.

« Au point du jour, nous avons vu, en effet, le brick et la corvette louvoyer pour se rapprocher des vaisseaux anglais. Le temps était beau, mais il y avait peu de vent et il n'était pas favorable. Les choses étant dans cet état, il nous a paru qu'il ne restait plus qu'à s'assurer de l'arrivée de Napoléon à bord du *Bellérophon*. Nous avons invité le capitaine de la *Saale* à redoubler de surveillance. Le moment de la marée nous a obligés de quitter la rade vers cinq heures du matin pour revenir ici.

« Ce soir, vers huit heures, M. le général Beker est venu nous annoncer que le brick est de retour à son mouillage, après avoir déposé Napoléon à bord du *Bellérophon*, et que les Anglais l'ont très bien reçu. Ce général et M. le Préfet maritime rendront sûrement un compte détaillé de cet événement. Ces deux officiers ont constamment tenu, dans cette affaire d'une si

haute importance, une conduite digne des plus grands éloges.

« Pour moi, Monseigneur, je ne suis arrivé en quelque sorte que pour être témoin du dénoûment si peu prévu de cette grande scène. Il y a lieu de croire que la division anglaise mettra incessamment à la voile pour transporter Napoléon en Angleterre.

« Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect et de mon sincère dévouement.

(Signature.)

« Rochefort, le 15 juillet 1815. »

Le même jour, à onze heures du soir, le général Beker écrivait (lettre enregistrée sous le n° 32792 de la Sûreté) :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que la mission dont m'avait chargé le gouvernement provisoire pour accompagner l'empereur jusqu'à Rochefort a été terminée à trois heures du matin, en rade de l'île d'Aix.

« Sa Majesté, convaincue de l'impossibilité de partir sur les bâtiments de guerre pour se rendre aux Etats-Unis, dédaignant en outre les

moyens secondaires qui pouvaient favoriser son passage en Amérique, a pris la noble résolution d'écrire au prince régent d'Angleterre pour lui demander l'hospitalité.

« En conséquence de cette détermination, l'empereur s'est rendu à bord du vaisseau anglais *Bellérophon*, capitaine Maitland, qui, en vertu d'ordres de son gouvernement, a fait à Sa Majesté l'accueil digne du haut rang qu'elle a occupé parmi les souverains de l'Europe.

« Si Votre Excellence le désire, j'aurai l'honneur de lui faire, à mon arrivée à Paris, un rapport plus détaillé sur l'exécution des ordres qui m'étaient confiés. Je me borne, ce soir, à confirmer l'installation de l'empereur à bord de l'escadre anglaise et son départ pour la Grande-Bretagne, en faisant des vœux pour le rétablissement de la paix et l'indépendance de notre patrie.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« *Signé* : Général comte Beker. »

Ainsi le général Beker, très négligé pourtant sous l'Empire, manifestait pour l'empereur une évidente admiration ; la fréquentation de Napoléon à Rochefort l'avait métamorphosé ; la dé-

tresse du grand tueur d'hommes l'avait remué profondément. Sa lettre est plutôt celle d'un fidèle partisan que celle d'un vigilant cerbère. On reste même confondu de sa tranquille audace, quand on songe aux ordres qu'il avait reçus de Fouché dès le 4 juillet : « Employez *tous les moyens de force* nécessaires pour faire embarquer Napoléon », lui disait-on en substance ; et l'on ajoutait : « Ne lui accordez aucune permission pour communiquer avec l'escadre anglaise »...

Quant au troisième émissaire — l'assassin éventuel, — voici ce qu'il était advenu de lui : le 15 juillet, avant le lever du jour, Davis se trouvait à l'île d'Aix (près Rochefort), d'où Napoléon devait partir ; il avait été accrédité près du général Beker comme agent de la police secrète. Au moment où l'Empereur prit place dans le canot qui devait le conduire à bord du brick *Epervier* (chargé de le transporter sur le *Bellérophon*), on put voir Davis pâlir horriblement et faire un brusque mouvement vers la rive.

— Qu'avez-vous ? lui demanda quelqu'un.

Mais il se couvrit la face de ses deux mains et réprima un sanglot. Quelques minutes après, il sautait dans une barque légère ; et quand il fut

loin du bord, il gesticula comme un fou, cria des mots que nul ne put entendre, et se laissa glisser dans les flots. Les rapports de police portent : « Davis s'est volontairement noyé ce matin, au moment du départ de Napoléon. Il n'avait confié à personne sa funeste résolution. »

Aucun des trois émissaires de Fouché n'avait exécuté ses ordres : le respect de l'empereur déchu en avait triomphé.

VI

AVATARS D'UN POLICIER
PENDANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION

Un ancien procureur du roi employé, par le Ministère de la Police, à la commission des émigrés. — Services rendus en Hollande et à Mayence, à Paris et en province. — Témoignages de la municipalité de Boulogne. — La décoration du lys.

De même qu'on avait vu, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, bien des espoirs se manifester, bien des convoitises s'allumer parmi ceux auxquels la monarchie n'avait pas été favorable, de même on put voir, après les Cent-Jours, beaucoup de gens s'autoriser de persécutions subies sous l'empire, pour réclamer quelque place, quelque monopole ou quelque honneur.

Plusieurs même se mirent à invoquer les ser-

vices rendus aux nobles et aux prêtres pendant la Révolution. La note suivante, qui concerne l'un d'eux, fut remise au successeur de Fouché, avec une recommandation du duc d'Aumont (1); elle tendait à la nomination d'un sieur Eymard comme commissaire extraordinaire de police dans la quatorzième division militaire.

NOTE SUR M. EYMARD

« Les diverses pièces ci-jointes feront connaître ma conduite publique dans l'exercice des diverses fonctions qui m'ont été confiées, et la manière dont je fus noté dans les bureaux du ministère ; il me reste à donner quelques détails sur ma conduite privée.

« Appelé à remplir dans la magistrature les fonctions de procureur du roi, que treize de mes ancêtres ont successivement occupées de père en fils, je quittai mon pays en 1790 et me réfugiai à Lyon. J'y servis pendant le siège sous les ordres de M. le comte de Précy. Je fus blessé quatre fois : un coup de feu me cassa le bras gauche. Conduit par un procès à Paris en 1800,

(1) Général duc d'Aumont, commandant la quatorzième division d'infanterie. Réfugié à Jersey pendant les Cent-Jours, il était revenu à son poste au retour de Louis XVIII.

je fus placé au ministère de la Police. Pendant deux ans je fus employé à la commission des émigrés. Les mêmes services qui m'ont valu l'amitié de M. de Trassens, je les rendis de la même manière à nombre de malheureux de cette classe. MM. les évêques de Mende et d'Amiens, M. l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris, M. le baron de la Rochefoucauld, peuvent en rendre témoignage. Si M. le duc de Brissac et M. le cardinal de Belloy vivaient encore, ils pourraient dire que ce fut par moi qu'ils obtinrent la radiation de mesdames de Rohan et de Crussot, dans un moment où leurs biens affichés allaient être mis en vente.

« Mes services me permettent d'espérer que je serai de nouveau employé. Une lieutenance de police de première classe m'était promise sous M. le duc d'Otrante ; le moment où je l'obtiendrai peut être hâté par une puissante protection : je dois prouver que je n'en suis pas indigne ; ce motif seul a pu me faire entrer dans tous ces détails. »

A cette note, sont joints de nombreux documents, parmi lesquels nous n'aurons qu'à glaner :

Le duc de Plaisance, pair de France, écrit, le 21 février 1815 : « J'ai vu M. Eymard, commissaire spécial de police en Hollande pendant près de deux ans. J'ai suivi de près sa conduite ; je l'ai toujours reconnu plein d'honnêteté, de modération, cherchant à concilier les esprits et à tempérer les rigueurs nécessaires de ses fonctions. Il était estimé à la Haye et personne ne m'a porté contre lui de plaintes. Aussi ai-je toujours réclamé pour lui la justice du gouvernement et je l'ai regardé comme digne d'être porté à un emploi supérieur. »

Le lieutenant-général comte Guilleminot s'exprime ainsi : « C'est avec plaisir, Monsieur, que je rends justice à la manière dont vous vous êtes conduit à Mayence pendant la durée du dernier blocus. Votre sagesse et votre fermeté, le soin avec lequel vous vous êtes attaché à rechercher et à faire connaître les abus qui pouvaient compromettre le service, la constance avec laquelle vous avez surveillé les hôpitaux, dans les moments où la mortalité y exerçait les plus grands ravages, le zèle que vous avez mis à répondre à tout ce qu'on pouvait attendre d'un magistrat aux fonctions duquel rien n'était étranger, vous ont valu les suffrages de toutes

les autorités, et je me plais à vous donner l'assurance particulière du mien. Je désire qu'elle puisse vous servir, si le gouvernement se décide à créer, de nouveau, des magistrats dont le choix mérite d'autant plus d'attention que les fonctions qu'ils ont à remplir sont plus difficiles et plus délicates. »

Le comte Beugnot dit, de son côté : « D'après les renseignements qui me furent donnés sur les anciens et bons services de M. Eymard, je le choisis pour un des délégués que j'envoyai dans les départements de la France. Il a rempli sa mission en homme impartial et bon observateur ; il a également bien jugé les hommes et les choses. A son retour je lui promis de l'employer ; je prie mon successeur de vouloir bien dégager ma parole. »

Le 15 juillet 1815, l'adjoint Lorgnier, pour le maire de Boulogne empêché, adresse à Eymard copie d'une délibération par laquelle le conseil municipal lui exprime les sentiments de reconnaissance des habitants et décide qu'une députation de trois membres du conseil sera chargée de les lui offrir, « considérant que ce fonctionnaire, investi d'un pouvoir discrétionnaire le plus étendu, n'en a fait usage que pour le main-

tien de l'ordre et de la tranquillité ; que la modération, la prudence, et les moyens conciliatoires ont présidé à toutes ses décisions ; qu'il a eu pour but constant de prévenir les délits pour n'avoir pas à les punir ; qu'il a mérité, par cette conduite, les suffrages et l'estime des habitants de la ville. » — La décision est prise à l'unanimité.

Puis c'est un billet très bref, signé de Fouché lui-même le 25 du même mois : « Je n'ai point perdu de vue les éloges donnés à votre gestion par le conseil municipal de Boulogne, et je sais que vous les avez mérités. — Le ministre de la Police générale, duc d'Otrante. »

C'est enfin une pièce intitulée « Brevet de la décoration du Lys », portant en sous-titre : « Siège de Lyon » et ainsi conçue : « En suite des témoignages qui nous ont été donnés, et d'après notre connaissance personnelle des services de M. Eymard, délégué de la Direction générale de la police du Royaume, qui a été, à la susdite époque du siège de Lyon, comme grenadier, et a reçu plusieurs blessures. — Nous lui conférons le droit de porter la décoration du Lys, avec le rubanc blanc liseré amaranthe. — Au quartier général, à Lyon, le 28 octobre 1814. — Le lieutenant général, Comte de Précy. »

*
* *

Cet ancien procureur du roi, policier de l'Empire et de la Restauration, avait été peut-être un grenadier sans peur et sans reproches ; c'était, en tous les cas, un homme habile : il savait user, quand il le fallait, du ruban blanc liseré amaranthe... Le geste devait lui réussir, car nous le verrons, en 1816, opérer pour le compte de Louis XVIII.

VII

APRÈS LES CENT-JOURS : UN HAUT ÉMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DE LOUIS XVIII EN PROVINCE.

Louis Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême. — Le neveu du roi dans le Midi. — Fonctionnaires : côté royalisme et côté argent. — Les compagnies secrètes de Toulouse. — Haines de religion à Nîmes.

Des émissaires de haut et bas rang avaient été envoyés dans les départements vers la fin de 1815 ; ils correspondaient avec le duc Decazes (qui était alors à la police), avec le général Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre, et surtout avec le comte de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, qui avait entrepris la tâche d' « épurer » l'administration.

Voici, à ce sujet, une lettre inédite qui a d'au-

tant plus d'intérêt qu'elle est signée du propre neveu du roi, Louis Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils du futur Charles X, et qui s'était glissée au milieu de papiers de police insignifiants.

Après avoir tenté vainement d'arrêter la marche de Napoléon, quelques mois auparavant, Louis Antoine avait été abandonné de ses troupes, fait prisonnier par Grouchy, et finalement mis en liberté par l'empereur. Au retour de Louis XVIII, il s'était empressé de regagner le Midi, où il avait été, naguère, accueilli avec enthousiasme.

« J'ai reçu hier en route, écrit-il, l'estafette qui m'a été expédiée le 21 par M. de Caze ; je le remercie de la communication qu'il me donne de différentes pièces, et je vais lui répondre article par article aux divers points de sa lettre :

« 1° La tranquillité est parfaitement rétablie à Nismes. Les mesures de sévérité qui ont été prises et qui étaient nécessaires ont affligé le peuple sans l'aigrir. Le préfet m'a donné connaissance de ses rapports des 13 et 20, qui ne me paraissent contenir que l'exacte vérité. Je n'ai que des éloges à faire de sa conduite. Si quel-

qu'un a été cause du malheureux événement du 12, c'est moi, puisque j'ai engagé les protestants à aller à leur église. — La remise des armes se fait. — On a pris toutes les mesures possibles pour arrêter l'assassin du général La Garde. Jusqu'à présent, elles ont été infructueuses. — A l'égard de ceux qui ont forcé, le soir, le temple protestant, ce ne sont que des femmes. — Le lieutenant-général baron de Briche et le préfet, pensant tous les deux, ainsi que moi, qu'une plus grande prolongation de mon séjour ici serait plus nuisible qu'utile, et userait leurs moyens, je repartirai demain matin pour Toulouse.

« 2° J'ai pris des renseignements, en arrivant, sur M. Vidal, et je joins ici une note sur la vérité de laquelle on peut compter. On ne lui reproche rien du côté du royalisme, mais bien du côté de l'argent. D'après cela, comme Nismes est parfaitement tranquille, je n'ai pas cru devoir ni lui en parler, ni l'établir provisoirement comme j'y étais autorisé. Je n'en ai pas parlé au préfet. J'engage M. de Caze, avant de le nommer, à prendre des informations sur son compte de M. René de Bernis, que j'avais nommé commissaire du Gard et qui avait fait choix lui-même

de M. Vidal ; et de M. Jules de Calvière, qui a été préfet provisoire dans le Gard ; tous deux membres de la Chambre des députés.

« 3° Je pense absolument comme M. de Caze sur les compagnies secrètes de Toulouse ; j'en avais déjà parlé dans ce sens, il y a trois mois, à M. de Rémusat qui les soutint. — Je manderai ce que je penserai sur un commissaire général de police, quand j'y serai arrivé.

« 4° Je prendrai plus d'informations sur le compte de M. Caire ; il m'a été recommandé à Marseille, je crois plus particulièrement par le marquis de Rivierre.

« 5° Je pense que les sentiments de M. de Permon sont trop douteux, pour qu'il ne soit pas dangereux de l'employer.

« 6° A l'égard de Sainneville, j'ai dû rendre compte des rapports qui m'avaient été faits sur son compte, mais M. de Caze doit le connaître beaucoup mieux, et le suffrage d'un homme comme M. d'Herbonville doit l'emporter sur toute autre considération.

« 7° Je prendrai toutes les informations qui me sont demandées sur De Caen et sur Masséna. — De grands et prompts exemples sont bien nécessaires.

« Le peuple de Nismes est turbulent ; il a besoin d'être tenu, mais il est fortement attaché au Roi ; il en a donné des preuves, et il faut éviter de donner aux malveillants des armes pour l'aigrir. — A l'égard des haines de religion, elles existent depuis deux cents ans ; on ne viendra pas à bout de les éteindre.

« Je prie M. de Caze de communiquer au duc de Feltre et à M. de Vaublanc (à qui je n'écris pas aujourd'hui) la première page de cette note.

« Louis Antoine. »

Nismes, ce 26 novembre 1815.

« N. B. — J'ai fait répondre à M. de Luxembourg sur M. Boyer-Fonfrède (1) de manière, je suppose, à ne pas l'engager à renouveler ses démarches en faveur de ce conspirateur, sur le compte duquel, au reste, je prendrai de plus amples informations à Toulouse. »

Il faut rendre au duc d'Angoulême cette justice qu'il n'était point fait pour les besognes de surveillance et de police ; quelques années après, il donna sa mesure en Espagne, où, marchant au

(1) Henri Boyer-Fonfrède, fils du girondin.

secours du roi Ferdinand VII, il pourchassa les insurgés et amena la reddition de Cadix en s'emparant du Trocadéro ; mais les aventures militaires elles-mêmes ne le séduisaient guère. Il céda, en 1830, ses droits au duc de Bordeaux, et vécut en simple particulier près de Ville-d'Avray, heureux d'oublier les champs de bataille et les tournées policières.

VIII

AGITATION SOUS LOUIS XVIII (1816-1817)

Complots. — Emeutes. — Accaparement des blés. — Misère et faim. — Pillages. — Inondations. — Troupes de mendiants. — L'armée. — Les partisans des trois couleurs. — Les ultra-royalistes. — Le parti mixte et les ralliés. — Dénonciations. — Richelieu et Decazes sur la sellette. — Critiques de la police.

Napoléon n'eut pas le monopole des conspirations ; Louis XVIII devait en subir sa part ; mais il était dans le rôle des ultra-royalistes d'en exagérer l'importance et d'en créer quelquefois de toutes pièces.

Parmi les attaques les plus insidieuses contre la « tiédeur » du ministère, en matière de répression, il faut ranger un long écrit anonyme, qui fut saisi par la police au moment où les

presses d'un imprimeur de Dijon venaient d'en tirer les premières épreuves.

Nous en donnons une analyse et des extraits, car il constitue une véritable page d'histoire, écrite par un royaliste sans indulgence.

Deux fois précipité, par l'irrésistible masse des phalanges européennes, de ce trône du haut duquel il lançait la foudre sur le palais des rois, il aspire à s'y rasseoir. Impatient d'arriver, il s'avance, comme autrefois, tout boursouflé de vaines déclamations, tout chargé de faux systèmes et de chimères qui se transforment bientôt en monstres dévorants. Comme autrefois il répand de faux bruits, sème les alarmes, déprécie le mérite, protège le vice, calomnie l'honneur même, dépopularise les princes et se glisse en rampant entre le trône et ses défenseurs.

On l'a vu préparer le 20 mars, disposer en échelons les corps qui devaient, par une suite non interrompue de parjures, abuser le souverain et maintenir la nation dans une fausse sécurité, pour pouvoir porter, de mains en mains et sans obstacles, l'usurpateur jusqu'à Paris. On l'a vu ensuite s'insinuer jusque dans les conseils de Gand, suivre le roi pas à pas, l'accompagner à son retour, le tromper sur les dispositions de son peuple, inventer sans cesse de nouveaux pièges et présenter le dévouement comme maladroit pour le proscrire. On l'a vu cherchant des auxiliaires jusque dans ces réceptacles impurs où la justice dépose le limon de la société, s'efforcer de rompre les chaînes des criminels dans les prisons de Lyon, de Besançon... On l'a vu enfin

couvrir la France de nouvelles proclamations incendiaires, de cartes mystérieuses et de sinistres productions qui furent toujours accompagnées de tentatives criminelles faites aux époques indiquées.

Des efforts plus multipliés encore et plus universels viennent de nous prouver que le temps ne lui a rien fait perdre de son énergie féroce et que si une hypocrisie plus profonde masque mieux ses projets, il ne travaille pas avec moins d'ardeur au bouleversement général et à la confusion de toutes choses.

Pour répandre l'alarme et pousser à la révolte dans un pays où le pain est presque la seule nourriture des neuf dixièmes de la population, il existe un moyen infaillible. Ce moyen fut employé dans les commencements de nos désastres politiques; on l'a également mis en œuvre cette année. Ne pouvant plus réunir les Français fatigués et désabusés sous les étendards d'une liberté parricide, il fallait essayer de lancer contre le trône des masses affamées. Suivons le génie de l'usurpation dans les détours de cette manœuvre antisociale, et voyons si l'autorité qui couvre ce pays de 100.000 yeux, qui tient d'une main la clef d'or et de l'autre l'anneau de Gygès, si la police, en un mot, a fait ce que l'on devait attendre d'elle.

Le pamphlet rappelle que dès le printemps de 1816, la continuité des pluies fit naître des inquiétudes sur la récolte. Il entrait, paraît-il, dans la politique du « Conseil Secret qui commande aux révolutions » de profiter de cette disposition des esprits. Aussi vit-on ses nombreux

commissaires s'agiter de toutes parts pour accroître ces inquiétudes, annoncer des malheurs, et rendre d'avance le roi responsable de l'intempérie de la saison.

On pouvait compter que le voyage du duc d'Angoulême dans l'Est calmerait les esprits, en « montrant aux habitants de ces contrées que le « courage et la fermeté d'âme s'allient chez nos « princes aux charmes de la bienfaisance et de « la bonté » : on espérait que les « cœurs égarés » seraient ramenés à de meilleurs sentiments ; mais la présence d'un Bourbon fît naître des bruits bizarres : mille bouches affirmèrent qu'il faisait acheter les blés pour les jeter dans les rivières ; et cette nouvelle parcourut la France.

D'autre part, la disette fut prophétisée.

Pourtant la récolte, faible dans quelques endroits seulement, avait été généralement supérieure aux besoins de la consommation. De plus, elle avait été tardive, et, par conséquent, il fallait moins de grains pour mettre le peuple en mesure d'atteindre la moisson suivante. Celle de 1815, moins productive, avait suffi ; il n'y avait donc aucune cause légitime d'inquiétude, suivant l'auteur du pamphlet ; la disette ne pouvait

pas exister, mais elle avait été décrétée, il fallait la créer, on la créa.

A peine les blés furent-ils coupés qu'elle fut annoncée partout, et que des milliers d'agents se portèrent dans les marchés, offrirent quatre sous de ce qu'on leur offrait pour trois, firent fermer les sacs, assiégèrent les routes pour acheter les grains et pour faire rebrousser chemin aux voituriers. Sous le prétexte d'approvisionner des villes, on mit le peuple aux abois ; et sous le prétexte de rétablir le niveau dans les provinces, on conduisit presque tous les blés de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry et du Nivernais dans le Lyonnais et la Franche-Comté, ceux de la Brie dans la Bourgogne et vers les frontières de l'Est, ceux de la Touraine et du Poitou dans l'Angoumois, dans le Bordelais et vers les côtes de l'Ouest. Des bateaux chargés de grains descendaient la Loire et la Charente ; d'autres bateaux également chargés remontaient ces mêmes rivières ; d'autres enfin restaient stationnaires.

Cependant, que faisait la police ? Rien. Quelles instructions donnait-elle aux préfets qui lui dénonçaient ces manœuvres ? Aucune. Qu'ordonnait-elle quand on lui désignait ceux qui payaient

les blés au-delà du prix demandé par les fermiers ? De les laisser faire. Que répondait-elle enfin aux administrateurs qui lui donnaient avis de l'arrestation ou même de l'éloignement momentané des principaux agents du monopole ? Des injures ou des menaces. Elle faisait mieux. Elle régularisait elle-même l'accaparement ; « des commissions exhibées par les membres de cette nouvelle bande noire réduisaient les autorités locales au silence et le peuple à d'impuissants et sinistres murmures. » Elle faisait pis encore : « Lorsque la prudence et la charité s'unissaient pour soulager l'indigence, lorsque des propriétaires voulaient acheter des blés pour les donner à la classe souffrante ou du moins pour les lui procurer à un prix qu'il ne lui fût pas impossible d'atteindre, elle les signalait comme accapareurs dans une circulaire ministérielle. »

Vers le mois de novembre 1816 on conçut des inquiétudes sur les approvisionnements de Paris. De gros marchands furent mandés au ministère de l'Intérieur. Le prix du blé était alors de 510 francs la mesure de commerce.

On dit à l'un d'eux, sans établir aucune concurrence :

— Faites l'approvisionnement à raison de 610 francs.

Le gouvernement avait intérêt à éviter la concurrence parce qu'elle amène la publicité et que la publicité pouvait offrir des dangers. Dès lors il avait apprécié le sacrifice qu'il était convenable de faire pour éviter ces dangers, et pris ses mesures pour que le secret fût gardé par ceux qu'il avait appelés. Le chef de l'entreprise y était aussi intéressé que l'administration, et sa mission devait rester impénétrable.

Mais ce secret si nécessaire, ce secret si chèrement payé, fut livré à l'instant même. L'alarme suivit immédiatement sa publication ; l'avidité des marchands fut aiguillonnée par la certitude du gain ; ils achetèrent de toutes parts ; bientôt ils dépassèrent le prix de 610 francs, et le chef de l'entreprise vint déclarer qu'il ne pouvait plus répondre de l'approvisionnement de la capitale.

— Partez, lui dit-on alors, *achetez à tout prix*.

Il partit ; il acheta à tout prix, et la hausse devint effrayante.

Il en résulta quelques émeutes auxquelles la malveillance essaya de donner toute l'extension

dont elles pouvaient être susceptibles ; tout se perdit néanmoins en propos, l'époque des mouvements combinés n'était pas venue.

Pour donner à ces mouvements une impulsion forte, il fallait former des cadres d'insurrection ; il fallait avoir partout des hommes prêts à recevoir cette impulsion et à la communiquer. On fit des enrôlements secrets. Cela n'était pas difficile, la « fédération des Cent Jours » fournissait de nombreux matériaux, et les débris d'une armée licenciée devaient procurer des chefs capables de commander. On enrôla donc des hommes à Bordeaux et dans toute la ligne qui remonte jusqu'en Normandie. — Qui dirigeait le mouvement ? On prétendit que c'était un nommé Randon ; mais, lit-on dans le libelle, « il est permis de croire qu'un individu subalterne, comme lui, n'était pas le principal chef d'une aussi grande entreprise, surtout d'après les déclarations faites par plusieurs officiers, déclarations portant que tous ceux qui prenaient une carte et faisaient inscrire leur nom sur la liste d'activité de Randon, recevaient une paye assez considérable, et que ce même Randon, qui n'avait rien à lui, voyageait commodément, montrait une bourse bien garnie, et se vantait de pouvoir se moquer

du gouvernement, qui lui avait retiré sa solde, attendu qu'il ne manquait de rien. »

Il est certain que ce ne pouvait être cet homme qui, dans le même temps, enrôlait à Lyon (où la police militaire fit arrêter des embaucheurs), dans le Jura (où la même police saisit encore des recruteurs), à Bordeaux, en Bourgogne, et jusque dans les environs de Paris.

A Paris même, l'époque de mars sembla favorable pour un mouvement sérieux : une querelle de spectacle allait devenir le prétexte nécessaire. On devait se porter en nombre à la Comédie, et garnir la salle de manière qu'il ne pût y entrer qu'une poignée de royalistes. *Germanicus* fut annoncé, et les billets furent distribués d'avance avec intelligence. Mais des officiers de la Garde et des élèves en droit réprimèrent l'énergique intérêt que ce parterre *choisi* manifestait déjà en faveur des régicides. « Il eût été beau sans doute d'obtenir au cri de « Vive le Roi » le rappel de ceux qui avaient assassiné le roi, et de relever ce triomphe par le massacre de quelques royalistes; mais le sort en ordonna autrement; le génie de l'usurpation eut encore le dessous, et les membres du Conseil Secret reconnurent qu'il fallait absolument s'étayer de la misère du peuple.

Aussi l'accaparement des grains fut-il poussé plus fort que jamais. »

Pour en hâter les effets, prétendit-on, les conspirateurs recoururent au pillage, à l'incendie des granges et des meules de blé ; des menaces furent adressées aux propriétaires qui montraient l'intention de livrer leurs grains à un prix raisonnable ; on brûla des manufactures dont les chefs voulaient faire continuer les travaux « pour donner du pain aux ouvriers (1). »

Une nouvelle armée d'acheteurs parcourut les marchés du Berry, du Nivernais, du Poitou et d'une grande partie du Bourbonnais. Par leurs soins, le prix du blé s'éleva de près d'un tiers. Le peuple déjà souffrant fut exaspéré ; il s'ameuta, arrêta les charrettes, taxa les grains, pilla même en quelques endroits.

A Vendôme, le sous-préfet et un maréchal des logis de gendarmerie faillirent être victimes de sa fureur.

La plus vive agitation se manifesta dans les

(1) En Alsace une manufacture de draps qui nourrissait plus de 800 ouvriers fut brûlée. Une autre fut menacée de subir le même sort si elle ne discontinuait pas ses travaux. Le chef n'ayant pas obéi, la menace fut exécutée. On jeta ainsi l'épouvante dans toutes celles dont les ateliers étaient encore ouverts. (*Note de l'auteur du libelle.*)

villes de Poitiers, Châtellerault, Lussac; et sans la fermeté du préfet, sans le zèle de la troupe et celui de la garde à cheval, le département de la Vienne serait devenu le théâtre des plus grands excès.

Toulouse fut préservée du pillage et de la fureur populaire par les légions et par la garde nationale.

A Dun-le-Roi, le sous-préfet de Saint-Amand fut réduit à faire charger la garde à cheval.

Dans le département de l'Allier, le préfet et le prévôt furent obligés de se transporter en deux endroits différents, soutenus par la légion de l'Ain, et par un régiment de chasseurs. Le calme ne se rétablit entièrement qu'après une tournée de la garde nationale à cheval.

Mêmes symptômes dans le Morvan, où l'explosion ne fut étouffée que par l'arrestation des individus qui dirigeaient les factieux.

« Sur ces entrefaites, lit-on dans le libelle, d'autres rassemblements se formaient dans le Jura et menaçaient déjà la tranquillité de ce département, lorsque l'emprisonnement de l'un des meneurs en imposa à ces bandes. (Les arrestations continuaient à être dues à la vigilance de la police militaire.) »

Les correspondances « du parti » se multipliaient en Bourgogne, et les troupes errantes de mendiants grossissaient d'une manière effrayante dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et surtout de l'Aisne, « où déjà ils marchaient armés de bâtons et portaient, en tous lieux, la menace et l'effroi. »

Cependant le prix du blé croissait sans cesse ; des départements entiers commençaient à ressentir les terribles effets de la disette ; l'effervescence était au comble, une révolte générale paraissait imminente.

Encore une fois, que faisait donc la police ?

Elle faisait avec succès la guerre aux *ultras;* et le ministère, si opposé autrefois au système des épurations, épurait à outrance les administrations trop royalistes, et songeait à s'épurer lui-même dans le même sens.

Toutefois un de ses membres avait essayé de signaler son noviciat dans la carrière administrative par une entreprise sur laquelle il est bon d'entrer dans quelques détails.

La réserve de Paris comprenait un certain nombre des départements circonvoisins dont les blés étaient presque entièrement consacrés à l'approvisionnement libre de la halle. Le départe-

ment d'Eure-et-Loir se trouvait dans cette classe. Pour former les magasins destinés à préserver Paris d'une disette, le ministre de l'Intérieur fit faire des achats immenses dans les marchés de Nantes. L'appareil et la précipitation que l'on mit dans l'exécution de cette mesure attira les blés de fort loin : ceux du pays chartrain descendirent la Loire, parurent à Nantes et y furent vendus, de sorte que la halle faillit manquer.

Alors un courrier porta l'ordre de faire cesser de suite l'opération. Les marchands qui avaient amené leurs grains se trouvèrent dans le plus grand embarras, à cause de la difficulté qu'ils éprouvaient à remonter la rivière; le blé baissa tout à coup et d'autres marchands, plus habiles ou mieux instruits que les premiers, l'achetèrent pour le conduire à Rouen, par le cabotage, et, de là, dans les Ardennes, qui venaient d'en manquer totalement.

Le ministre, après avoir produit la baisse, ne sut pas en profiter pour alimenter une province, et laissa faire à des revendeurs le bénéfice qui aurait pu en résulter pour le Trésor.

Ce n'est pas tout. Comme il ne connaissait pas les difficultés que présente la navigation de la Loire, il donna l'ordre de faire remonter

cette rivière jusqu'à Orléans. Le vent d'est souffla; le hâlage, déjà fort difficile, devint impossible. Les blés séjournèrent sur le fleuve pendant deux mois; ils se gâtèrent; il fallut les jeter à l'eau, du moins en partie. Dans le même temps, à peu près, d'autres blés pourrissaient près La Charité, au Havre, et dans les fossés de Saint-Omer, et on laissait échauffer des farines à Corbeil malgré les avis multipliés des autorités locales.

Enfin averti par l'exemple des marchands, le ministre fit conduire plusieurs charges de grains à Rouen. Les bateaux des rivières affluentes de la Seine s'empressèrent de s'offrir pour faire des conduites; ces petits bateaux furent employés à distribuer une partie des grains dans les départements d'où descendent la Seine et la Marne; et lorsqu'il fallut faire remonter l'autre partie sur l'Aisne, pour la transporter dans les Ardennes, on l'embarqua sur les grands bateaux de la Seine qui ne purent point y naviguer. Les arrivages furent retardés de quinze jours: nouveau témoignage de l'habileté qui présidait aux opérations du ministre.

Mais reprenons le fil des événements. Prévenue que des rassemblements devaient avoir lieu

dans les bois Aunettes, près Chailly, pendant la nuit du 11 au 12 mai, et qu'on devait y procéder au choix des chefs de bandes ; avertie encore que, le 12 au matin, le tocsin devait sonner dans les communes voisines, et que l'on avait l'intention de se porter sur Fontainebleau pour surprendre les hussards de la Garde, et marcher de là vers Corbeil et Paris, l'autorité militaire fit saisir les chefs et le projet fut déjoué ; mais, au même moment, il se forma dans Paris une réunion nocturne assez nombreuse. La police n'en sut rien, ou du moins elle n'inquiéta personne. Elle fit seulement réveiller les boulangers, pendant la nuit, pour leur donner l'autorisation d'augmenter le prix du pain pour le lendemain matin.

Pressentant ce qui devait arriver, l'autorité militaire envoya des officiers d'état-major auprès des maréchaux de camp, commandant les départements de la première division, et distribua des bataillons de garde royale dans les villes les plus importantes ; il était temps. Les émeutes de Bray, Nangis, Montereau, Sens et autres points environnants venaient d'éclater. Des cris séditieux furent proférés à la faveur du tumulte, et le drapeau tricolore arboré dans une commune.

Mais toujours « fière, silencieuse, et inébranlable », la police civile conserva son attitude dédaigneuse à l'égard des « amis des trois couleurs », se contentant de chercher partout des *ultra royalistes*.

A Sens, le tocsin sonna pendant deux jours ; l'autorité du sous-préfet fut méconnue, le maire courut le plus grand danger, le désordre devint effrayant. Le télégraphe dut en porter la nouvelle au ministre de la Police ; mais ce dernier ne s'émut point. La troupe néanmoins sauva la ville. Les paysans qui se présentèrent aux portes armés de bâtons furent désarmés et chassés ; une maison d'accapareur fut pillée : « cet homme avait fait ses preuves pendant les Cent-Jours. »

Désappointé, mais non découragé, « le parti » tenta sur Château-Thierry un coup qui pouvait avoir une importance plus décisive. Enlever Soissons, surprendre La Fère, s'emparer du parc d'artillerie, tel était le but.

Château-Thierry fut attaqué sur trois points par différentes colonnes, composant un corps de 6 à 8.000 hommes, qui se repliaient devant les troupes, se dispersaient à leur approche, pour se reformer ensuite et s'approcher de nouveau. Leurs cris de « Vive l'Empereur » et de « Vive

Napoléon II » ne produisirent pas sur la Garde Royale l'effet magique qu'ils avaient produit en 1815 sur les régiments envoyés contre Bonaparte. Elle répondit en tirant le sabre ; plusieurs mutins trouvèrent la mort sur place, et le reste prit la fuite.

La tentative faite sur Soissons n'eut pas un plus grand succès. Le sous-préfet, M. de Beauchamps (destitué depuis), était sur ses gardes. A l'instant même où la réunion se formait dans le bois des Deux-Églises, les plus empressés furent pris en uniforme (portant boutons à aigle), avec des fusils, des munitions, des gibernes, des cartouches, et on saisit en même temps l'ordre de marche ainsi que le plan d'attaque de la ville.

Ce double échec consterna les « révolutionnaires » ; ils comprirent qu'ils ne pouvaient plus rien attendre des environs de Paris, où la Garde opposait une barrière inébranlable. Toutes leurs espérances se portèrent sur Lyon, Rouen et l'Auvergne.

A Rouen, le dimanche de la Fête-Dieu, une rixe particulière s'éleva dans un bal où des soldats du 3e régiment de la Garde étaient venus sans armes. Aussitôt que l'événement est connu, la

ville se soulève. Les officiers et les soldats sont attaqués, particulièrement dans les rues, et jusqu'au milieu des processions ; les casernes sont assiégées par une populace furieuse qui crie de toutes parts : « A bas les Royaux », « A bas les Royalistes ».

Pour éviter, s'il se peut, l'effusion du sang, le lieutenant-colonel fait rentrer les deux bataillons dans l'intérieur, et ne laisse à la garde des faisceaux qu'une compagnie de grenadiers.

Mais, insensible à ces démonstrations pacifiques, la populace entoure et presse les sous-officiers qui s'efforcent de maintenir l'ordre ; des officiers sortis pour les appuyer sont assaillis d'une grêle de pierres ; alors les grenadiers prennent les armes, viennent au secours de leurs chefs et repoussent cette foule. Les casernes sont délivrées, mais l'effervescence continue ; les soldats sont encore attaqués séparément pendant trois jours, et des bandes se portent dans les campagnes pour piller les grains. Le colonel Oudinot, en faisant bivouaquer son régiment pendant vingt-quatre heures sur la place, parvient à rétablir le calme dans la ville.

Le même jour, dimanche de la fête-Dieu, on apprend à Lyon que le tocsin sonne dans plu-

sieurs campagnes ; que des agents parcourent les campagnes; que des drapeaux tricolores sont déployés ; que des paysans ont reçu l'ordre de marcher sur Lyon, qu'on les a encouragés en leur représentant la ville en pleine insurrection, la révolte organisée par des officiers à demi-solde, le gouvernement royal renversé, les maisons des royalistes pillées, etc... etc... A cette nouvelle le général Canuel prend des dispositions sérieuses ; secondé par la troupe, par les autorités et par la garde nationale, il déjoue les projets des factieux sur la ville. Les rassemblements déjà formés dans les faubourgs sont dissous par leurs chefs eux-mêmes, dont la fureur s'exerce néanmoins sur quelques citoyens isolés (1). Alors le général fait marcher des détachements de troupe de ligne et de gardes nationales contre les rebelles de la campagne. Partout attaqués, dispersés, poursuivis, ceux-ci laissent, en fuyant, plusieurs morts et un bon nombre de prisonniers.

A la même époque, des inquiétudes, causées

(1) Des révélations ont appris qu'il entrait dans le plan des conspirateurs d'égorger particulièrement les officiers et les autorités royalistes pendant la procession. Trois cents assassins avaient été désignés pour remplir cette honorable tâche. (*Note de l'auteur du libelle.*)

par un rassemblement formé près de Thiers, en Auvergne, décident le général Vergenne à y envoyer les Suisses. Tout reste calme à l'arrivée de cette troupe, mais, bientôt après, 1.300 hommes armés de faux et de fusils viennent sommer la ville de leur livrer 4.000 rations de pain, de viande, de vin et d'eau-de-vie. Les tentatives de persuasion restent sans effet ; les avant-postes des Suisses sont attaqués aux cris de « Vive l'empereur » ; sept récalcitrants sont frappés de mort et le reste se disperse.

Si les mouvements combinés de Lyon et de Thiers eussent réussi, la manufacture d'armes de Saint-Étienne serait tombée au pouvoir des séditieux, l'Auvergne se serait vue forcée de suivre l'insurrection, le Dauphiné s'y serait joint ; toutes les forces que « le parti » avait à sa disposition dans cinq départements devaient se réunir après la chûte de Lyon pour marcher sur Paris.

L'auteur du pamphlet n'est pas tendre pour la police de Lyon. Voici quelle occasion il saisit pour la dénoncer :

Huit jours avant la Fête-Dieu, un habitant de cette ville était venu déclarer à la mairie qu'un vaste complot allait éclater. En conséquence, des patrouilles nombreuses avaient parcouru la

ville, et l'on se tenait sur ses gardes. Le lendemain lundi, le commissaire général de police « que l'on a vu, dans toutes les circonstances où « la tranquillité fut menacée, fermer obstinément les yeux que ses fonctions lui prescri- « vaient de tenir toujours ouverts », montait dans une chaise de poste et se dirigeait vers Paris pour solliciter tout à la fois le renvoi du général Canuel et le changement de fonctionnaires entachés d'ultra-royalisme. Selon lui, tout était tranquille, et l'inquiétude générale ne provenait que des rêveries de quelques alarmistes à opinions exaltées.

A peine avait-il parcouru quelques lieues, que l'on fut obligé d'envoyer des troupes dans l'arrondissement de Trévoux, où des mouvements séditieux venaient de se manifester, et, trois jours après son arrivée à Paris, les nouvelles télégraphiques lui apprirent « ce qu'il ne pou- « vait ignorer sans ineptie, ou taire sans trahi- « son. »

Il faut, ici, reproduire textuellement le libelle, qui échappe à l'analyse :

Si nous reportons un coup d'œil rapide sur l'ensemble de ces événements, nous les voyons annoncés d'avance,

précédés par les calomnies les plus propres à irriter le peuple contre le clergé, la noblesse, les princes de la famille royale et le roi lui-même. Nous voyons ensuite le monopole étendre ses mains dévorantes sur tous les marchés du royaume, avec des circonstances qui prouvent que l'avidité préside moins à ses opérations que la malveillance; nous voyons former à prix d'argent de nombreux enrôlements, dans presque toutes les provinces, et jusque dans les environs de la capitale; nous voyons circuler des cartes mystérieuses, des signes de reconnaissance, des manifestes du parti; nous voyons s'établir en tous lieux une correspondance secrète, si bien servie que les révolutionnaires peuvent publier, plusieurs jours d'avance, tout ce qui doit se passer à Paris, à Grenoble, à Lyon et même à Londres, sans que jamais leurs prédictions soient démenties par les événements; nous voyons enfin des magasins d'armes, des fabriques de boutons à l'aigle, des achats considérables de poudre et tous les préparatifs militaires, puis des ordres de marche, des dispositions d'attaque, des mouvements combinés qui se correspondent et s'appuient naturellement, etc...

Et cependant, s'il faut en croire les journaux ministériels du 18 juin, tout cela n'est que l'effet du mauvais exemple et de la contagion ; rien n'a été prémédité. Le hasard seul a fait arriver à Paris plusieurs milliers d'amateurs de la violette, au même instant où les régicides adressaient à la Chambre des Députés une pétition tendant à prouver que le roi avait violé, dans leur personne, les droits sacrés de l'homme et du citoyen.

C'est encore lui qui a fait coïncider exactement les révoltes de Rouen, de Lyon et de Thiers; c'est par lui que nos prophètes libéraux ont su le projet d'assassinat

formé en Angleterre contre la personne du prince régent, assez à temps pour en faire porter la nouvelle en Auvergne, en Bourgogne et jusqu'à Lisbonne, le jour même où Londres venait d'exécuter la tentative de ce nouveau régicide.

C'est lui qui annonçait à Neustadt, en Autriche, et toujours avant le temps, un projet semblable formé à Versailles contre nos princes. Serait-ce encore lui qui aurait fait donner aux boulangers l'autorisation d'augmenter le prix du pain, le jour où des bandes d'insurgés devaient se porter sur Paris?

Vraiment le hasard a su profiter du progrès des lumières; il a jeté son bandeau et il voit fort clair aujourd'hui! Ce bandeau fatal ne serait-il pas tombé sur quelque palais ministériel?

Au reste, si le mauvais exemple et la contagion peuvent produire d'aussi mauvais effets, ne sommes-nous pas fondés à dire, d'un ministère qui n'a pas détruit dès l'origine les germes de cette contagion, ce que l'on dirait d'un régisseur qui verrait le feu prêt à prendre dans la maison de son maître, et qui ne daignerait pas l'éteindre?

On a, dit-on, agité dans le Conseil la question de savoir si l'on emploierait des moyens de rigueur contre les séditieux. S'il en est ainsi, il faut avouer que les ministres sont les meilleures gens du monde.

Les journaux ministériels, qui nous ont développé d'une manière si ingénieuse les causes des derniers événements, ne manqueront pas de nous dire qu'il n'est pas besoin d'aller chercher des plans de conspiration pour expliquer le renchérissement des grains, que la cupidité seule fait tout le mal, qu'une disette factice est une chose impossible, que le monopole est un mot vide

de sens, qu'il faudrait des sommes trop considérables pour accaparer tous les blés du royaume, etc.

Il est hors de doute que la malveillance ait été puissamment secondée par la cupidité; elle a même dû compter sur sa coopération; mais on ne pourra jamais persuader à aucun homme de bon sens que la cupidité augmente, de son propre mouvement, le prix des denrées qu'elle achète, et qu'elle s'établisse en sentinelle sur les routes, pour offrir, à ses risques et périls, des sommes qu'elle n'est pas sûre de recevoir. En second lieu, si l'avidité des marchands suffisait pour amener un tel désordre, il était du devoir des ministres d'en paralyser les efforts. Pourquoi donc ont-ils permis que ces odieuses spéculations se multipliassent à l'infini, en accordant des milliers de patentes et de commissions ?

... Si, à l'exposé trop véridique que nous venons de faire, se joint le souvenir des événements qui marquèrent des temps un peu plus reculés; si la mémoire se reporte sur l'évasion de Lavalette qui donna lieu à une fable, dont le tissu romanesque et grossier n'aurait pas fait impunément le sujet d'une comédie du boulevard; si l'on se rappelle qu'un ministre osa venir, en présence de la Chambre des Députés, donner un démenti officiel à la notoriété publique, en attribuant à l'erreur passagère de trois cents paysans égarés, l'attaque faite sur Grenoble par six ou huit mille hommes armés, que des milliers d'autres étaient prêts à soutenir; si l'on se rappelle encore, qu'à cette même époque des mouvements du Dauphiné, dont les avant-coureurs remplirent la France d'effroi, la police ordonnait des recherches contre les prétendues sociétés royalistes, et gardait le silence sur les sociétés jacobines réellement existantes; qu'elle don-

nait aux officiers, dont l'autorité militaire avait jugé l'éloignement nécessaire, les moyens de rentrer à Paris, en leur faisant délivrer des passeports ; qu'elle envoyait dans tous les départements l'ordre de relâcher les hommes dangereux ; que les régicides Ferrey et Tallien, ainsi que les exilés Durbach et Dumolard, voyageaient en France avec des passeports du ministre et que l'on essayait alors d'éloigner le général Donadieu, comme on a essayé, dans ces derniers temps, de faire remplacer le général Canuel ; si l'on observe en outre que le plan d'attaque contre les Tuileries n'a donné lieu à aucune recherche, ou au moins à aucune découverte, quoi que ce plan existât encore et qu'il dût être dirigé par un général ; si l'on observe que la Police qui est faite pour prévenir le mal n'a jamais rien prévenu ; qu'elle ne s'est montrée, après toutes les découvertes, que pour s'en attribuer l'honneur et en dérober les fils aux regards du public ; qu'elle n'a jamais livré à la justice que des hommes de trop peu de valeur pour être autre chose que des agents très secondaires. Si l'on songe enfin que les révolutionnaires se sont vantés et se vantent encore de n'avoir rien à redouter de sa part ; que l'écossais Smith, traduit devant les tribunaux comme conspirateur, fut renvoyé sans jugement, après avoir déclaré devant la police que la police était le sauveur de Lavalette (1) ; qu'un nommé Lebon a porté l'accusation encore plus loin ; que Mme Régnault (de Saint-Jean-d'Angély), dont la lettre est évidemment une prophétie des événements du mois dernier, parle à son mari de la sévérité avec laquelle certaines indiscrétions vont contraindre un per-

(1) Si cet homme a dit une imposture, pourquoi n'a-t-il pas été jugé de suite, et condamné publiquement comme calomniateur? (*Note de l'auteur du libelle.*)

sonnage très important. Qu'enfin, dans le cours du mois de janvier, des lettres venues de l'étranger annonçaient les mouvements de mars, et firent connaître le parti qu'un ministre en saurait tirer, pour faire prendre des mesures contraires aux intérêts de la monarchie ; — on sera forcé d'avouer qu'il faudrait avoir une confiance bien robuste dans ce ministre, pour ne pas éprouver quelques inquiétudes, surtout quand les journaux de la Belgique déclarent qu'il est le pivot du gouvernement royal, quand on le voit agir comme tel, quand il ne craint plus de se déclarer ouvertement le patron des hommes qui oublièrent leur serment, et l'ennemi de ceux qui s'y montrèrent fidèles ; quand il change son secrétaire général, qui pourtant n'était pas un exalté, et le remplace par un homme dont la réputation est plus que suspecte ; et quand on a la certitude que ses principaux agents sont des hommes tarés et connus par leur opposition à la cause royale.

..... Si l'on eût dit aux ministres de 1814 que la route incertaine, dans laquelle ils s'étaient engagés, ne pouvait les conduire qu'à des précipices ; que leurs demi-mesures annonçaient la faiblesse et la fausseté ; que le plan des révolutionnaires, formé d'avance, s'exécutait journellement sous les yeux ; que cette vieille armée de Buonaparte était encore à ses ordres ; que le danger était imminent ; que l'usurpation allait renverser le trône, les chasser, les livrer au ridicule, et insulter à leur maître, ils auraient souri dédaigneusement, ils auraient cru se montrer fermes en se montrant aveugles.

Les ministres d'aujourd'hui se croient plus habiles ; cela est dans l'ordre.

Le sont-ils? bien des gens sont payés pour le dire, et d'autres pour le croire...

Je voudrais, au moins, qu'ils sussent que l'on sème des révolutions quand on démoralise les peuples, et qu'on démoralise le peuple quand on lui montre le vice triomphant, la vertu repoussée, l'honneur proscrit, et la bassesse comblée de faveurs.

Ils prétendent, disent-ils, gouverner avec les masses, et, pour trouver les masses, ils vont ramasser sur les estrades brisées de tous les gouvernements révolutionnaires ces hommes que nous vîmes s'élancer successivement, de l'un sur l'autre, armés d'un masque plus ou moins mobile, et plus chargés de signes que la bande zodiacale.

A quelle balance ont-ils donc pesé la nation, s'ils on trouvé que cette troupe de Protées n'y pouvait plus avoir de contrepoids!

Est-ce bien, d'ailleurs, avec les masses que l'on gouverne? Jusqu'à ce jour, on avait cru qu'il fallait les gouverner. On ne sait pas en vérité ce que l'on doit le plus admirer aujourd'hui, ou des sottises que l'on fait, ou des sottises que l'on dit.

... La lutte est engagée entre la royauté et la trahison, entre la religion et l'athéisme, entre la morale politique et la licence qui va jusqu'à légitimer le parjure ; tout le monde le sait en France, les ministres, mieux que personne.

... Ils ont voulu, disent-ils encore, voguer entre deux écueils; ils ont formé au roi un parti mixte, auquel viendraient se rattacher tous ceux qui ne désirent que le bien et qui sont ennemis de toute exagération.

L'exagération... Voilà le grand mot, à l'aide duquel on écarte aujourd'hui tous les hommes qui, s'attachant au sort d'un prince réduit à sortir de ses États, ne pesèrent pas leur dévouement à la balance de la probabilité.

Certes l'exaltation de l'esprit est une faiblesse, et, malheureusement, elle n'est pas sans exemple; mais elle est rare, et Dieu n'a pas si mal fait les choses, que les gens de bien aient tous cette faiblesse-là; pourquoi donc les éloignez-vous tous? Confondriez-vous encore cette généreuse chaleur d'une âme noble et pure avec une fièvre de cerveau?

Vous voulez de la modération? Savez-vous où elle se trouve? chez les honnêtes gens. Il n'y a qu'une seule manière d'être au-dessus de l'esprit de parti, c'est d'être l'homme de sa conscience; la modération est le calme des cœurs droits et sans reproches, et non le fruit instantané d'une soumission hypocrite. Quand elle juge, elle incline vers l'indulgence, mais non vers l'injustice; d'accord avec la politique, elle pardonne les fautes, mais elle ne les excuse pas. Quand elle choisit, elle passe silencieusement devant celui qui méconnut ses devoirs, elle donne au repentir des encouragements et des espérances, mais elle arrête toujours ses regards bienveillants sur l'homme qui sut marcher droit dans le sentier de l'honneur.

Vous vous flattez de voir le nombre des partisans de votre système s'accroître de jour en jour. Vous pouvez le croire effectivement, si vous en jugez par les discours de ceux qui vous tendent les mains. L'or et les emplois sont-ils là pour leur ouvrir la bouche? Ces gens-là disaient bien à nos directeurs jacobins qu'ils étaient des Lycurgues; à Bonaparte que Dieu, en le for-

mant, avait épuisé sa toute puissance; au Roi qu'ils lui seraient fidèles.

Mais interrogez les hommes qui voient ce qui se passe et qui pensent librement, interrogez ceux des préfets qui n'ont pas accoutumé leur plume à courir avec souplesse sous la dictée de vos nombreux prédécesseurs. Ils vous répondront que partout il y a deux masses distinctes; que dans l'une se trouvent les amis de la légitimité, de l'ordre, de la subordination et de la morale; que dans l'autre sont les éternels et incorrigibles ennemis de toutes ces choses; qu'au milieu figurent quelques hommes nuls, sans moyens, sans caractère, qui végètent sans qu'on les aperçoive.

Est-ce donc avec ces hommes-là que vous voulez former au Roi un parti tout neuf?

Ce serait effectivement une chose très nouvelle, en politique, que de voir une nation généreuse et spirituelle venir se ranger, à la voix du ministère, autour d'un groupe de dupes ou de valets! Mais malheureusement cette ingénieuse conception est restée sans effet. Partout les deux masses sont encore ce qu'elles étaient; il n'y a pas un seul individu qui ait passé de l'une à l'autre (1). Vous vous êtes éloignés de la première, et la seconde a paru s'avancer sous le drapeau ministériel. Dédoublez ce drapeau; vous reconnaîtrez celui qui doit le couvrir un jour, si vous n'y prenez garde.

Ce libelle intransigeant parle beaucoup d'*acca-*

(1) Il faut en excepter cependant quelques individus dont le bon naturel ne résiste pas plus à l'aspect de l'or, que celui d'Achille ne résistait à la vue du fer. (*Note de l'auteur du libelle.*)

parement. C'était un mot à la mode ; Salvandi se l'est approprié en écrivant « Buonaparte, cet accapareur de trônes. » Cette fois, les partisans de la monarchie absolue accusaient leurs adversaires d'accaparer le blé ; on ne peut leur reprocher, à eux-mêmes, d'accaparer l'impartialité...

La misère et la faim avaient d'autres causes que celles qu'ils alléguaient : le séjour d'un million et demi de soldats alliés, campés en France pendant les six derniers mois de 1815, le pillage organisé, le bétail détruit, les fermes dévastées par eux, les inondations qui vinrent, par surcroît, noyer les récoltes en 1816, furent autant de raisons dont la passion politique faisait bon marché ; c'est, d'ailleurs, une honte, pour la police et la magistrature de cette époque, d'avoir transformé en complots contre la royauté des révoltes de gens qui ne demandaient que du pain, et d'en avoir envoyé les auteurs à la guillotine ou dans les cachots.

Quoi qu'il en soit, les griefs formulés par les ultra-royalistes contre l'administration n'étaient pas toujours fondés, puisque, le plus souvent, les préfets se montrèrent aussi fanatiques qu'eux-mêmes ; on peut affirmer, en tous les cas, que ces fonctionnaires étaient hallucinés par les

mêmes vains fantômes : j'en puise un exemple dans un rapport sur les prétendus corps francs du Jura, signé par ce M. Eymard, dont nous avons lu plus haut les états de services.

IX

LES PRÉTENDUS CORPS FRANCS DU JURA

Bandes mystérieuses. — Entreprises imaginaires. Embauchages. — Hantises et hallucinations.

En octobre 1816, le préfet du Jura annonça qu'il s'était produit, dans le canton de Seillières, des rassemblements d'individus qu'on disait avoir appartenu aux corps francs de 1814. On parla, peu après, de 18.000 hommes, ayant pour chefs les nommés Prost, Blondet et Huguenet. La véritable origine de ces bruits échappa aux recherches ; mais des avis, communiqués indirectement par M. de Grivet, inspecteur des gardes nationales, et, plus encore, des démonstrations imprudentes, avaient répandu au loin l'alarme ; on vit paraître, à la fin de novembre,

des bandes de quinze à vingt individus armés, qui se faisaient donner des vivres dans les fermes et se retiraient ensuite mystérieusement, prétendait-on; et l'on ajoutait qu'ils s'informaient soigneusement de l'opinion des riches. Le peuple exprima à ce sujet son incrédulité, et l'opinion publique attribua ces manœuvres et ces prétendues apparitions aux sociétés secrètes.

Cependant Prost et Huguenet furent arrêtés, ainsi que les nommés Vuillaume et Guyat, désignés comme embaucheurs. Une procédure s'engagea; des témoins déposèrent qu'il s'était formé une réunion de malfaiteurs, à laquelle on avait voulu donner une couleur politique. Vuillaume et Guyat déclarèrent avoir assisté à des réunions de trois à quatre mille hommes armés ; ils citèrent des généraux qui devaient les commander, des mots d'ordre, des signes de ralliement; mais, comme ils ne fournissaient aucune preuve de ce qu'ils avançaient, il était facile d'en deviner l'exagération et l'invraisemblance. La cour prévotale reconnut son incompétence, et l'instruction recommença.

Dans l'intervalle, le tribunal d'Arbois poursuivait d'autres individus prévenus d'avoir fait partie de bandes organisées « pour le pillage, la

guerre civile, et le renversement du gouvernement ». Le procureur général, à Besançon, ayant cru voir de la connexité entre les deux affaires, en requit la jonction, et, le 6 octobre, le Garde des Sceaux en pressa la solution.

Du rapport de police dressé à cette occasion, nous extrayons ce qui suit : « Blondet, récemment arrêté, a dit qu'un capitaine d'artillerie nommé Heran l'avait engagé de la part d'un inconnu, sur la route de Toulouse, à faire partie d'une levée de 40.000 hommes de corps francs. Il a persisté à désigner pour chef de l'entreprise, le sieur Heran, qui paraît être un personnage imaginaire. Il a cité encore quatre individus comme devant y prendre part, mais il n'a pu fournir de preuves de ses déclarations.

« Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que Prost, Blondet, Vuillaume, Huguenet et autres, auront été mis en avant par un parti qui voulait exciter des troubles, et qui, n'ayant pu réussir, a cherché à faire croire à de prétendus rassemblements. Il est aussi probable qu'on aura acheté le silence de ces individus, aussitôt après leur arrestation, en leur insinuant que le meilleur moyen pour se tirer d'embarras était de compromettre beaucoup

de monde et d'embrouiller l'affaire. En effet plus de cinquante individus ont été arrêtés ou mis en état de prévention.

« L'administration, continue le rapport, n'est pas exempte de reproches : elle aurait pu, dans le principe, connaître le point de départ de ces prétendus rassemblements, et éclairer la justice. Aujourd'hui, on obtiendrait peut-être la vérité en promettant le pardon à Prost, Blondet et Vuillaume. Mais, pour y parvenir, il faudrait pouvoir opérer, de concert avec l'autorité judiciaire, sans l'intervention d'un fonctionnaire du pays. Si l'on attend la décision des tribunaux, il est à craindre qu'elle ne frappe quelques misérables, et que les moteurs ne restent tranquilles et inconnus. »

Nous allons découvrir une nouvelle preuve de l'exagération des ultra-royalistes, en matière de complot, dans une dernière affaire qui occasionna de longs mécomptes à la police.

Les notes secrètes ci-dessous reproduites sont instructives ; elles dévoilent un état d'esprit qui est de tous les temps et de tous les gouvernements ; partout on veut voir des complots, partout des traîtres ou des conspirateurs ; les plus hauts fonctionnaires s'associent aux craintes

professionnelles de la police ; des généraux les fortifient de leurs confidences ou de leurs hallucinations. Puis, quand on se donne la peine de chercher, de comparer, de raisonner, et de mettre de côté toute passion, on ne trouve plus en face de soi qu'un vulgaire escroc et une demi-douzaine de dupes. Éternelle histoire dont les lignes qui suivent sont un curieux chapitre.

X

AFFAIRE VILLA, DIT VILLARD (1818)

Récit d'un aveugle des Quinze-Vingts. — Une conjuration dénoncée. — Le peintre Evangelisti. — Rapports secrets de police. — Billets d'enrôlement. — Plan attribué à Fouché. — C'est un ouvrier cordonnier qui en est l'auteur. — Mensonges et bigamie. — Un drapeau tricolore dans une malle. — La consp ration devient une simple escroquerie.

Le 20 mars 1818, un aveugle des Quinze-Vingts, nommé Villa, fut conduit au ministre de la Police par le maire du huitième arrondissement, et fit une déclaration qui portait en substance : « que son frère, Jean Villa, originaire de l'île de Corse, arrivé, depuis dix jours, de la Provence et des départements de l'Est, s'était dit l'agent d'une vaste conjuration, qui avait son principal foyer à Parme, sous la direction d'un sieur Pignatelli. « Ce frère, ajoutait l'aveugle,

avait reçu à Marseille, d'un sieur Caraffa, des dépêches qui tenaient à la conspiration, et il avait pris, depuis trois jours, le chemin de Rochefort, pour porter ces dépêches à un peintre qu'il désignait sous le nom d'Evangelico.

Jean Villa, de retour à Paris, quelques jours après cette déclaration, fut interrogé à la Préfecture de police. Il ne nia point les confidences rapportées par l'aveugle, mais il affirma qu'elles n'avaient aucun fondement; il avait imaginé, disait-il, tous ces contes, pour flatter les opinions de son frère et le disposer à lui donner les secours dont il avait un pressant besoin. Quant au voyage à Rochefort, voici comment il le motivait.

Se trouvant à Bastia vers le milieu de l'année précédente, et cherchant à se procurer un passage pour la France, il avait rencontré sur le port un sieur Poli, qui, sans le connaître autrement, lui avait offert une lettre de recommandation pour le peintre Evangelico, résidant à Marseille : mais à son arrivée dans cette ville, il apprit que le peintre se trouvait à Rochefort. Il garda donc la lettre qui lui était destinée, et, en attendant le moment d'en faire usage, il exerça sa profession de cordonnier dans les Bouches-du-Rhône

et dans le Var, jusqu'à son départ pour la capitale.

Voyant son frère hors d'état de lui donner des secours, il s'était déterminé à se rendre à Rochefort, où il croyait que le peintre se trouvait encore; mais des voyageurs qu'il rencontra près d'Orléans lui dirent qu'Evangelico était retourné à Marseille. Il remit sa lettre à l'un d'eux, qui se dirigeait sur cette ville et reprit le chemin de Paris.

Ses papiers n'offrirent, du reste, rien de contraire à cette déclaration, ni aucune trace de coupables manœuvres; ils attestèrent seulement que, dans plusieurs circonstances, il aurait pris le nom de Villard, désirant, expliqua-t-il lui-même, donner à son nom une consonance plus française.

Le sieur Caraffa et le peintre italien (dont le vrai nom était Evangelisti, officier supérieur de l'ancienne armée), résidaient, depuis le licenciement, à Marseille, où leur conduite n'avait donné lieu jusqu'alors à aucune observation défavorable. Ils sollicitaient un service actif. En attendant, Evangelisti se procurait des moyens d'existence en faisant des portraits. Suivant leurs déclarations très précises, ils ne connais-

saient ni Villa, ni Poli, et de sûres informations établissaient, d'ailleurs, qu'Evangelisti, n'ayant fait aucune absence depuis près de deux ans, ne pouvait pas être à Rochefort à l'époque où Jean Villa plaçait son arrivée en Provence.

De graves soupçons sur la véracité de Villa résultaient de cette enquête et se trouvaient confirmés par les explications peu satisfaisantes qu'il donnait sur son projet de voyage à Rochefort. Comment croire, en effet, que cet individu, dans le dénuement absolu où il prétendait se trouver, eût entrepris un aussi long voyage sans savoir si le peintre qu'il n'avait jamais vu, à qui il était recommandé par une personne qu'il ne connaissait que de nom, était disposé à l'obliger, ou même s'il était en situation de le faire? La bonhomie affectée de Villa l'emporta sur ces considérations, qui se présentaient si naturellement à l'esprit : « Il parut trop borné pour être l'agent le plus secondaire d'une conspiration, et il avait mis tant de bonne foi dans ses réponses, qu'elles avaient dû éloigner tout soupçon de malveillance de sa part. » (*Rapport de la Préfecture de Police.*)

Grâce à cette légèreté de décision, Villa fut renvoyé avec une réprimande. Quelques jours

après, il obtenait un passage pour Rome, où il allait, disait-il, fonder un établissement.

Cette intrigue était presque oubliée, lorsque le commissaire général de Toulon communiqua (le 21 mai) des confidences qu'il venait de recevoir du baron de Damas, commandant la huitième division militaire, en tournée dans le Var; le rapport secret de M. La Boissière était ainsi conçu :

« Le général Maringouné, à l'occasion d'une correspondance entre un aveugle des Quinze-Vingts et un soldat qui se trouvait à Lyon, a eu entre les mains un plan vaste et parfaitement coordonné pour renverser le gouvernement du roi. Ce plan a été tracé pour Fouché, lorsqu'il a quitté la France. Il existe un comité central, se divisant la France en sections, où le plan est suivi par un agent résidant dans chaque section et correspondant avec d'autres agents répandus dans tous les départements ; il y en a un à Marseille, trois dans le département du Var, dont on indiquerait jusqu'à la commune où ils font leur résidence habituelle. Didier (le chef de la sédition de Grenoble en 1816) était un des chefs ; il y en avait un autre dans le complot de Chambouvet (affaire de Lyon, en 1817). »

— On doit observer, en passant, que ces dernières circonstances permettaient d'induire que les troubles de Grenoble et de Lyon étaient le résultat de la même organisation.

« Je demandai à M. de Damas, ajoutait M. La Boissière, de m'indiquer les agents du département du Var. Il me répondit que c'était à son dernier séjour à Paris qu'il avait eu connaissance de ce plan, au moment même de son départ, ce qui l'empêcha d'en prendre une connaissance plus approfondie, mais qu'il se rendait à Paris, et qu'aussitôt son arrivée, il irait chez le général Maringouné et lui demanderait tous les renseignements nécessaires ; il m'a demandé, là-dessus, le plus grand secret. »

Le silence de M. Maringouné sur une organisation qui aurait produit de si funestes effets dans l'Isère et dans le Rhône, qui menaçait encore l'Etat d'un bouleversement général, n'était pas moins incompréhensible que le secret si instamment demandé par M. de Damas; ou plutôt n'en devait-on pas conclure que ni l'un ni l'autre ne croyaient sérieusement à cette organisation ?

L'intervention de l'aveugle des Quinze-Vingts rappelait, d'ailleurs, l'intrigue de Villa,

avec laquelle l'intrigue de M. Maringouné offrait d'autres analogies.

A l'époque précise où M. de La Boissière rendait compte des confidences de M. de Damas, le préfet des Bouches-du-Rhône signalait la circulation d'écrits séditieux. Bientôt il fut question de conspiration et « d'enrôlements pour l'usurpateur », et, peu de jours après, un agent secret en rapport avec un des enrôlés communiqua un modèle des billets d'enrôlement.

Cette pièce est ainsi conçue :

« Mon adresse est à M. Villard, rue Salle-au-Comte n° 38, à Paris. Je prie toute personne du n° 13 de protéger le nommé Laurent.

« *Signé* : VILLARD. »

Laurent, porteur de ce billet, était maréchal ferrant à Cannes. Il donna confidentiellement à l'agent secret les renseignements ci-après :

« Un rassemblement de bonapartistes s'était formé dans les états de Parme, sous la direction d'un sieur Villard, ex-capitaine de l'ancienne garde. Cet officier, pour dérober ses mouvements à l'autorité, s'était d'abord embarqué à Rochefort pour un autre port de France d'où il

avait fait voile pour l'Italie. Un autre Villard, officier général et frère du capitaine, était resté à Paris pour diriger la conspiration dans l'intérieur. C'est lui qui délivrait les cartes d'enrôlement, sur la présentation desquelles les initiés obtenaient tous les secours dont ils pouvaient avoir besoin. »

Il n'existait à Paris aucun officier général du nom de Villard; les deux maisons de la rue Salle-au-Comte indiquées dans la note de Laurent étaient habitées par des Auvergnats (porteurs d'eau ou commissionnaires); enfin il était impossible de ne pas reconnaître, dans ce qui se passait à Marseille, un épisode de l'affaire de Jean Villa : le foyer de Parme, le point de contact à Rochefort, tout s'y trouvait; il restait à vérifier si le maréchal Laurent était la dupe ou l'agent de Villa, et à remonter, par lui, aux directeurs de cette intrigue, que les confidences reçues par M. La Boissière semblaient désigner assez clairement. L'ordre fut donné, en conséquence, d'arrêter cet individu à Marseille ; mais, dans l'intervalle, le préfet le laissa partir pour Cannes, après avoir fait prendre un *fac-simile* du billet dont il était porteur, et s'être mis en mesure de lier, par son agent, une correspon-

dance dans laquelle il espérait trouver de nouvelles preuves de la conspiration.

On crut reconnaître dans ce *fac-simile* l'écriture du sieur Villa. Un expert, à qui l'écriture fut soumise, confirma pleinement cette opinion, et, dès lors, il ne resta plus aucune incertitude sur le caractère de cette obscure manœuvre. Toute la conspiration se trouvait absorbée par la personne de Villa. Capitaine et général à tour de rôle, il était, en même temps, en Italie à la tête du rassemblement de Parme, et, à Paris, soldant les conjurés; et l'intrigant qui prenait ces titres était un ouvrier cordonnier, employé, comme simple préposé des Douanes, dans le département des Bouches-du-Rhône, depuis 1815 jusqu'au mois d'avril 1817.

Dans cet état de choses, on renouvela l'ordre d'arrêter Laurent; une perquisition fut ordonnée dans les papiers d'un médecin nommé Sepet, et d'un sieur Isnard, tailleur à Brignoles, qui avaient des rapports avec Villa; et le résultat de ces mesures, dont l'exécution fut confiée à M. La Boissière, acheva de dévoiler « la turpitude de l'agent provocateur. »

A l'exception du billet de Laurent, aucun papier suspect ne se trouva chez les trois indi-

vidus ; cependant ils avouèrent avec beaucoup de franchise leurs rapports avec Villa.

Ce dernier s'était introduit au mois de juillet 1817 chez Sepet, qui était connu pour son attachement au « dernier ordre de choses. » Il se dit capitaine de l'ancienne garde ; il parla d'un changement prochain dans le gouvernement ; le sieur Evangelisti, premier peintre de l'Empereur, l'un des principaux chefs du mouvement qui devait bientôt éclater, l'avait, disait-il, déjà nommé colonel ; tout était prêt ; une flotte ayant Bonaparte à bord attendait sur les côtes de Corse l'instant d'opérer un débarquement en Provence, etc... Villa promit à Sepet sa protection et une brillante fortune, s'il voulait lui donner sa fille en mariage ; et celui-ci avoua qu'il eut la faiblesse, non seulement de croire aux contes extravagants qu'il débitait, mais aussi de consentir à cette union.

Dix jours après son mariage, Villa partit pour Nice, où il prétendait être appelé par le peintre Evangelisti ; il fit venir sa femme dans cette ville, et, bientôt, prétextant de nouveaux ordres, il se dirigea avec elle sur Paris.

Ici commence une nouvelle série de mensonges imaginés par Villa pour duper son frère (l'a-

veugle) et un frère de sa femme, chez lequel il descendit en arrivant. Il n'en continua pas moins d'entretenir l'erreur des personnes qu'il croyait avoir trompées dans le Var ; c'est dans ce but qu'il leur annonça son départ pour Rochefort, où, disait-il, le peintre Evangelisti était allé l'attendre ; et, sans doute, il eût encore longtemps exploité leur crédulité, sans un incident qui le fit connaître. Sepet apprit que Villa, à qui il venait de donner sa fille, avait une très mauvaise réputation, qu'il était déjà marié, que sa première femme vivait encore et qu'elle résidait en Corse.

C'était dans la maison de Sepet qu'Isnard avait connu Villa. Partageant les opinions du médecin, et non moins crédule que lui, il était tombé aussi aveuglément dans le piège ; mais il en avait été quitte pour une somme de 80 francs, que Villa lui avait escroquée à titre de prêt.

Il n'est pas jusqu'au maréchal Laurent qu'il n'ait aussi dupé sous le rapport pécuniaire. Cet homme, qui exerçait alors la profession de voiturier, avait conduit Villa plusieurs fois à Nice. A son départ pour Paris, celui-ci prétendit que ses fonds se trouvaient dans une malle qui était déjà en route. Au lieu d'argent, il lui donna la

promesse d'un bon emploi, aussitôt que la révolution serait opérée ; et, en attendant l'événement, il lui remit le billet dont nous parlions plus haut, l'assurant que s'il se rendait à Paris, il recevrait des secours à l'adresse indiquée.

C'est la seule pièce de cette nature que les informations aient fait découvrir.

« Ces trois individus se sont occupés de projets coupables, dit un rapport de police, mais rien n'annonce qu'ils aient agi : ils attendaient l'événement, sur la foi de Villa. Une circonstance aggravante s'élève cependant contre le sieur Sepet : *on a trouvé chez lui, enfermé dans un meuble, un drapeau tricolore;* il a prétendu qu'il l'avait acheté en 1815, lors de l'arrivée de Bonaparte, qu'au retour du Roi, l'une de ses filles l'avait gardé à son insu, et qu'il ignorait absolument son existence. La franchise de ses autres déclarations ne permet guère de douter de celle-ci. M. de La Boissière l'a laissé libre, ainsi que les deux autres ».

Au reste, Sepet, Isnard et Laurent ne connaissaient le peintre Evangelisti que par les récits de Villa; ils ne l'avaient jamais vu. Quant à Caraffa, son nom même leur était inconnu. Leurs déclarations furent confirmées par la

femme de Jean Villa, que cet aventurier avait laissée à Paris dans la plus profonde misère, après l'avoir obligée à vendre ou à engager jusqu'à ses vêtements.

« M. La Boissière, lit-on dans une note secrète de police, penche à regarder l'intrigue de Villa comme une simple escroquerie et à ne voir personne derrière le misérable ; mais, dans cette hypothèse, comment expliquer la confidence de M. de Damas? La seule intervention de l'aveugle des Quinze-Vingts suffirait pour démontrer que l'organisation dont le plan a été vu par M. Maringouné n'était qu'une sorte d'amplification de l'intrigue de Jean Villa. On y trouve d'autres points de ressemblance : Sepet, Isnard et Laurent ne sont-ils pas les trois agents du département du Var dont on pouvait, au besoin, indiquer la résidence habituelle ? et le quatrième agent, que les confidences plaçaient à Marseille, ne se retrouve-t-il pas dans le peintre Evangelisti? Comment M. Damas aurait-il connu, dès lors, tout ce qui constituait l'intrigue de Villa ?

« Il en eût été de Villa à Marseille comme de Randon à Bordeaux, si on l'eût voulu. Vingt affaires de cette nature ont eu la même direction, le même but, et d'aussi méprisables agents ; on

se flatte que celle-ci ne saurait mieux être éclaircie.

On doit observer aussi que, à l'époque où M. de Damas faisait sa confidence à M. La Boissière, les partisans de l'exagération répandaient la nouvelle qu'avant le 15 juin, un mouvement éclaterait dans le Midi contre le gouvernement du Roi. »

XI

UN PRÉFET ÉTOURDI SOUS LOUIS XVIII

En Alsace. — Pamphlet contre un député. — Un ex-diplomate jugé sévèrement. — Petites femmes, petits caquets, petits rébus. — Manœuvre électorale. — Poursuites judiciaires. — Perquisitions. — Duplicité administrative : correspondance officielle et « timbre confidentiel ». — L'oubli du préfet.

Pendant les élections de 1820, on avait répandu, en Alsace, un pamphlet violent contre M. Bignon, député du Haut-Rhin. L'écrit, sans nom d'auteur ni d'éditeur, dénonçait aux Alsaciens le danger de choisir des représentants en dehors du département : « Quelles que soient vos opinions et vos affections politiques, concluait-il, lisez ceci et réfléchissez avant de voter pour des hommes dont vous ne savez pas même orthographier les noms » ; et il reproduisait un

extrait de l'*Histoire de l'ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie en 1812*, par M. de Pradt, archevêque de Malines.

Le morceau est à retenir :

« J'avais, comme prédécesseur à Varsovie, M. Bignon. Le duc (1) me l'annonça à Dresde comme une merveille. Quel fut mon étonnement quand, au lieu de la gravité, de la décence, du soin de l'honneur national, de celui de l'entretien de la bienveillance mutuelle entre les deux nations qui me paraissaient devoir composer l'ensemble de la manière d'être et des occupations d'un ministre de France, je trouvai un petit monsieur, uniquement occupé de petits vers, de petites femmes, de petits caquets, et qui, dans les petits *rébus* dont se composaient ses petites dépêches, disait familièrement au duc, en parlant de la certitude d'un éclat entre la France et la Russie : « La Russie amorcera si souvent, couchera en joue la France si souvent, que la France sera forcée de faire feu »…..

« Toute sa correspondance est sur ce ton, et présente un mélange fatigant d'affaires traitées avec la prétention au bel-esprit du plus bas

(1) Le duc de Bassano, ministre des Relations extérieures.

étage. C'est un recueil des plus basses adulations pour l'Empereur, des imputations les plus odieuses contre les Russes, des exposés les plus faux de leurs forces ; la confiance, les jactances, les excitations qui en forment la plus grande partie, ne permettent pas de douter que M. Bignon ne doive être considéré comme un des fomentateurs de la guerre de Russie. Cette correspondance paraît évidemment dressée en vue de ce résultat.

« M. Bignon avait, par des manœuvres longtemps soutenues, forcé le divorce de la femme du chef de l'état-major du prince Poniatowski : cela faisait un scandale horrible ; les circonstances en étaient affreuses. Quand j'arrivai, M. Bignon fut nommé commissaire près l'administration centrale de Lithuanie. Il y appelle cette femme ; elle fait les honneurs de sa maison, de celle du duc.

« A son départ, je crus de mon devoir de donner au duc tous les détails de cette affaire, en observant rigoureusement de m'abstenir de toute espèce de réflexion. Le duc m'en a su mauvais gré, a continué d'honorer le ravisseur et sa proie, de faire jouir cet indigne représentant de la nation d'un traitement énorme de 80.000 francs,

jusqu'à la catastrophe de Dresde, où M. Bignon a été fait prisonnier. La femme, abandonnée à son malheureux sort, est restée en Pologne. »

Le libelle étant simplement signé : « Un Alsacien bon Français », le préfet du Haut-Rhin, à la date du 27 novembre 1821, charge le maire de Colmar de faire faire des recherches afin de découvrir l'origine de cet écrit, car il tombe sous le coup des articles 283 du Code pénal et 17 de la loi du 21 octobre 1814. Dès le lendemain, l'officier municipal (baron de Müller) donne mission au commissaire de police de procéder à des perquisitions chez les imprimeurs de la ville ; ce fonctionnaire se transporte successivement chez Decker et Hoffmann, les interroge en vain, « confronte » les caractères d'imprimerie, examine le filigrane du papier, puis se dirige vers la boutique de Pannetier, marchand commissionnaire en librairie, où ses investigations n'ont pas de meilleur résultat :

— Sûrement, lui dit ce dernier, ce n'est pas à Colmar que ce papier a été imprimé !

Le maire transmet le procès-verbal négatif au préfet ; celui-ci s'empresse de l'adresser, le 30 novembre, au Directeur général de la Police,

en déplorant que les perquisitions aient été vaines.

Le Directeur général commence par s'émouvoir. Mais, quand il a pris connaissance du libelle, la curiosité inquiète du premier moment laisse place à la stupéfaction... Comment ce préfet est-il assez maladroit pour faire tant de bruit autour d'un écrit qui sert les intérêts du roi!... Qu'y a-t-il à reprendre dans cette caricature diffamatoire de M. Bignon ?... Le devoir du préfet eût été de propager cette publication, et voilà qu'il s'excuse de ne pouvoir en poursuivre l'auteur !

Pour faire connaître sa sottise à l'imprudent préfet, on va lui écrire une lettre, dont la minute révèle les plus grandes hésitations, dans l'idée comme dans le style.

Le premier projet porte : « Les écrits imprimés sur une seule feuille volante sont rarement l'objet de poursuites judiciaires, et, s'il y avait lieu de les déférer aux tribunaux, ce serait surtout dans le cas où ils seraient dictés par la malveillance et contiendraient des attaques contre le gouvernement ».

Mais ces derniers mots sont biffés ; le Directeur général y a substitué ceux-ci : « L'omission

des formalités prescrites devient rarement l'objet de poursuites judiciaires, surtout dans le cas où l'écrit ainsi publié n'a point été dicté par la malveillance et ne contient rien de condamnable. Tel me paraît être le cas du pamphlet que vous me signalez : il a été fait dans l'intention d'éclairer les électeurs, et il me semble qu'il n'y aurait aucun intérêt à poursuivre une contravention dont personne ne se plaint. » (*Lettre du 17 décembre 1820*).

La leçon était claire ; le préfet la médita pendant près d'une semaine. Après quoi, il envoya au Directeur général la réponse merveilleuse qu'on va lire :

« *Colmar, le 24 décembre 1820.*

« Monsieur le Directeur général,

« En vous rendant compte officiellement des mesures que j'ai prises pour donner de la publicité aux recherches faites chez les imprimeurs de Colmar relativement à l'émission, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, d'un écrit sous le titre « Extrait de l'ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie », j'avais tout à fait oublié de vous instruire, sous le timbre confidentiel, que ce pamphlet n'avait été imprimé que sous mon

approbation, au moment des élections; que je connais l'auteur; enfin que mon intention, en prescrivant des visites chez les imprimeurs, a été de laisser dans l'incertitude sur l'origine de cet écrit, que quelques personnes ont attribué à M. Félix Desportes, et d'ôter tout prétexte à la malveillance, eu égard à la contravention de la loi du 21 octobre 1814.

« Je suis avec une respectueuse considération, etc. »

Ce préfet de Louis XVIII était-il, lui aussi, uniquement occupé « de petits vers, de petites femmes, de petits caquets » ? C'est probable, bien qu'aucun prélat ne nous en ait rapporté la preuve. Mais il est certain qu'il avait de « petites distractions » et qu'il cultivait, dans ses dépêches, de « petits rébus », que l'administration supérieure ne prenait aucun plaisir à démêler.

XII

UN FAUX DAUPHIN

Le prisonnier de Rouen. — Est-ce un imposteur ? — Protégé par le roi d'Angleterre, par le pape et par Fouché. — Au dépôt de mendicité de Saint-Denis. — Stigmates et souvenirs. — C'est le fils d'un sabotier de Vezins. — Lenteurs de la justice : 31 mois de détention préventive.

En matière de conspirations, Napoléon I^er^ eut peut-être, sur Louis XVIII, la supériorité du nombre et de la gravité ; mais, quant à l'originalité, le roi l'emporta sur l'empereur, si l'on doit ranger parmi les conspirations les actes individuels de certains maniaques ou intrigants, qui ne manquaient point de passionner l'opinion. Je veux parler des faux dauphins et de leurs attentats à la dignité — plus qu'à la sécurité — royale.

Ces dauphins de pacotille furent légion, et plusieurs d'entre eux (Hervagault, Hébert et d'autres) méritèrent une place dans l'histoire de l'imposture. Pourtant leur règne durait peu ; on avait hâte de s'en débarrasser. Une fois seulement les choses traînèrent en longueur, et les esprits surexcités allèrent jusqu'à demander des comptes au gouvernement.

Un personnage mystérieux, se disant le fils de Louis XVI, avait été arrêté à Saint-Malo, le 15 septembre 1815, et conduit, de brigade en brigade, à Rouen, où on l'avait emprisonné le 29 janvier 1816 ; transféré à la Conciergerie de cette ville, il n'avait été interrogé par le juge d'instruction qu'en mai 1817, dix-huit mois après son arrestation !

Pourquoi ?

C'est ce que demande l'auteur anonyme d'un libelle écrit au cours de cette année 1817, et dont la police confisqua le manuscrit :

« Si cet homme dit la vérité — y était-il écrit — pourquoi la méconnaître ? Si c'est un imposteur, pourquoi ne le juge-t-on pas ? Puisque le crime dont on l'accuse a été commis à Saint-Malo, pourquoi ne l'a-t-on pas instruit contre lui

dans cette ville ? Pourquoi placer dans la maison des condamnés, à Rouen, un individu qui n'est qu'en état de prévention ?

« Ce n'est qu'en mai 1817 qu'après avoir été transféré à la Conciergerie de cette ville, comme prévenu, il a été interrogé par le juge d'instruction ; pourquoi cette lenteur dans une affaire qui touche de si près aux plus chers intérêts de l'auguste famille des Bourbons ?

« Pourquoi, lorsqu'un brandon de guerre civile se trouve dans une province, ne pas se hâter de l'éteindre ? Pourquoi, lorsqu'il s'agirait d'un extravagant ou d'un imposteur grossier, lui infliger, par anticipation, la peine cruelle d'une détention de deux années ? Quel que soit le prisonnier de Rouen, la justice est pour lui comme pour tout autre, et c'est offenser la religion, la morale et la loi que de le punir avant qu'il soit condamné. »

D'après les récits d'une multitude de gens qui, pendant quinze mois, l'avaient vu à la maison des condamnés de Rouen, cet individu prétendait être Louis-Charles de Bourbon, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, né le 25 mars 1785 : il avait, disait-il, été sacré

au Temple, immédiatement après la mort du roi, et était, par une conséquence nécessaire, Louis XVII, « roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu. » Il racontait comment, par le secours de MM. de Frotté et Guerville, ainsi que de leurs amis, il avait été enlevé du Temple dans les premiers jours de juin 1795 ; un enfant de son âge lui avait été substitué, et, il avait été lui-même conduit au quartier général de Charette. Une seconde cérémonie du sacre, ajoutait-il, avait eu lieu à Fontenay ; la ville avait été illuminée ; et, sous divers noms, dans le plus strict incognito, il s'était montré dans différentes parties de la Vendée.

Le libelle pose les questions suivantes :

« Est-il vrai qu'il ait été accueilli par le roi d'Angleterre, qui, pendant huit jours, l'a comblé d'égards dans son palais ? Est-il vrai que le monarque ait porté tant d'intérêt à sa personne, qu'il lui ait fait délivrer des titres et tous moyens nécessaires pour le faire reconnaître par l'armée catholique et royale ?

« Est-il vrai qu'en présence de trente cardinaux, Pie VI l'ait sacré, à Rome, et que ma-

dame Victoire ait été présente à cette imposante cérémonie ?

« Est-il vrai qu'envoyé par la Préfecture de Police de Paris, quoique déguisé sous un faux nom, au dépôt de mendicité de Saint-Denis, il ait été sauvé par le ministre de la Police générale de Bonaparte, le duc d'Otrante, M. Fouché ?

« Est-il vrai qu'après avoir subi tous les genres d'infortunes, désespérant et de sa cause personnelle, et de celle de sa famille, il ait combattu brillamment, en 1808, à bord de la frégate la *Gabelle*, servi la Nouvelle-Angleterre en qualité de capitaine du génie, et qu'il soit parvenu, au Brésil, au grade de capitaine de cavalerie ? Qu'enfin ayant appris, pour la première fois, à Rio-Janeiro, le 22 juin 1815, que les Français retournaient au dogme sacré de la légitimité, il se soit embarqué, le 23, pour rentrer dans sa chère patrie, et goûter le bonheur inexprimable de la rendre heureuse en exécutant les saintes volontés de Louis XVI ?

« Est-il vrai qu'une marque particulière ait été placée, par le roi martyr, identiquement et avec le même instrument sur son corps et sur celui de Madame ?

« A-t-il reçu de Louis XVI un mot d'ordre qui

puisse le faire reconnaître de l'héroïne de Bordeaux, lors même que des accidents cruels auraient fait disparaître en lui les traces de la figure humaine? Ces faits, sur lesquels repose le système du prisonnier de Rouen pour constater son identité, sont susceptibles d'une vérification prompte, lumineuse et décisive ; pourquoi ne les a-t-on pas fait vérifier ? Une morsure faite, à la joue, par un petit lapin ; l'empreinte, sur une des cuisses du prisonnier, d'un stigmate appliqué par le pape Pie VI ; le son de voix de Louis XVI ; le haut de sa tête rappelant la noble figure de Marie-Antoinette ; la majesté de son regard, tandis que le bas du visage retrace celui de Louis XVI ; l'œil droit légèrement lésé à la paupière inférieure par un coup de serviette lancé par Simon, sont autant de faits matériels à l'appui de sa narration. Pourquoi ces faits n'ont-ils pas été examinés ?

« Toutes les personnes qui ont veillé aux premiers moments de l'existence du fils de Louis XVI n'ont point été moissonnées par la mort ! Pourquoi donc — puisque, doué d'une mémoire prodigieuse, le prisonnier de Rouen entre dans les plus petits détails sur l'enfance de l'intéressant héritier de tant de rois — ne pas le confronter

avec madame de Tourselle, qui fut sa geôlière, l'abbé Davaux, qui fut son instituteur, et la femme Simon, qui fut sa geôlière ? Pourquoi ne pas confondre de suite l'imposture et laisser l'opinion publique flotter incertaine sur des récits que la prévention rejetterait avec trop de dédain, que la crédulité accueillerait avec trop d'enthousiasme, et que l'esprit de faction peut rendre redoutables à la tranquillité publique ?

« En dernière analyse, quel que soit le prisonnier de Rouen, c'est un homme ; il a droit à la protection des lois. Il est innocent ou il est coupable. S'il est innocent, pourquoi épuiser goutte à goutte et ses forces et sa vie ? La liberté lui appartient. S'il est coupable, l'échafaud seul doit lui faire expier l'énormité de son crime.

« Quel que soit le prisonnier de Rouen, puisqu'il est vrai que rien ne prouve que Louis XVII soit mort au Temple, tout Français qui aime sa patrie, les Bourbons et la Liberté, doit désirer, pour l'honneur même de la famille royale, qu'un débat public et solennel fixe, d'une façon irrévocable, la vérité. Il doit s'écrier comme nous : pourquoi, depuis deux ans, ne le juge-t-on pas ? »

On finit par le juger et par connaître son iden-

tité : c'était un nommé Bruneau, ancien artilleur de la marine, fils d'un sabotier de Vezins, en Maine-et-Loire. Le tribunal lui octroya cinq ans de prison pour escroquerie ; mais, la justice étant plus lente encore que de coutume en matière aussi complexe, il avait fait trente-et-un mois de détention préventive.

Cette aventure, toute ridicule qu'elle ait été, fut savamment exploitée par les ennemis de Louis XVIII. Nous allons voir (*troisième partie*) dans quel ordre d'idées, tout à fait imprévu, l'abbé Beaunier put s'en servir.

XIII

LA CABÊTISE

Libelles contre le néo-communisme. — Ce qu'on voit dans le pays d'Ignarie. — La faim réglée par la loi. — Triomphe des bijoux faux et de l'uniformité. — Les professions forcées. — Expérience malheureuse de Cabet.

Il y eut, à l'occasion de la publication du *Voyage en Icarie* d'Étienne Cabet (en 1842), un mouvement de protestation assez curieux parmi les adversaires de l'écrivain.

Avait-on considéré ses théories comme réellement dangereuses ? Craignait-on qu'elles ne fissent du progrès dans certains milieux ? En tous les cas, on prit la peine de faire circuler, parmi les membres de l'enseignement, des pamphlets anonymes dont j'ai retrouvé un exemplaire

manuscrit : on voulait tuer par le ridicule les théories du néo-communiste.

Le libelle est intitulé : CABÊTISE ou VOYAGE EN IGNARIE, et contient notamment ceci (les citations, légèrement maquillées, du livre de Cabet, sont en italiques) :

« Je vous demande pardon, lecteur, si je ne puis vous dire où se trouve le pays d'Ignarie. La Cabêtise dit qu'il existe ; les gens de bon sens n'y croient guère ; mais enfin, comme les gens de bon sens peuvent se tromper, je vous prie d'admettre que cette admirable contrée se trouve quelque part, et de vous y laisser transporter. Nous y voilà ; donnez-vous la peine d'entrer. »

Suit une critique facétieuse du « principe de l'organisation sociale en Ignarie » ; puis, aussitôt après, l'auteur aborde la question « nourriture » :

« *Il n'y a absolument rien dans tout ce qui* « *concerne les aliments qui ne soit réglé par* « *la loi. C'est elle qui admet ou prohibe un* « *aliment quelconque.*

« En sorte que, si vous aimez les melons, que n'aime pas la loi, vous êtes obligé de manger des concombres que la loi aime. Vous êtes tenu

d'avoir un estomac communiste fait comme tous les autres sous peine de mourir de faim ou d'indigestion.

« *Ce n'est pas tout : le comité a discuté et indiqué le nombre des repas.*

« Tant pis pour celui qui a meilleur appétit qu'un autre.

« *Leur temps.*

« Tant pis pour quiconque a faim hors des heures prescrites.

« *Leur durée.*

« Malheur à celui qui, faute de dents, mange trop lentement. Tout le monde, dans un État bien réglé, doit avoir le même estomac, le même appétit, les mêmes goûts et les mêmes mâchoires, sous peine de n'être pas un communiste bien heureux. »

Voici maintenant pour les « vêtements » (côté des femmes) :

« *Les plumes sont presque toutes artificielles*
« *comme les fleurs ; les bijoux sont rarement*
« *d'or pur, mais presque toujours d'alliage,*
« *et toutes les pierreries sont fabriquées.*
« *Qu'importe ! toutes ces parures en sont-*
« *elles moins belles ? et nos femmes qui mé-*

« *prisent toutes les beautés de convention*
« *pour n'estimer que les agréments réels en*
« *sont-elles moins sensées, moins jolies,*
« *moins heureuses ?*

« En effet, vous comprenez que s'il y a vanité à porter des bijoux fins, il n'y en a pas du tout à porter des bijoux faux ! Vous comprenez que c'est un agrément factice que de porter de l'or pur, et un agrément réel que de porter du similor ! Oh ! cabêtise ! admirable cabêtise ! »

Sous la rubrique « logement », on lit :

« *Toutes les maisons d'Ignarie sont pareilles.*

« Comme ce doit être varié ! En France, on s'imagine que l'ennui naît de l'uniformité, c'est qu'en France on n'a pas le bon sens ignarien. Ne comprenez-vous pas que les besoins des familles variant à l'infini, il faut donner à toutes des maisons parfaitement semblables ? Ne comprenez-vous pas que l'œil se fatigue à voir des choses différentes, et qu'il se plaît, au contraire, dans la monotonie ? Ainsi, personne ne songe en Ignarie à se procurer le plaisir du voyage ; quiconque a vu une maison les a toutes vues ; il connaît donc d'avance toutes les villes ; il peut

voyager en imagination sans quitter son fauteuil ; c'est une grande économie de temps et de plaisir ! »

Et enfin le chapitre « travail » comporte les explications suivantes :

« *C'est la loi qui détermine les métiers ou* « *professions exerçables et tous les produits* « *à fabriquer : aucune autre industrie n'est* « *enseignée ni tolérée comme aucune autre* « *fabrication n'est permise. Du moment que* « *la loi ordonne qu'il y aura des cordonniers* « *et des médecins, il faut nécessairement* « *qu'il y ait des uns et des autres. Les pro-* « *fessions se distribuent dans un concours* « *d'après des examens.*

« Ainsi double liberté : liberté de ne pas exercer la profession que vous voulez, et liberté d'exercer celle que vous ne voulez pas ! Vous voulez être boulanger, et l'Etat vous fait maçon ; vous ne voulez pas être maçon, on vous met la truelle à la main ; car la République a besoin de goujats, et vous le serez bon gré, mal gré. Pour faire du bon ouvrage, il n'y a rien de tel que d'être contraint.

« *Enfin (en Ignarie), à dix heures chacun*

« *est couché; cette loi, adoptée par le peuple*
« *entier dans l'intérêt de sa santé, est la loi*
« *la plus raisonnable, la plus utile et la mieux*
« *exécutée.*

« La loi des Ignariens règle donc le lever et le coucher, comme le nombre des repas, leur durée et leurs heures, comme les états et l'éducation ; si bien que la loi vous prend le matin, vous accompagne minute par minute toute la journée, et le soir encore, en bonne nourrice, elle vous met au lit ! Il ne lui restait plus qu'à vous faire dormir. A la vérité, c'est dormir debout que d'en parler. »

Le libelle se termine par ces mots :

« Quant à vous, puisque vous êtes sincère, essayez donc vous-même pour vous-même de votre communisme ! Commencez par être heureux, et si vous l'êtes, nous vous imiterons plus tard. Partez pour votre Icarie imaginaire ; mais ne nous forcez pas à être heureux malgré nous, et heureux à votre manière. Avant tout, nous voulons être libres, et vous feriez de nous des esclaves. Bon voyage, partez pour l'Icarie, nous vous joindrons plus tard. »

*
* *

Cabet se rendit à cette injonction : il alla au Texas, puis dans l'Illinois, pour essayer de réaliser ses plans ; il n'y réussit point et mourut très misérable.

Avec lui finit la *Cabêtise*.

TROISIÈME PARTIE

Choses d'Église :
Un Schisme au début du XIX^e^ siècle.

(*Rapports inédits de police.*)

I

L'ABBÉ BEAUNIER

Un ecclésiatique très répandu. — Ses aptitudes en matière de déguisements. — Principes politiques et religieux. — Arrestations successives. — Conduit chez le magistrat, il y comparaît couronné d'épines.

Une note, adressée le 20 mars 1818 par la Police générale au ministre de l'Intérieur, fait de lui ce portrait :

« C'est un des prêtres de la Petite Eglise qui, dans sa haine pour l'ancien concordat, accueille et propage avec le plus de chaleur les opinions qui peuvent faire naître des doutes sur la légitimité des actes du gouvernement et du gouvernement lui-même. C'est dans ces sentiments qu'il s'est jeté en furibond dans l'intrigue du *faux Dauphin*, dont le rétablissement sur le trône

rendrait au clergé dissident ce qu'il désespère d'obtenir dans l'ordre actuel des choses.

« Partout où l'abbé Beaunier a pu se faire accueillir, chez Mme de la Tour d'Auvergne et Mmes Descars, il est parvenu à inspirer le plus fanatique intérêt pour l'aventurier détenu dans les prisons de Rouen; et pour le propager dans les classes du peuple, il a initié à ses opinions extravagantes la vendéenne Françoise Desprez, qui assurait partout que le prisonnier était le même individu qu'elle avait vu recevoir au quartier général de Charette comme étant le roi légitime Louis XVII. Les femmes Defrance, chaudronnière près le marché des Jacobins, Godefrin, bouchère, carré Saint-Martin, étaient ses affidées pour des collectes en faveur de l'*Enfant Roi*, ainsi qu'on en parle dans les marchés de ces quartiers.

« Le pamphlet dont il est question dans la lettre à Son Excellence doit être la lettre de Branzon à M. Chauveau La Garde, dans laquelle l'abbé Beaunier avait intercalé tous les documents apocryphes qui devaient accréditer la métamorphose de Mathurin Bruneau.

« Dès le mois de septembre, il voulait faire imprimer ce pamphlet, soit à Toulouse par un

prêtre de ses amis, soit à Vendôme par un imprimeur, sous la surveillance de son frère, soit à Poitiers. Il y a eu une correspondance suivie avec les autorités pour empêcher cette impression.

« L'officier de Saint-Louis La Vergne, dont il est aussi question, est une des âmes damnées de l'abbé Beaunier ; il ne demandait que *cinq francs* pour porter à Vendôme le manuscrit à imprimer.

« Durant l'instruction du procès de Mathurin Bruneau, l'abbé Beaunier a fait nombre de voyages à Rouen et a essayé plusieurs déguisements pour pénétrer auprès de son héros et concerter, au besoin, son enlèvement.

« Tout ce qu'on dit à Son Excellence du mauvais esprit de cet ecclésiastique et de son exaspération incorrigible, est conforme aux nombreux rapports que la police a sur lui ; le Roi n'a pas d'ennemi plus acharné, et cet homme, répandu dans toutes les classes, est des plus indiscrets.

« Sa demeure à Paris est rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3 ; il a un domicile à Cloyes, arrondissement de Châteaudun, où il serait à désirer que l'autorité pût l'obliger à fixer une résidence. »

*
* *

Une autre note de police le dépeint ainsi :

« L'abbé Beaunier a de l'esprit, de l'instruction, beaucoup de souplesse dans le caractère. Né près de Vendôme, élevé avec soin, ordonné prêtre dans le temps où le culte catholique n'était pas toléré, il établit sa résidence à Cloyes, petite ville de l'arrondissement de Châteaudun, autrefois dépendante de l'évêché de Blois. C'est dans cette ville et dans les environs qu'il exerça son ministère pendant les temps orageux de la Révolution. Traduit, en l'an V, devant les tribunaux, il fut condamné à une amende de 500 francs, mais le jugement resta sans exécution, parce que, peu de temps après, on renonça au système de persécutions exercé contre les prêtres. A l'époque du Concordat, il sollicita la cure de Cloyes avec beaucoup d'ardeur et il l'obtint. Six mois après il l'abandonna, disant qu'il avait été induit en erreur, qu'il ne reconnaissait pour supérieur légal que M. de Thémines, et qu'il ne pouvait se soumettre à une autre juridiction que celle des évêques dissidents. Dès ce moment il entretint des liaisons suivies avec les

personnes qu'il dirigeait avant d'avoir été curé; il les engagea à ne plus paraître à l'église et à se réunir, pour prier, comme auparavant, dans des maisons particulières où il officiait secrètement.

« Sur les plaintes formées devant l'autorité supérieure, l'abbé Beaunier fut arrêté, en 1810, le jour de la Pentecôte. Il fut conduit à Chartres; de là, à Saint-Malo, puis dans une prison de la Belgique, d'où il ne sortit qu'à l'évacuation de ce pays par les Français. Il revint alors trouver ses disciples, qui lui étaient restés constamment fidèles et qui s'assemblaient régulièrement pendant sa réclusion. Dans l'exaltation de ses idées il leur dit que le pape avait erré, que le roi n'était pas dans la bonne voie, et, donnant plus d'extension à ses principes, il sema la division dans les familles; des maris essayaient vainement d'empêcher leurs femmes de suivre ses conseils; des mères ne pouvaient obtenir que leurs filles cessassent de se rendre aux prières particulières. Du reste, ses prosélytes sont, pour la plupart, parmi les femmes et les filles des artisans, des journaliers, des marchands, des bourgeois, et il est à remarquer qu'il a entraîné peu d'hommes.

« Le jour des processions de la Fête-Dieu, en 1816, les demoiselles Lange, vieilles filles chez lesquelles se rassemblaient les disciples de l'abbé Beaunier, refusèrent de mettre des tentures, malgré les ordres du maire publiés à l'avance, malgré l'invitation des voisins et l'injonction de l'adjoint faisant fonction de commissaire de police. Vainement on frappa à leur porte pendant qu'elles chantaient vêpres sous la direction de l'abbé Beaunier ; procès-verbal fut dressé, et le juge de paix les condamna chacune à 15 francs d'amende ; plus tard, le tribunal de Châteaudun prononça contre elles une amende de 200 francs, pour avoir toléré dans leur maison l'exercice du culte sans la permission de l'autorité municipale. A cette époque, l'abbé Beaunier quitta la commune de Cloyes, où sa conduite était devenue un sujet de scandale public. »

Une anecdote pour finir : un jour que, dénoncé pour avoir établi un schisme parmi les habitants de Cloyes, il avait été arrêté pour être conduit à Châteaudun, il refusa énergiquement de monter dans une voiture couverte, préparée pour lui ; il voulut une charrette, s'y assit les mains liées, et arriva chez le magistrat de sûreté couronné

d'épines et tenant une grande baguette à la main. « Cette imitation scandaleuse, dit un rapport du préfet d'Eure-et-Loir, ne produisit aucun effet, grâce à la sagesse du magistrat qui, au grand regret de l'abbé Beaunier, neutralisa l'appareil d'une scène aussi extraordinaire. »

II

APPRÉCIATIONS D'UN PRÊTRE DISSIDENT SUR LES DEUX CONCORDATS ET SUR LE CLERGÉ

Jugement sévère porté sur le pape, le roi, et l'Eglise. — « Déchristianisation » de la France. — Mœurs « du Japon ou de la Cochinchine ». — L'enfer triomphant. — Jacobins du Vatican et des Tuileries. — Les foudres de Dieu.

L'abbé Beaunier se distingua par l'ardeur de sa polémique et par la sévérité de ses appréciations à l'égard du pape, de Louis XVIII et de l'ensemble du clergé. Dans un écrit anonyme, qu'il écrivit à Londres, il établit ce parallèle entre le concordat de 1801 et celui passé le 11 juin 1817 entre Pie VII et Louis XVIII :

« Ce dernier concordat, dit-il, a tant de ressemblance avec celui de 1801 qu'on voit du premier coup d'œil qu'ils sont deux de la même

famille. On pourrait toutefois, en trois mots, en assigner les différences ; car on n'y voit de changé que les noms, de diminué que les articles, d'augmenté que les sièges et les évêques. Le dernier, assurément, offre des nuances plus hideuses et plus repoussantes, parce qu'il est la preuve d'un endurcissement consommé ; aussi est-il l'ouvrage du cardinal Gonsalvi, ministre du pape, auteur du concordat de 1801, et de M. Blacas, ambassadeur extraordinaire de Louis XVIII à Rome. Celui-ci peut avoir des talents comme premier valet de chambre du roy, emploi qui n'exige ni théologie, ni orthodoxie ; celui-là est connu pour être l'apôtre du tolérantisme, c'est-à-dire de l'impiété. Partisans, tous deux, des mêmes maximes, ils ont persuadé au pape, qui juge sur leur parole, que la charte royale ne renferme rien de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise, quoiqu'elle autorise le culte protestant et assure un traitement aux ministres luthériens et calvinistes. Ainsi la gloire de cet infâme concordat est due à ceux qui, élevés à l'école de Voltaire, de Rousseau et de leurs semblables, ne reconnaissent la religion que pour la trahir et la vendre. »

Ailleurs, l'abbé Beaunier se laisse aller à

d'autres écarts de langage : le concordat de 1817, prétend-il, est un « traité informe » passé « entre les jacobins du Vatican et ceux des Tui- « leries » ; les mots « dissimulation », « digne « de mépris », « brigandage impie », « ruse « digne de l'Italie », etc., etc., reviennent sous sa plume vengeresse.

Il critique l'ignorance du plus grand nombre : « *Sommes-nous donc des habitants du Japon ou de la Cochinchine !* » s'écrie-t-il.

L'Eglise ? Elle s'est fait « un front de prostituée ».

Le pape ? Après s'être endormi quinze ans « sur cette Dalila qui se livre aux Philistins », il ne se réveille que pour se rendormir aussitôt après.

Le roi ? Il a laissé son royaume sous l'anathème : « Il l'a lui-même attiré sur sa tête, en consolidant l'intrusion, en faisant, de la spoliation du sanctuaire et de celle des émigrés, un article fondamental de sa constitution, en plaçant tous les cultes sur la même ligne et en pensionnant les ministres de Baal, que Jésus-Christ ordonne de traiter en païens et publicains, parce qu'ils professent une doctrine contraire à son Evangile et à son Eglise. »

Ce roi, indulgent et libéral pour les seuls jaco-

bins, replace les Français « dans l'état où étaient leurs ancêtres au fond des forêts de la Germanie, où ils ne connaissaient que la loi du plus fort ».

L'abbé Beaunier en veut surtout au pape ; il établit entre lui et Napoléon ce parallèle : « Buonaparte, parjure, rebelle à son roy et usurpateur de son trône ; Buonaparte, spoliateur du sanctuaire, et, à ce titre, chargé des malédictions célestes ; Buonaparte hypocrite, odieux, et simulant la foi chrétienne, qu'il avait étouffée en Egypte sous le turban de Mahomet ; Buonaparte, l'assassin de la France, et qui a sacrifié 5.000.000 de ses habitants à son ambition. — Pie VII fauteur, partisan et complice des schismatiques, des hérétiques et des apostats, auteur et chef d'un nouveau schisme ; Pie VII donnant la main à un usurpateur, faisant un devoir de la révolte, et couronnant un brigand au mépris des lois divines et humaines ; Pie VII ratifiant le vol du patrimoine de J.-C., de ses lévites, de ses pauvres, et donnant la paix à des ravisseurs que l'Evangile anathématise, que la probité déclare infâmes, et que la justice frapperait de son glaive si la justice elle-même n'était pas subjuguée par l'iniquité. »

On était alors, disait l'abbé Beaunier, *dans*

la lie des siècles. « Nous sommes donc enfin parvenus au dernier acte de la tragédie antichrétienne qui se joue en France depuis 1790. Les derniers acteurs qui viennent de paraître sur la scène terminent la longue série d'illusions et d'erreurs qui arment le Ciel contre notre malheureuse patrie. Mirabeau ne voulait que *décatholiser* la France ; ses successeurs l'ont déchristianisée ; l'enfer triomphe ; sa victoire est complète ; mais en marchant sous ses étendards, croyez-vous, Français, vous soustraire au châtiment de Dieu ? Sa patience a un terme ; lorsque la mesure est à son comble, c'est alors que sa justice venge avec plus d'éclat le mépris que les coupables ont eu pour sa miséricorde. Souvenez-vous que l'excès des iniquités de Sodome fit tomber une pluie de feu qui la consuma avec ses habitants. Fasse le ciel que je ne sois pas le prophète de nos malheurs ! »

Où doit donc être le salut ?

Il faut voir clair et se repentir. « Oui, Français, il est temps de sortir de l'illusion funeste qui vous trompe et qui vous perd. Parvenus à l'endurcissement du peuple juif, comme lui, vous n'écoutez que ce qui vous flatte, et vous dédaignez

les vérités salutaires qui pourraient vous éclairer dans les dangers dont vous êtes environnés. Vos prêtres, séducteurs et peut-être séduits eux-mêmes, vous félicitent de votre piété apparente, applaudissent à votre zèle, et président avec complaisance à vos assemblées sacrées ; mais tandis qu'ils vous bénissent au nom du Seigneur, dont ils violent les lois, j'entends le tonnerre de la justice divine gronder sur vos têtes et sur les leurs, et je vois le Dieu des vengeances armé du glaive exterminateur et prêt à frapper... »

Où donc, encore une fois, est le salut ?

Le salut est dans la *Petite Eglise*, à laquelle appartient l'abbé Beaunier.

Quelle est cette « Petite Eglise » ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

III

PETITE ÉGLISE (LOUISETTES, BÉTOURNISTES, CLÉMENTINS, ETC.)

Prélats dissidents. — Le purisme religieux. — Géographie de la « Petite Église ». — La messe célébrée dans les granges. — On rebaptise et on remarie. — Discorde au sein des familles. — L'art de « soutirer de l'argent aux femmes ». — Les saintes huiles dans une valise. — Cambriolage des églises. — La gendarmerie requise pour enterrer les morts. — Propagande dans les cabarets. — Pensions accordées par le Gouvernement. — Ivrognerie et mauvaises mœurs. — Luttes entre « concordatistes » et dissidents.

La *Petite Église*, à laquelle étaient affiliés un certain nombre de prêtres et de prélats (1), fut, en 1817 et 1818 notamment, l'objet

(1) Parmi ces derniers, les évêques de Reims (Talleyrand), d'Agen (Bonac), de Nancy (Lafare), de La Rochelle (de Courcy), de Chalon-sur-Saône (de Chelleau), de Moulins (Latour), de Blois (Thémines), de Digne (Villedieu), de Carcassonne (Vintimille), et de Vannes (Amelot).

d'innombrables rapports de préfets et de notes de police, dont nous allons essayer de donner la substance : nulle part ailleurs, croyons-nous, on ne trouve un reflet plus exact des préoccupations du Gouvernement d'alors, ni de manifestations plus nettes du trouble que sut apporter, dans les affaires religieuses de France, une poignée de pasteurs dissidents.

*
* *

L'origine de la *Petite Eglise* remonte à l'époque où l'Assemblée Constituante décréta la Constitution civile du clergé ; mais cette secte ne se révèle guère qu'après le Concordat de 1801. Quelques évêques français, restés en Angleterre, où ils s'étaient réfugiés pour se soustraire au serment, refusèrent alors de donner la démission de leur siège. Ils n'en furent pas moins remplacés par le chef du Gouvernement, et les nouveaux évêques reçurent l'institution canonique du pape Pie VII ; mais les évêques dissidents se considérèrent toujours comme seuls et véritables pasteurs. Ils soutinrent qu'on n'avait pu les remplacer légalement, sans qu'au préalable, ils eussent été jugés et dépossédés dans les formes

voulues par les Conciles, et trouvèrent des partisans parmi les prêtres restés en France.

Ceux-ci ne voulurent exercer publiquement aucune fonction, sous prétexte que les évêques et les prêtres institués par le Concordat étaient des intrus. Le Concordat était à leurs yeux un acte forcé. Le serment prêté par leurs confrères était plus criminel que l'adhésion à la Constitution civile du clergé, pourtant solennellement condamnée par le pape et par les évêques de France. Ils étaient, disaient-ils, les seuls dont la mission fût légitime, quoiqu'ils ne produisissent aucun titre sur lequel cette mission ait été fondée. Ils avaient ainsi formé comme une Église à part, séparée de l'Église reconnue et autorisée par le Gouvernement ; c'est pour cette raison qu'on les désigna sous le nom de « propagateurs de la *Petite Église* ».

Ils n'officiaient que dans des lieux écartés et dans des maisons particulières, et leurs partisans évitaient la fréquentation des églises desservies par les prêtres « concordatistes ».

« Bonaparte, lisait-on dans un rapport de police, n'a jamais pu éteindre cette secte, qu'il a poursuivie et ménagée tout à la fois ; et les difficultés se sont encore accrues, depuis le retour

du roi et des prêtres qui ne s'étaient pas séparés de lui dans son exil. »

La *Petite Église* avait tout ce qu'il fallait pour se maintenir, et même pour s'étendre dans les pays où elle avait proclamé sa doctrine; elle se fondait sur les règles antiques et la pureté excessive du culte. Ses prêtres étaient presque tous d'anciennes victimes, ou aspiraient à passer pour tels.

Elle joignait à l'influence d'une religion avouée toute l'ardeur d'une secte comprimée et schismatique. Ce schisme formait, à proprement parler, une faction, et ceux qui s'y rattachaient, étaient en réalité des mécontents. Ils frondaient ouvertement le Gouvernement, prêchaient la restitution des biens nationaux, blâmaient toute espèce d'indulgence envers les hommes qu'ils appelaient révolutionnaires : « On en a vu porter leur zèle aveugle et sacrilège jusqu'au point de ne parler qu'en termes injurieux de l'auguste personne du Roi. » (*Rapport secret de police.*)

Cette secte pouvait paraître d'autant plus dangereuse, qu'elle se recrutait parmi les royalistes eux-mêmes, et que, sous le masque d'une sorte de purisme religieux, elle répandait des germes de sédition et de désobéissance. A la fois poli-

tique et religieuse, elle critiquait également les décisions du roi et du pape ; et dans les contrées où l'exagération se mêlait à tous les principes, comme à toutes les opinions, sa doctrine trouvait des prosélytes par cela même qu'elle était exagérée.

Les prêtres de la *Petite Église* prétendaient (nous l'avons déjà vu par les opinions exprimées par l'abbé Beaunier) que le pape était dans l'erreur, que le roi s'engageait dans une voie « impure », et ils parlaient sans ambages de « déposer le roi et le pape. »

*
* *

C'était surtout dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, de la Manche, des Deux-Sèvres et d'Ille-et-Vilaine, que leur doctrine avait fait des progrès. Ceux de leurs adeptes qui résidaient dans la Sarthe faisaient souvent des excursions dans les départements voisins. Leur chef était un prêtre nommé Turpin-Ducormier, ancien curé de la paroisse de Gourdaine, au Mans, mort en 1813, à la Force, et qui avait été jadis condamné, par son évêque, à quelques mois de séminaire pour inconduite. Ses

plus ardents assesseurs étaient les prêtres Roger, Grandjard, Mériel-Bucy et Gasselin.

Roger était originaire du département de l'Orne, et demeurait ordinairement à Mamers. « Ce prêtre, disent les notes de police, a souvent occupé l'attention des autorités ; il ne justifie d'aucun caractère. On assure même qu'il n'a point de lettres de prêtrise. En novembre 1815, il était allé s'établir à Saint-Corneille, et ses prédications avaient tellement exalté l'esprit des habitants de cette commune, que M. le préfet de la Sarthe crut devoir lui enjoindre de retourner dans son domicile. Il n'en continua pas moins à parcourir les campagnes, exhortant les paysans à ne point reconnaître le culte établi, célébrant la messe dans les granges, rebaptisant les enfants, conférant de nouveau le sacrement de mariage à ceux qui l'avaient reçu des prêtres concordatistes, jetant le trouble dans les consciences et semant la division dans les familles. »

Au mois de décembre de la même année, il reparut à Saint-Corneille ; le préfet, ayant appris qu'il se proposait d'y célébrer la messe de minuit, lui fit défendre de convoquer « aucun rassemblement illégal et nuisible à la tranquillité

publique ». Roger obtempéra, mais sa réponse contenait ces mots : « J'espère que vous for-
« cerez les dénonciateurs-persécuteurs à observer
« les sages lois de notre souverain, particulière-
« ment sa charte, qui enjoint à tout adminis-
« trateur de protéger la religion catholique,
« apostolique et romaine. Je compte que vous
« rendrez justice à un ministre du Seigneur qui
« exerce en paix les fonctions ecclésiastiques,
« d'après les pouvoirs de nos Seigneurs les
« évêques légitimes et orthodoxes, qui nous les
« ont continués jusqu'à la vraie et pure décision
« de l'Église Catholique. »

Au mois de juin 1816, ce prêtre occasionna encore un rassemblement prohibé dans la commune de Lombron. Il y fit la procession de la Fête-Dieu et célébra la messe dans une maison particulière. Le propriétaire de cette maison fut condamné à 50 francs d'amende.

C'était dans l'arrondissement de la Flèche que Grandjard s'appliquait surtout à prêcher sa doctrine. Ses tournées de propagande devinrent moins fréquentes avec les années, car son zèle s'affaiblit vite, mais on le voyait, en 1815 et 1816, parcourir les diverses communes de cet

arrondissement, réunir autour de lui une affluence considérable, et répandre dans les familles une agitation dangereuse. Il se rendit souvent aussi dans le département de la Mayenne.

Aux mêmes époques (1815 et 1816), le sieur Gasselin-Duverger, ancien curé du Tronchet, cherchait à faire des prosélytes dans les communes de Ségrie, Vernie, Saint-Christophe et Moitron (arrondissement de Mamers). Ce prêtre avait été précédemment mis en état de détention. Il avait fait à l'évêque du Mans l'aveu de ses fautes et l'avait prié de solliciter sa liberté. Croyant à sa bonne foi, l'évêque avait demandé et obtenu son élargissement; mais à peine sorti de prison, Gasselin lui avait écrit qu'il était invariable dans ses sentiments et qu'il ne reconnaissait ni son autorité, ni celle du pape. Au mois de juin 1816, les propriétaires ou locataires de plusieurs maisons où il avait officié furent condamnés chacun à cinquante francs d'amende conformément à l'article 294 du Code pénal.

Vers le même temps, le nommé Mériel-Bucy, prêtre du diocèse du Mans, avait fait quelque scandale à Parné, près Laval. Mandé par le

préfet, il ne se présenta point devant ce fonctionnaire, et repartit sans avoir exercé aucun acte de son ministère, mais en laissant dans ce canton une femme nommée Granée, qu'il avait, paraît-il, chargée de ses pouvoirs, et dont les manœuvres donnèrent lieu à des mesures de répression.

Mériel-Bucy était un homme ardent, opiniâtre ; les « déférences » et les représentations de l'évêque du Mans ne purent le ramener à des sentiments plus raisonnables. Il adressa au roi un mémoire dans lequel il se plaignait qu'on prohibât les réunions organisées par lui. Il y parlait des persécutions, des vexations exercées envers les bons royalistes, sous prétexte de religion.

Au mois d'octobre 1817, il reparut dans l'arrondissement de Mayenne, et y dit la messe dans une maison particulière. Renvoyé de ce département, il retourna dans la Sarthe et s'y livra aux plus violentes déclamations. Il ne craignait pas de dire publiquement que le roi et le pape étaient des hérétiques, des schismatiques et des impies. Appelé à comparaître au tribunal correctionnel du Mans, soit pour ces propos séditieux, soit pour avoir célébré les offices dans une

maison particulière, il répandit avec profusion une défense imprimée, où il était loin de désavouer sa conduite, et un autre écrit intitulé : « *Étrennes extraordinaires, curieuses, véridiques, nécessaires à tous ceux qui croient en Jésus-Christ et à son Église*, ou *Mémoire Justificatif de ce qu'on appelle en France la Petite Église* »; l'auteur s'efforçait de démontrer que les prêtres de la Petite Église étaient seuls dans la voie du salut et que les autres s'étaient transformés en véritables hérétiques (1).

(1) Voici un spécimen, saisi par la police, des publications que l'abbé Mériel-Bucy faisait distribuer chez les habitants de la ville du Mans (c'est une sorte de réponse à un adversaire, membre du clergé régulier) :

« La vérité connue abandonnée, la religion attaquée, sapée « dans ses fondements par ses propres ministres; l'église de « Jésus-Christ calomniée, persécutée, anéantie dans un grand « royaume; Jésus-Christ lui-même méprisé dans son évan- « gile; tant d'âmes perdues, tant d'autres sur le point de « l'être, tant d'abominations volontaires; tout ce spectacle « affreux ne doit-il pas exciter l'indignation de l'homme le « plus patient? Et la manière de repousser, de réfuter ces « atrocités, ne doit-elle pas être assortie à l'impression « qu'une si odieuse dépravation fait nécessairement sur toute « âme honnête? Peut-on manquer d'énergie contre des for- « cenés qui sont les auteurs ou les complices de toutes ces « horreurs? forcenés condamnés par la nation entière. Et le « zèle qui éclata dans Jésus-Christ même par des expressions « adorables, mais véhémentes, n'est-ce pas le modèle que « tous les saints ont imité en pareilles circonstances? Ce zèle « est-il donc si blâmable? Je le répète : *Il n'y a rien à ménager « avec les ennemis déclarés de l'autel et du trône.* Loin de re-

Ces brochures furent aussi distribuées à Paris, tant au domicile des affiliés qu'à l'issue d'une messe célébrée rue des Vieilles-Tuileries nº 15.

*
* *

La Petite Eglise était connue dans le département d'Ille-et-Vilaine sous le nom de *Louisettes*, sorte de congrégation longtemps dirigée par un nommé Des Martinais.

Environ un an avant l'établissement du Concordat, le gouvernement avait rendu aux prêtres leurs églises, à condition qu'ils feraient une sou-

« venir sur leurs pas, ils s'obstinent dans leurs erreurs, ils « multiplient leurs efforts pour entraîner la multitude; et l'on « voudrait que nous nous amusassions à les plaindre et à « rire de leurs sottises ! ! ! J'ai trop d'âme pour ne pas exprimer « ce que je ressens. Je ne puis m'en empêcher : et personne, « excepté vous, ne me blâme de le faire. Quand on voit un « grand incendie, se permet-on de rire et de folâtrer? Si des « assassins plongent le poignard dans le sein d'un honnête « homme, les verra-t-on de sang-froid et sans montrer de « l'indignation ? Il faudrait être dénaturé; le sang ne bout-il « pas dans les veines ? peut-on me faire un crime de suivre « l'exemple du Sauveur lui-même ? les Pharisiens de nos jours « sont-ils moins coupables que ceux qu'il appelait *sépulcres* « *blanchis?* Vous ne traitez donc d'aigreur l'expression du « zèle, que parce qu'il vous attaque avec raison et vous « réfute ? Tant pis pour vous. Pourquoi vous y exposez-vous ? « pourquoi nous y forcez-vous? »

mission conçue en ces termes : « Je soussigné, « prêtre catholique, déclare que, sous la réserva- « tion expresse de ce qui concerne la foi, la mo- « rale, la discipline et la hiérarchie de l'Eglise « catholique, apostolique et romaine, je vis sou- « mis aux lois purement civiles du Gouverne- « ment. » Les prêtres résidant encore en France s'étaient aussitôt montrés, et avaient profité de la liberté qui leur était rendue d'exercer leur ministère. Un grand nombre d'autres revinrent successivement des pays étrangers. Des Martinais, qui était de ceux-là, ne voulut pas faire la soumission exigée ; il déclama contre ceux qui l'avaient souscrite, et les peignit comme des parjures et des déserteurs de la foi.

Le Concordat, loin de le rapprocher de ses confrères, lui servit au contraire de motif pour redoubler ses attaques, et il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à impressionner les gens simples, en leur faisant un crime d'entrer dans des églises souillées, disait-il, par des prêtres apostats. Son éloquence était soutenue par l'argent de quelques vieilles femmes dont il s'était entouré, et qui payaient charitablement une rétribution à tous ceux qui, désertant leurs pasteurs ordinaires, assistaient à sa messe.

Cependant Des Martinais, craignant d'attirer sur sa personne quelques mesures de sévérité, procédait avec circonspection. Il avait même fini par se tenir caché, et ses adhérents gardaient plus de mesure. Au retour du roi, il voulut paraître de nouveau, mais il était affaibli par l'âge, et ne pouvait s'occuper avec soin de prosélytisme. Le nombre de ses disciples croissant néanmoins de jour en jour, il songea à se procurer un aide dans ses travaux apostoliques.

C'est alors que commença à se montrer Fleury, prêtre du diocèse du Mans, homme d'un caractère violent, d'une obstination invincible, et, de plus, aigri par de longues persécutions. Se trouvant sans ressources, et étant sûr, d'autre part, de trouver à Fougères des secours, des soins, toutes les commodités de la vie, chez une vieille dame dévote et bienfaisante, il prit le parti de se rendre dans cette ville. L'autorité ne l'y vit point arriver sans inquiétude, et l'engagea, sur la demande de l'évêque, à retourner dans le diocèse du Mans. Il promit d'obtempérer et partit en effet; mais il revint bientôt après, et ne tarda pas à officier publiquement chez madame de Lézardière, où se faisaient des rassemble-

ments nombreux. Il parcourut ensuite les campagnes, et exerça partout les fonctions pastorales. Le sous-préfet l'ayant invité de nouveau à quitter Fougères, il lui fit remettre une lettre de M. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, qui l'encourageait implicitement à rester ferme dans ses principes. Il ne craignait même pas d'invoquer le nom de la Duchesse d'Angoulême, se disant soutenu par cette princesse.

N'ayant point l'ordre d'agir avec rigueur, l'autorité ferma les yeux, et le mal alla toujours en augmentant, jusqu'au 20 mars 1815. A cette époque, les deux apôtres des *Louisettes* se tinrent cachés, et ils ne reparurent qu'après les Cent-Jours.

La secte fit alors de nouveaux progrès, surtout à Fougères, à Romagné, et dans le canton de Louvigné. Une animosité inquiétante se manifesta entre les partisans des *Louisettes* et ceux des « concordatistes », et plus d'une fois on put craindre que les deux partis ne passassent des injures aux voies de fait.

Les choses en étaient à ce point, à la mort de Des Martinais (mai 1816). L'abbé Fleury se trouva ainsi chargé de la direction des prosélytes, et se montra plus turbulent et plus fana-

tique encore que son prédécesseur. Les autorités locales, effrayées des progrès et du danger de la doctrine, l'éloignèrent de Fougères, et il se rendit à Paris. Il y obtint quelques secours pécuniaires et l'autorisation de retourner dans l'Ille-et-Vilaine; mais, sa conduite ayant excité dans le département de nouvelles inquiétudes, il prit le parti de se retirer à Nantes. Là il fit paraître une brochure ayant pour titre : *Apologie de la conduite des prêtres français*, dans laquelle il s'attachait à décrier le clergé. Bientôt après, il fut poursuivi et condamné, à Paris, à trois mois d'emprisonnement, pour avoir publié un autre écrit intitulé : *Lettre d'un prêtre catholique*, et renfermant des principes subversifs.

Fleury subit cette peine à Nantes. Son emprisonnement porta un coup fatal aux *Louisettes* dans l'Ille-et-Vilaine.

*
* *

Le schisme de la *Petite Église* s'étendait dans tout le bocage des Deux-Sèvres (1) et dans la

(1) J'ai sous les yeux une pétition de notables habitants de Parthenay, 4 avril 1819, dénonçant à « Son Excellence, le Ministre des Cultes » les troubles et divisions occasionnés par les prêtres de la Petite Église : « Ils parcourent nos campagnes

Vendée; mais c'était principalement dans l'arrondissement de Bressuire qu'il avait pris racine. La noblesse protégeait cette secte, sinon ouvertement, du moins en secret. Une famille très influente, celle de La Rochejacquelein (Mlle Louise surtout), passait pour être schismatique. La mère elle-même avait, disait-on, de fréquentes conférences à Paris avec M. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, dont nous avons déjà parlé.

Un nommé Girard, se disant grand vicaire de M. de Coucy, était un des principaux apôtres de la *Petite Église,* dont un autre dissident, le prêtre Blondeau (ancien vicaire d'Arnailloux), se prétendait évêque. Cet ecclésiastique, qui résidait à Niort, célébrait souvent la messe, et chantait les offices dans quelques maisons du faubourg, où se réunissaient les personnes séparées de la communion des prêtres des paroisses. On n'y

de maison en maison, le jour et la nuit; ils disent messe, vêpres, font les offices des trépassés, baptisent, marient sans en avoir le droit. » Les pétitionnaires demandent notamment qu'aucun habitant « faisant profession de Petite Église » ne soit, à l'avenir, inhumé dans les cimetières des fidèles catholiques. Ils affirment que les prêtres dissidents sèment la discorde non seulement entre voisins, mais souvent entre mari et femme, frère ou sœur, et qu'ils sont passés maîtres pour « soutirer de l'argent aux femmes ».

était admis que si l'on était connu de l'un des secrétaires.

Une mention spéciale est due au sieur Le Breton. — Au mois de novembre 1817, une scène scandaleuse eut lieu à Nueil-sur-les-Aubiers, arrondissement de Bressuire. Une femme de cette commune, dangereusement malade et désirant être administrée par un prêtre de la Petite-Église, fit appeler Le Breton. Le curé de Nueil, instruit de ce qui se passait, se transporta avec l'adjoint chez la femme malade. Ils firent une perquisition dans la maison, et n'y trouvèrent point Le Breton, mais seulement sa valise qu'ils voulurent emporter. On s'y opposa. Il s'ensuivit des propos un peu vifs et, pendant la dispute, une fiole renfermée dans la valise et contenant les saintes huiles fut brisée.

Le lendemain, le curé de Nueil, ayant appris que son confrère disait la messe dans une ferme, s'y rendit et voulut y entrer, mais le propriétaire lui en interdit l'entrée. Le jour suivant, dix habitants « dissidents » se transportèrent chez cet ecclésiastique, l'injurièrent et voulurent le forcer à donner une certaine somme aux pauvres, juste réparation, disaient-ils, du scandale qu'il avait

occasionné en faisant répandre les saintes huiles. L'affaire n'eut heureusement point d'autres suites ; mais un an après cet événement (novembre (1818), un nouveau scandale éclata. Les circonstances en sont relatées dans une note de police adressée au ministre de l'Intérieur :

Le sieur Girard, ancien maire, était à ses derniers moments, et désirait les secours de la religion. Sa famille, après s'être inutilement adressée à plusieurs prêtres des communes environnantes, engagea Le Breton à venir administrer le mourant. Arrivé dans la maison, ce prêtre exigea, avant tout, que Girard fît, par acte notarié, une pleine restitution des biens nationaux qu'il avait acquis. On ne crut pas devoir le laisser pénétrer près du malade.

Quelques heures après, Girard étant plus mal, et les nouvelles démarches faites dans les environs pour joindre un prêtre ayant encore été inutiles, la famille s'adressa derechef à Le Breton. Celui-ci réitéra sa première demande, et, sur le refus du malade, il se retira en affirmant que l'entrée de l'église, comme celle du cimetière, ne serait point accordée à son corps.

La famille, désolée, s'adressa à Bressuire ; le supérieur du petit séminaire se rendit au domi-

cile de Girard qui reçut enfin, avant de mourir, les secours de la religion.

Cependant, le sous-préfet, instruit des menaces faites par Le Breton, écrivit au maire de prendre des mesures pour assurer le libre exercice du culte dans l'église paroissiale et l'inhumation dans les cimetières ; mais ce fonctionnaire, qui était dissident, simula une absence ; l'adjoint l'imita, et Le Breton disparut lui-même, emportant les clefs de l'église et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

De son côté, le fossoyeur, effrayé par les menaces qui lui avaient été faites, au milieu d'une commune presque entièrement composée de dissidents, n'osait creuser la fosse.

Le sous-préfet se transporta sur les lieux, accompagné de la gendarmerie, du procureur du roi, du curé de Bressuire, et de M. Georget, supérieur du petit séminaire. Les portes de l'église furent ouvertes par un serrurier, et la cérémonie funèbre, ainsi que l'inhumation, se firent sans obstacle. Seulement, la messe ne put être dite à cause de l'enlèvement des marbres et nappes d'autel, et presque tous les habitants se tinrent cachés pendant la durée de la cérémonie.

Une des notes de police rédigées à l'occasion de ce scandale conclut ainsi :

« Le sous-préfet, après avoir suspendu le maire et l'adjoint, a demandé leur révocation définitive ; quant au sieur Le Breton, l'ordre public exige que sa conduite soit réprimée, mais il y aurait à vérifier si les dispositions convenables n'ont point déjà été prises à cet effet par la division à laquelle ressortissent les affaires de la Petite Église.

« Quoiqu'il en soit, c'est ici l'occasion d'observer que ces sortes d'affaires doivent être envisagées sous un double rapport, celui de la doctrine proprement dite, et celui du trouble que cause trop souvent la propagation de cette doctrine.

« Sous le premier rapport, il est malheureusement vrai de dire que tous les moyens de douceur, de tolérance, et de persuasion ont été épuisés, pour vaincre la résistance des dissidents. L'arrangement des affaires générales de l'Église pourra seul y mettre un terme ; mais le système de tolérance, adopté à leur égard, ne saurait être porté jusqu'au point de fermer les yeux sur des actes contraires aux lois et à l'ordre public.

« ... La Petite Église mérite de fixer l'attention ; tout ce qui la concerne se rattache naturellement au maintien de l'ordre public, et semblerait devoir se concentrer dans la division du ministère, à laquelle S. E. croira devoir confier le soin d'instruire, de rapprocher et de comparer ce qui touche à cet objet important. »

*
* *

Le département de la Manche renfermait aussi un certain nombre de prêtres dissidents. Les plus exaltés étaient les sieurs Le Bailly et Cauvin, résidant à Cherbourg, Damourette, ancien succursaliste d'Haineville, et Fossey demeurant à Coutances.

Les sieurs Le Bailly et Cauvin recevaient souvent d'Angleterre des brochures dirigées contre le Concordat et remplies d'injures contre le pape et les évêques de France. C'était la « *Rétractation publique du Concordat par M. de Geilh* », ou bien une « *Réponse à une brochure intitulée : la secte de la Petite Église convaincue de schisme* », etc. Ces ouvrages imprimés à Londres se vendaient assez publiquement à Paris, ainsi que *la Politique chrétienne*, compi-

lation faite par l'abbé Blanchard, l'un des plus chauds et des plus féconds écrivains de la secte.

Leur correspondant à Londres était, selon toute apparence, ce même de Geilh qui, dans une lettre non signée, interceptée au mois de février 1817, disait avoir écrit aux évêques de France huit lettres dont la plus courte avait douze pages in-4°.

Damourette était ainsi dépeint dans les rapports de police : « Le sieur Damourette a donné, en plusieurs occasions, des signes de démence, et n'en conserve pas moins encore de nombreux partisans dans la campagne d'Haineville. Le sieur Cauvin le visite souvent pour échauffer son zèle et diriger ses prédications. La plupart des exagérés favorisent les menées de ces deux ecclésiastiques, ce qui rend leurs partisans plus audacieux ; et si les habitants d'Haineville qui suivent la bonne voie étaient aussi turbulents que les autres, il y aurait déjà eu dans cette commune des rixes sanglantes.

« Le sieur Damourette a réuni, les 22, 23 et 24 mars 1818, dans une maison voisine de l'église, plus de cinquante personnes, et cette

réunion illégale a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir. »

Le 24 avril de la même année, le même ecclésiastique se montrait dans les rues de Cherbourg, la tête et les pieds nus, avec une longue barbe inculte, et sans autre vêtement qu'une mauvaise soutane.

Quant à Fossey, il était mal famé sous bien des rapports, et ne sortait qu'à la faveur des ténèbres pour se rendre dans quelques maisons affidées ; il les mettait à contribution, surtout pour sa nourriture, et c'était miracle de le voir ainsi se tirer d'affaire, car il n'avait rien de ce qui peut inspirer la confiance. Depuis la mort d'un prêtre nommé Bétourné, il était, dans l'arrondissement de Coutances, le chef de la secte que cet ecclésiastique y avait fondée, et dont les partisans s'appelèrent longtemps encore *Bétournistes*.

*
* *

Les rapports de police contiennent les renseignements suivants sur deux autres membres de la Petite Église :

« Un sieur Pâté, prêtre de la commune du

Mesnil-Villeman, est depuis longtemps interdit par l'évêque ; quoique son immoralité et son état d'ivresse presque continuels l'empêchent de faire de nouveaux prosélytes, il a cependant encore quelque influence sur un assez grand nombre d'esprits trop crédules. Il est d'ailleurs secondé par un prêtre du département de la Sarthe (Mériel-Bucy probablement) qui se réunit à lui de temps à autre. Ce dernier est d'autant plus dangereux qu'il a une conduite plus régulière et parle avec beaucoup d'aisance. Les sectaires se réunissent tantôt dans un village, tantôt dans un autre, pour entendre ses sermons et assister aux offices. C'est principalement à Perriers, canton de Sourdeval, qu'ils réunissent leurs adhérents chez un nommé Le Graverend, qui leur donne fréquemment asile.

« Le sieur Lamordelay, de la commune de Mesnil-Gilbert, est l'un des partisans les plus zélés des dissidents, car il colporte de toutes parts les écrits de ces novateurs, et les seconde par tous les moyens en son pouvoir. Il fréquente les cabarets, et ne cesse de parler en faveur de ce système erroné, en disant qu'il ne craint point le Gouvernement qui tolère la liberté des cultes. Dangereux sous ce rapport, ne l'est pas moins

sous celui de ses intrigues. A l'aide de certificats de complaisance, il a obtenu sur la liste civile une pension de 400 francs, dont il dit n'être pas encore satisfait. Au mois de juillet 1848, il est parti pour Paris dans le dessein de solliciter une augmentation ; il était porteur de certificats pour des malheureux qu'il berça de l'espoir de leur faire obtenir une pension moyennant une rétribution. »

*
* *

Il est difficile de savoir pour quelle raison les prêtres de la Petite Église étaient connus, dans la Seine-Inférieure, sous le nom de *Clementins*.

Un sieur Joly, appartenant à cette secte, y avait souvent appelé l'attention de l'autorité.

Cet homme, âgé alors de cinquante ans, avait reçu l'ordination à Rouen, au commencement de la Révolution. Il prêta le serment, et, au bout de deux mois, le rétracta avec éclat. Il revint d'Angleterre en novembre 1815 ; on prétendit qu'il en avait été chassé pour avoir volé une somme considérable à un autre ecclésiastique. Il était, en outre, de très mauvaises mœurs, et surtout fort ivrogne.

« Le sieur Jolly, dit une note de police, demeure à Saint-Martin-en-Campagne, arrondissement de Dieppe, et n'a cessé, depuis son retour, de prêcher sa doctrine et d'assurer son ministère dans des réunions particulières. Plus d'une fois les rassemblements ont compromis sérieusement la tranquillité publique.

« Éloigné de sa commune, autorisé ensuite à y rentrer, il avait promis de justifier cet acte d'indulgence; il n'a point tardé à provoquer de nouveaux désordres. Dénoncé aux tribunaux, il a été condamné, au mois de septembre 1817, à 25 francs d'amende, pour avoir reçu à son oratoire plus de vingt personnes.

« L'autorité supérieure a employé inutilement tous les moyens de persuasion pour le ramener à des sentiments plus modérés. *C'est vainement aussi qu'elle lui a fait compter des secours pécuniaires.* Aussi ignorant qu'entêté, le sieur Jolly est *incapable de comprendre àucun bon raisonnement*, et n'en est pas moins dangereux parce qu'il peut agir sur la multitude. C'est un enthousiaste qui semble aspirer à la persécution, et qui ne craint pas de se targuer de l'appui des personnages les plus augustes. Il avait obtenu par la liste civile un traitement qui a été sus-

pendu, à raison de ses mauvaises mœurs. »

*
* *

M. de Thémines, ancien évêque de Blois, conserva longtemps des relations secrètes dans son ancien diocèse, et c'est ainsi que la *Petite Église* jeta de profondes racines dans le département de Loir-et-Cher, principalement dans l'arrondissement de Vendôme où le nombre de dissidents était considérable.

Le sieur Trumeau, l'un d'eux, fut arrêté momentanément en 1816, pour avoir occasionné plusieurs rassemblements ; mais c'était l'abbé Beaunier, dont nous avons parlé dans les précédents chapitres, qui passait pour le plus fameux perturbateur de ce pays.

*
* *

Il existait aussi une dissidence dans le clergé dépendant de l'évêché de Vannes (Morbihan). Une petite portion de ce clergé ne voulait reconnaître pour prélat que l'ex-évêque Amelot resté en Angleterre.

A Guern, commune de l'arrondissement de

Pontivy, l'ancien curé, nommé Le May, s'était emparé, en 1816, d'une chapelle où il disait la messe. Il répondait par des injures et des violences aux représentations de l'autorité, excitait ses adhérents à le venger et à le soutenir. Leur nombre augmentait tous les jours, et leur exaltation devint telle pendant les chaleurs d'août, qu'ils menacèrent d'envahir la commune à main armée. L'autorité, pour prévenir de plus grands désordres, se vit forcée de prendre à l'égard de Le May des mesures répressives. L'évêque le garda quelque temps au séminaire, et le plaça ensuite comme aumônier à l'hospice. Le May en partit bientôt après, et se retira dans une localité voisine, où il resta plusieurs semaines assez paisible. Mais, au printemps de 1818, il recommença à prêcher sa doctrine, et il s'empara, comme il l'avait fait en 1816, d'une chapelle où il administrait les sacrements malgré la défense de son évêque. Il adressa à ses prétendus paroissiens une circulaire remplie d'injures contre les prêtres soumis au Concordat; il y prenait la qualité de « seul et légitime Pasteur ». Puis il écrivit une lettre dans le même sens à M. Le Cam, curé de la paroisse, et le fit sommer de quitter le presbytère et de lui remettre sa cure.

Ces écrits produisirent dans le pays l'effet ordinaire : une partie des habitants de Guern et des communes environnantes se déclara en faveur de ce prêtre turbulent ; l'autre partie se prononça contre lui. Les têtes se montèrent ; les discussions s'échauffèrent, et Le May en profita pour pousser les paysans à des sévices envers son successeur.

Un sieur Denis, d'Auray, qui, comme Le May, avait été emprisonné sous le dernier gouvernement, comptait aussi au nombre des dissidents ; mais le plus influent de ceux-ci, dans le Morbihan, était sans contredit l'abbé Guillevie, ancien curé de la paroisse de Plœren.

Ce dernier passait pour être l'auteur d'une note manuscrite adressée, en janvier 1818, à plusieurs prêtres du département, et renfermant, sur la situation des affaires du clergé, des considérations analogues à celles que nous avons lues sous la plume de l'abbé Beaunier : « Souffler l'esprit de discorde, tel paraissait être son but », et les rapports dressés contre lui spécifient : « Le sieur Guillevie a beaucoup d'ascendant sur les habitants des campagnes et sur un certain nombre d'ecclésiastiques aussi simples, aussi

peu éclairés que lui-même est intrigant et versé dans les subtilités de la scholastique. »

*
* *

Le schisme de la *Petite Église* s'était aussi introduit dans quelques communes du département d'Indre-et-Loire, mais surtout dans deux cantons limitrophes de la Sarthe et dans la ville de Loches. Des prêtres du diocèse du Mans s'y montraient de temps en temps et y répandaient les écrits de Mériel-Bucy. Vers le mois de juin 1818, une réunion nombreuse eut lieu chez un fermier nommé Cousin « à l'effet de donner la communion aux croyants ».

Toutefois, aucun prêtre du département ne parut vouloir s'établir chef de cette secte. On ne comptait à Loches, que deux prêtres dissidents ; et « à l'exception d'un léger scandale qu'ils causèrent à l'hôpital », ils demeurèrent fort tranquilles. (Ces prêtres se nommaient Tourmeau et Burget).

*
* *

Des prêtres de la *Petite Église* parurent aussi

БЕОГРАД

sur quelques points d'Eure-et-Loir. La commune de Cloyes fut à peu près la seule qui se soit laissé influencer par les dissidents.

*
* *

Une communication du préfet de Maine-et-Loire (17 août 1818) attira l'attention du ministre de l'Intérieur sur les arrondissements de Beaupréau et de Saumur. Les communes de ce dernier arrondissement qui ressortissaient à l'évêché de La Rochelle furent le premier et le principal foyer de la doctrine prêchée par la *Petite Église*.

A La Plaine, à Saint-Paul-du-Bois, dans l'arrondissement de Saumur, près de la moitié des habitants prirent part aux offices publics de la *Petite Église* et désertèrent les églises des paroisses. L'autre moitié de la population inclinait elle-même à partager cette doctrine.

A Coron, à Saint-Hilaire, près Vihiers (même arrondissement), un tiers des habitants était affilié à la *Petite Église*.

Dans l'arrondissement de Beaupréau, les communes des Cerqueux-de-Maulévrier, d'Izernay et de la Tessoualle comptaient la moitié de leur

population parmi les prétendus « élus ». Les prêtres dissidents y formaient de nombreux rassemblements.

Celles de la Pommeraye et Saint-Quentin renfermaient un foyer de dissidence entretenu par un seul prêtre qui s'y présentait souvent.

Les communes qui avoisinaient Chollet et en général toutes celles du canton de Beaupréau renfermaient quelques individus, qui, les uns par intérêt, les autres par conviction, se disaient de la *Petite Église;* mais ils étaient sans rapport entre eux. Les cantons de Cholet et de Vihiers se trouvaient au contraire sous l'influence directe des prêtres dissidents des Deux-Sèvres et de la Vendée, qui venaient, dans les communes limitrophes de ces départements, distribuer des écrits séditieux, prêcher leur doctrine et « faire des missions » en qualité de soi-disant administrateurs du diocèse de La Rochelle.

Parmi les prêtres qui se livraient à des excursions sur le territoire de Maine-et-Loire, on comptait notamment l'abbé Gueniveau, originaire de Vihiers, et qui avait sa famille à Saint-Hilaire; Remon, prêtre prétendu constitutionnel; Vion ou Viou, établi à la Chapelle, diocèse de Poitiers, dans les environs de la Tessouable, où

il officiait publiquement, ainsi qu'un nommé Perrault, prêtre de Fontenay. Ces prêtres étaient en état de rébellion contre leur évêque et n'avaient pas même l'excuse d'une piété aveugle ou d'un zèle inconsidéré. Ils vendaient chèrement à leurs partisans les secours spirituels. Les rapports de police affirment : « Ils font des dupes, égarent beaucoup de gens simples et de bonne foi qu'une sage tolérance ramènera aux principes qu'ils ont méconnus. Le plus grand mal que produit cette dissidence est une division entre les habitants, qui résulte nécessairement de la lutte engagée entre les ministres du nouveau culte et les prêtres concordatistes qui, du haut de la chaire, combattent leurs principes et attaquent leurs personnes. »

L'arrondissement de Segré resta réfractaire aux tentatives de quelques missionnaires hardis. Celui de Baugé ne fut le théâtre que de quelques scandales. Mais la ville d'Angers et quelques communes environnantes subirent davantage l'influence de quelques prêtres factieux, que l'on représentait comme « des agents de trouble, des hommes pervers et de véritables escrocs. » « C'est particulièrement contre eux, lit-on dans

un rapport de police, qu'on peut exercer des poursuites sans craindre d'enflammer le zèle des contrées qu'ils affectionnent. Les plus connus d'entre eux par des excès de tout genre, et dans des parties tout à fait opposées, sont les sieurs Jaunay, ancien curé de Montilliers, Caillau, ancien curé des Rosiers, et Péan, ancien vicaire, tous trois interdits par l'évêque d'Angers. »

Le rapport se termine par ces mots consolants :

« Ce schisme, au reste, ne peut avoir d'influence politique que comme agent et moteur secrets, ce que rien n'a encore indiqué. Le clergé du diocèse, généralement très éclairé, combat la nouvelle doctrine avec le zèle le plus louable. »

Cette conclusion très sage contraste avec l'affolement manifesté par un grand nombre de fonctionnaires, dans leurs communications au ministre de l'Intérieur : il serait superflu de reproduire ces documents ; la longue analyse à laquelle nous avons cru devoir nous livrer suffit pour faire connaître la *Petite Église*, et pour permettre d'apprécier l'agitation stérile de ses sectateurs.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE de M. JULES CLARETIE. V

PREMIÈRE PARTIE

Robespierre, Saint-Just, Le Bas, Duplay, etc. Miettes d'histoire.

(*Papiers inédits.*)

I. — *A propos de trois hommes condamnés à la roue en 1785 :*

Une brochure de Robespierre. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Lardoise, Simare et Bradier. — Erreur judiciaire. — C'est la Maréchaussée qui est coupable. — Mémoire de du Paty, et consultation de Legrand de Laleu. — L'Ordre des avocats condamne ce dernier à « l'incommunication provisoire ». — Son écrit est brûlé par ordre du Parlement. — Poésies et pamphlets. 1

II. — *Un procès en révision militaire en 1791-1792 :*

Le maréchal des logis Berceau chassé de l'armée. — Lutte entre l'aristocratie militaire et l'élément nouveau. — La Cour martiale d'Arras. — Le Bas défenseur de Berceau. — Faux témoignages. — Coalition de témoins. — Acquittement. — Réintégration du sous-offi-

cier dans l'armée. — Refus de le recevoir. — Cabale à son arrivée au corps 11

III. — *Les idées originales d'un bibliothécaire corse sous la Constituante :*

Création d'une bibliothèque publique à Bastia. — Répugnance des Corses à l'étude. — Un prophète de la faillite de la science. — La manie des lettres. — Privilège accordé aux professeurs et aux vrais gens de lettres. — Les grands siècles : Louis XIV ou Auguste, Louis XV ou Néron. — Considérations sur le fonctionnarisme. — Un portier-frotteur dont on prend soin. — Le grand prix. — La loi Bérenger pressentie. — Mœurs et religion. — Le cabinet « pour l'enfer ». — Exclusion des célibataires de moins de soixante ans 31

IV. — *Notes sur Robespierre :*

Névrose politique et littéraire. — Difficultés pour écrire. — Manuscrits et ratures. — Robespierre inédit. — Sa mentalité. — Empreintes classiques. — Robespierre poète et amoureux. — Une légende à détruire. — Les dames de Sainte-Amaranthe 42

V. — *Saint-Just et ses principes en matière d'éducation :*

Déchéance de la mère qui ne nourrit pas ses enfants. — Plan d'éducation : lire, écrire, nager. — Nourriture et vêtements. — Défense de frapper ou de caresser l'enfant. — Organisation militaire. — « Distribution » aux laboureurs au temps des moissons. — Triomphe de la natation. 67

VI. — *Un sergent de l' « armée morte » sous la Convention, le Directoire et le Consulat :*

Charles Le Bas blessé en mer. — Orthographe fantaisiste de son chirurgien-major. — Prisonnier des Anglais. — Libération. — Retour au pays. — Tribulations. — Un certificat de lieutenant de carabiniers. — Lenteurs administratives : huit ans pour obtenir un brevet de pension. 72

VII. — *Essai de création d'un journal en l'an XI :*

Association en participation. — Trois chevaliers de la plume. — L' « Indiscret ». — Un journal modeste. — Bonnes intentions. — Les dépenses excèdent les recettes. — Le jeune Duplay subit un déficit de 14 fr. 75. 79

VIII. — *Un maire de petite ville sous le Consulat :*

Les fêtes de la République en province. — Discours de maire. — Évocation des grands faits de la Révolution. — Appel à la conciliation et au « ralliement ». — Visite de préfet. — La salle de la mairie. — Un mobilier boiteux. 86

DEUXIÈME PARTIE

Complots, trahisons, émeutes, libelles et pamphlets, sous l'Empire et la Restauration.

(*Documents inédits de la Police Générale et du Ministère de la Guerre : ministères Fouché, Davout et Decazes.*)

I. — *Tentative d'enlèvement d'un futur roi d'Espagne par un aventurier en 1810 :*

Le prince des Asturies à Valençay. — Un émissaire du Gouvernement anglais. — Inquiétudes de la police. — Le faux baron de Koly. — Fils d'un ancien gendarme de la Meuse. — L'odyssée de Collignon 97

II. — *Offres de services à Napoléon et à Fouché pendant les Cent-Jours :*

A la curée des places et des honneurs. — L'amour-propre et la rouerie de Fouché. — Lettres détournées par la police de sûreté. — Protestations de fidélité à l'empereur. — Les pétitionnaires Bérenger et Montgaillard. — Le chevalier Desquiron de Saint-Agnan propose de sauver la France. 104

III. — *Fouché et la pacification de la Vendée :*

Duplicité du duc d'Otrante. — Entretien secret avec le comte de Malartic. — Lettre de Lamarque à Davout. — Prétentions des chefs de l'insurrection. — Comment Fouché, pour une fois, rend service à Napoléon . . . 123

IV. — *Complots contre Napoléon pendant les Cent-Jours :*

Conspirateur converti. — Le baron de La Sahla. — Roman d'un aventurier saxon. — Auteur dramatique et assassin de chefs d'État. — L' « argent fulminant. » Assemblée du Champ de Mai ; le costume de Napoléon. — Après l'abdication. — Rapport à Fouché sur un complot royaliste. — Charet, capitaine de corsaires. — M. de Coligny ; docilité de ses convictions 129

V. — *Avant Sainte-Hélène : les émissaires de Fouché :*

Hésitations de Napoléon. — Propositions d'évasion. — Alternatives : fuite, arrestation ou mort violente. — Le général Beker ; le mystérieux Ri... ; le fanatique Davis. — Prestige de l'empereur déchu. — Aucun des émissaires de Fouché n'exécute ses ordres. 162

VI. — *Avatars d'un policier pendant et après la Révolution :*

Un ancien procureur du roi employé, par le Ministère de la Police, à la commission des émigrés. — Services rendus en Hollande et à Mayence, à Paris et en province. — Témoignages de la municipalité de Boulogne. — La décoration du lys. 172

VII. — *Après les Cent-Jours : un haut émissaire du Gouvernement de Louis XVIII en province :*

Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême. — Le neveu du roi dans le Midi. — Fonctionnaires : côté royalisme et côté argent. — Les compagnies secrètes de Toulouse. — Haines de religion à Nîmes 179

VIII. — *Agitation sous Louis XVIII (1816-1817) :*

Complots. — Émeutes. — Accaparement des blés. —

Misère et faim. — Pillages. — Inondations. — Troupes de mendiants. — L'armée. — Les partisans des trois couleurs. — Les ultra-royalistes. — Le parti mixte et les ralliés. — Dénonciations. — Richelieu et Decazes sur la sellette. — Critiques de la police 185

IX. — *Les prétendus corps francs du Jura :*

Bandes mystérieuses. — Entreprises imaginaires. — Embauchages. — Hantises et hallucinations 216

X. — *Affaire Villa, dit Villard (1818) :*

Récit d'un aveugle des Quinze-Vingts. — Une conjuration dénoncée. — Le peintre Évangelisti. — Rapports secrets de police. — Billets d'enrôlement. — Plan attribué à Fouché. — C'est un ouvrier cordonnier qui en est l'auteur. — Mensonges et bigamie. — Un drapeau tricolore dans une malle. — La conspiration devient une simple escroquerie. 221

XI. — *Un préfet étourdi sous Louis XVIII :*

En Alsace. — Pamphlet contre un député. — Un ex-diplomate jugé sévèrement. — Petites femmes, petits caquets, petits rébus. — Manœuvre électorale. — Poursuites judiciaires. — Perquisitions. — Duplicité administrative : correspondance officielle et « timbre confidentiel ». — L'oubli du préfet. 235

XII. — *Un faux dauphin :*

Le prisonnier de Rouen. — Est-ce un imposteur ? — Protégé par le roi d'Angleterre, par le pape et par Fouché. — Au dépôt de mendicité de Saint-Denis. — Stigmates et souvenirs. — C'est le fils d'un sabotier de Vezins. — Lenteurs de la justice : 31 mois de détention préventive. 242

XIII. — *La Cabétise :*

Libelles contre le néo-communisme. — Ce qu'on voit dans le pays d'Ignarie. — La faim réglée par la loi. — Triomphe des bijoux faux et de l'uniformité. — Les

professions forcées. — Expérience malheureuse de Cabet. 250

TROISIÈME PARTIE

Choses d'église : un schisme au début du XIXe siècle.

(*Rapports inédits de police.*)

I. — *L'abbé Beaunier :*

Un ecclésiastique très répandu. — Ses aptitudes en matière de déguisements. — Principes politiques et religieux. — Arrestations successives. — Conduit chez le magistrat, il y comparaît couronné d'épines 259

II. — *Appréciations d'un prêtre dissident sur les deux Concordats et sur le clergé :*

Jugement sévère porté sur le pape, le roi et l'Église. — « Déchristianisation » de la France. — Mœurs « du Japon ou de la Cochinchine ». — L'enfer triomphant. — Jacobins du Vatican et des Tuileries. — Les foudres de Dieu 266

III. — *Petite Église* (*Louisettes, Bétournistes, Clémentins, etc....*)

Prélats dissidents. — Le purisme religieux. — Géographie de la « Petite Église ». — La messe célébrée dans les granges. — On rebaptise et on remarie. — Discordes au sein des familles. — L'art de « soutirer de l'argent aux femmes ». — Les saintes huiles dans une valise. — Cambriolage des églises. — La gendarmerie requise pour enterrer les morts. — Propagande dans les cabarets. — Pensions accordées par le Gouvernement. — Ivrognerie et mauvaises mœurs. — Luttes entre « concordatistes » et dissidents. 272

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

JULES MICHELET

ŒUVRES COMPLÈTES

Édition définitive en 40 volumes. Format in-8° cavalier, sur papier de luxe.

Histoire de France (Moyen age)	6 vol.
— — (Renaissance)	1 vol.
— — (Réforme)	1 vol.
— — (Guerres de religion)	1 vol.
— — (Henri IV)	1 vol.
— — (Richelieu)	1 vol.
— — (Louis XIV)	2 vol.
— — (La Régence)	1 vol.
— — (Louis XV)	1 vol.
— — (Louis XV et Louis XVI)	1 vol.
— — (La Révolution)	7 vol.
— — (XIX^e siècle)	3 vol.
L'Oiseau. — La Mer	1 vol.
Vico	1 vol.
Histoire romaine	1 vol.
Mémoires de Luther	1 vol.
Le Peuple. — Nos Fils	1 vol.
Le Prêtre. — Les Jésuites	1 vol.
La Montagne. — L'Insecte	1 vol.
L'Amour. — La Femme	1 vol.
Précis d'Histoire moderne. — Introduction à l'Histoire universelle	1 vol.
La Bible de l'Humanité. — Une Année du Collège de France (1848)	1 vol.
Les Légendes du Nord. — La Sorcière	1 vol.
Les Origines du Droit. — La France devant l'Europe	1 vol.
Les Femmes de la Révolution. — Les Soldats de la Révolution	1 vol.
Lettres inédites adressées à M^lle Mialaret (M^me Michelet)	1 vol.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

1564. — Paris. — Imp. Hemmerlé et C^ie.